



RAPPORT ANNUEL 2007-2008

Exceptionnel

Vision

Les agriculteurs canadiens sont des chefs de file sur le marché mondial des céréales.

Mission

Créer un avantage concurrentiel durable pour les agriculteurs et les clients grâce à une structure commerciale unique, des techniques de commercialisation novatrices, un service de qualité supérieur, des investissements rentables et des partenariats efficaces.

Table des matières

Message du président du conseil d'administration et du président-directeur général	2
Exceptionnel	4
Gouvernance de l'organisme	16
• Points saillants du rendement de la CCB	
• Conseil d'administration	
• Équipe de direction	
Rapport de gestion	32
Résultats financiers	73

INNOVATEUR

Profil de l'organisme

La Commission canadienne du blé commercialise le blé, le blé dur et l'orge canadiens tant au Canada que dans le reste du monde.

Tous les produits des ventes, moins les coûts liés à la commercialisation, sont restitués aux agriculteurs. La CCB est dirigée par un conseil d'administration composé de 10 agriculteurs-administrateurs élus et de cinq membres désignés par le gouvernement fédéral. Jouant un rôle de premier plan à l'échelle internationale dans le commerce des grains, la CCB se mesure avec succès aux autres principaux intervenants de l'industrie céréalière.

Faits saillants financiers

	2007-2008*	2006-2007*	2005-2006	2004-2005	2003-2004
État des résultats cumulés (en milliers de dollars)					
Produits	8 418,6 \$	4 945,9 \$	3 498,3 \$	3 739,3 \$	4,136,2 \$
Paiements distribués aux participants					
des comptes de mise en commun	5 240,3	3 497,8	3 035,4	3 240,7	3,881,8
Paiements distribués aux participants d'OPA	1 921,1	1 060,3	537,2	781,4	482,5
Livraisons des producteurs (en milliers de tonnes)					
Blé	13 368,1	15 516,6	11 971,2	13 296,3	12 376,0
Blé dur	3 581,0	3 982,7	4 308,9	3 824,0	3 079,7
Orge de premier choix	2 444,9	1 851,3	1 464,7	1 752,5	2 138,4
Orge (compte A)	37,5	147,5	915,8	29,0	–
Orge (compte B)	418,0	19,8	127,5	468,7	–
Opérations au comptant	1 206,9	5,9	–	–	–
Orge	–	–	–	–	844,0
Total	21 056,4	21 523,8	18 788,1	19 370,5	18 438,1

* Les calculs pour 2007-2008 et 2006-2007 incluent l'impact de la nouvelle norme comptable canadienne régissant les instruments financiers. Voir page 68.

Message du président du conseil d'administration et du président-directeur général

Novembre 2008

Le terme « exceptionnel » décrit quelque chose qui sort de l'ordinaire et qui dépasse de beaucoup les normes habituelles. La campagne agricole 2007-2008 répond clairement à ces deux critères et c'est pourquoi nous avons choisi ce mot comme thème du rapport annuel du présent exercice.

Au début de 2008, les marchés mondiaux des céréales ont atteint des niveaux record dans un contexte de volatilité sans précédent. À certaines occasions, les prix ont fluctué en une seule journée davantage qu'ils ne l'avaient fait auparavant en une année entière. Les enjeux mondiaux liés à l'offre et à la demande ont donné lieu à de formidables possibilités pour les agriculteurs de l'Ouest canadien qui sont d'importants fournisseurs sur le marché mondial.

Les agriculteurs de l'Ouest canadien ont reçu 7,2 milliards de dollars par l'entremise de la CCB en 2007-2008, comparativement à 4,6 milliards de dollars en 2006-2007 et à un montant plus que deux fois inférieur l'année d'avant. Cela représente en soi une situation exceptionnelle, tout comme le fait qu'une part considérable de ces rendements est attribuable au système de commercialisation de la CCB. Dans un marché exceptionnellement volatile, notre approche rigoureuse nous a permis de fixer des prix tout au long de l'année et de tirer profit d'une partie des hauts des marchés; ce qui a amené une amélioration des rendements du compte de mise en commun des agriculteurs de l'Ouest canadien.

Les revenus du compte de mise en commun pour le blé de printemps de qualité supérieure, après le transport et la manutention, ont presque doublé par rapport à ceux de 2006-2007. Pour le blé dur en particulier, la CCB a été en mesure d'optimiser son rôle de vendeur unique, avec 52 pour cent du marché mondial, ce qui a permis d'obtenir des valeurs fortes pour les agriculteurs tout en répondant à la demande d'un approvisionnement constant des consommateurs. Les rendements pour le blé dur de qualité supérieure ont été de 120 pour cent par rapport à l'année précédente. Les ventes d'orge brassicole de la CCB ont été les plus fortes en huit ans et ont totalisé 2,4 millions de tonnes, soit une augmentation de 22 pour cent par rapport à l'année précédente.

À la CCB, nous nous sommes engagés à procurer une valeur ajoutée aux agriculteurs dans nos activités de commercialisation de leur blé et de leur orge. Le présent rapport témoigne de cet engagement. Dans les pages qui suivent, vous trouverez des descriptions des conditions et des décisions qui ont influé sur les résultats de l'exercice. Vous y trouverez aussi des perspectives au sujet de cet exercice de la part d'agriculteurs de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba ainsi que les réflexions de notre vice-président pour la commercialisation, Gord Flaten, sur la vente du blé, du blé dur et de l'orge des agriculteurs de l'Ouest canadien durant cette année inédite.

Tout comme l'exercice 2007-2008 a été extraordinaire sur le plan des marchés, il a aussi été exceptionnel en regard de certaines initiatives de la CCB ainsi que de certains des défis qui se sont posés. En 2007-2008, la CCB :



gauche : Ian White; droite : Larry Hill

- a offert une gamme d'options de paiement aux producteurs (OPP) dans un contexte de défis opérationnels suscités par la volatilité extrême des marchés. Certains agriculteurs ont utilisé les OPP pour bloquer les prix du blé jusqu'à 20 \$ le boisseau.
- a lancé un réseau innovateur de stations météorologiques dans l'ensemble de l'Ouest canadien, un centre météorologique en ligne permettant aux agriculteurs de gérer les informations à partir du nouveau réseau WeatherBug® de la CCB, et un outil en ligne pour prévoir l'éclosion des moucheron (voir page 14).
- a lancé une série de nouveaux services électroniques pour les agriculteurs qui offrent notamment la possibilité d'effectuer des transactions en ligne comme la signature de contrats et l'établissement de prix, l'obtention de renseignements sur les avances de paiement, et les blocages et rachats liés aux OPP.
- a investi dans la technologie de type « boîte noire » afin de combler la lacune créée par l'abandon progressif du système d'identification des grains du Canada : la distinction visuelle des grains (DVG).
- a lancé une série d'initiatives de promotion de l'image de marque, notamment une campagne nationale pour promouvoir le blé cultivé dans les Prairies auprès des consommateurs canadiens.
- a entrepris la toute première expédition de céréales destinée à un client canadien à partir du port de Churchill; et le volume des expéditions de blé et de blé dur du Canada passant par ce port a été le plus élevé en 30 ans.
- a lancé un programme offrant aux agriculteurs des primes pour l'expédition de blé à partir de Churchill ainsi qu'un nouveau programme pour les inciter à garder en réserve leur meilleur blé de manière à approvisionner des clients prisés.
- a lancé FlexPro, un contrat de fixation du prix du blé offert à l'année.
- a lancé GrainFlo, un nouveau programme facultatif de livraison du grain destiné aux agriculteurs de l'Ouest canadien.
- a lancé CashPlus, un programme de fixation de prix qui offre aux agriculteurs un prix comptant qui reflète les prix du marché pour leur orge brassicole.
- a entrepris, au nom des agriculteurs, diverses démarches pour assurer l'équité en matière de service ferroviaire.

L'incertitude qui a duré plusieurs mois quant au mandat de la CCB dans la commercialisation de l'orge a pris fin seulement quelques heures avant le début de l'exercice 2007-2008 grâce à une décision de la Cour fédérale selon laquelle le gouvernement ne peut pas modifier la façon de commercialiser l'orge sans l'approbation du Parlement. Le gouvernement en a appelé de la décision sans succès puis a présenté un projet de loi qui aurait retiré l'orge du système de commercialisation à guichet unique de la CCB; le projet de loi n'a pas été adopté avant la fin de la session législative.

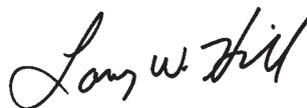
Des agriculteurs, sociétés céréalières et consommateurs ont conclu des contrats sur l'orge brassicole en prévision d'un marché libre à compter du 1er août 2008. Le soutien de ces activités d'affaires a entraîné d'importants défis logistiques, mais ils ont été relevés avec succès.

La contestation par la CCB de la directive du gouvernement du Canada en 2006 visant à empêcher la CCB de consacrer des fonds à la promotion du maintien du guichet unique a été résolue suite à la décision de la Cour fédérale du 19 juin selon laquelle c'est le conseil d'administration de la CCB, et non le gouvernement, qui est responsable de la supervision des dépenses de l'organisation.

Dans le cadre de ces deux contestations judiciaires et de tous ses rapports avec le gouvernement fédéral, le conseil d'administration a continué de soutenir que les agriculteurs de l'Ouest canadien devaient être les personnes habilitées à prendre des décisions au sujet du rôle et de l'avenir de leur agence de commercialisation.

Dernier point, mais non le moindre, l'exercice 2007-2008 a été une année au cours de laquelle nous avons assumé de nouvelles responsabilités – à titre de président directeur général et à titre de président du conseil d'administration de la CCB. Nous tenons à remercier nos prédécesseurs, particulièrement l'ancien président Ken Ritter, qui a orienté les activités du conseil d'administration avec brio au cours de la plus grande partie de ses dix premières années. Les directeurs Ian McCreary et James Chatenay, tout comme Ken, quittent aussi le conseil d'administration après trois mandats au cours desquels ils ont rendu de précieux services aux agriculteurs de l'Ouest canadien.

À mesure que la campagne agricole de 2008-2009 se poursuit, il semble évident que le cycle de volatilité qui a commencé en 2007-2008 n'est pas terminé. L'accroissement des réserves céréalières et la forte détérioration de l'économie mondiale laissent entrevoir une réduction de la demande et des prix pour les céréales de l'Ouest canadien. Bien que ces réductions puissent être partiellement compensées par l'affaiblissement du dollar canadien et une baisse des tarifs de fret océanique, si l'on se fie à l'exercice 2007-2008, il y aura de nombreux revirements avant que nous puissions dégager avec plus de certitude des tendances claires. Par contre, ce dont nous pouvons être certains, à mesure que se poursuit l'exercice 2008-2009, c'est de notre engagement à renforcer la transparence et la responsabilisation au sein de la CCB, de notre diligence, à l'image toute organisation responsable, à l'égard des dépenses en cette période d'incertitude économique, et de notre détermination à mettre l'accent sur le service aux agriculteurs dans toutes nos activités.



Larry Hill
Président du conseil d'administration



Ian White
Président-directeur général



Exceptionnel





Pour les producteurs canadiens de blé et d'orge, l'année 2007-2008 a été une campagne agricole incomparable.

L'année a été marquée par des prix des céréales qui ont doublé, voire même triplé. De nouveaux sommets ont été atteints et la volatilité a été sans précédent. Durant l'année, les coûts des intrants et du transport sont montés en flèche et, pour beaucoup d'agriculteurs, la production a été bonne.

Des dizaines de milliers d'agriculteurs des Prairies ont récolté leur production de 2007 tout en observant sa valeur monter, s'effondrer et monter de nouveau. Certains agriculteurs ont choisi de bloquer les prix, d'autres se sont tournés vers les comptes de mise en commun de la CCB et des agriculteurs ont pris ces deux options. Ils ont planifié et cultivé leurs productions de 2008 en se demandant pendant combien de temps les marchés tiendraient le coup. L'aventure a été tumultueuse.

Voilà pour les grandes lignes. Il y a aussi d'innombrables histoires d'agriculteurs qui ont cultivé leurs terres et dirigé leurs entreprises durant cette période exceptionnelle. Vous trouverez dans les pages qui suivent trois de ces histoires – de la Saskatchewan, de l'Alberta et du Manitoba. Vous pourrez aussi jeter un coup d'œil sur le nouveau réseau météo de la CCB et lire un entretien réalisé avec le vice-président du marketing de la CCB. Chacune de ces histoires confirme notre thème pour l'année 2007-2008 : une année exceptionnelle.

2007-2008



Une année fructueuse dans le monde du blé dur : Shaun Dyrland Kyle (Saskatchewan)

« L'année a été tellement bonne que nous avons construit neuf grandes cellules à grains. Les cellules étaient livrées à raison de deux par jour et nous les avons remplies au fur et à mesure. C'était fantastique. »

On parle ici de neuf cellules de 5 000 boisseaux qui s'ajoutent à la cinquantaine de cellules déjà remplies de blé dur, de lentilles, de pois et de canola à l'exploitation agricole de 9 500 acres de la famille Dyrland située à environ deux heures de route au sud de Saskatoon. Il s'agit d'une des meilleures terres de la province, explique Shaun, une terre d'argile lourde. « Notre terre a tendance à être un peu plus sèche, mais lorsque nous avons de l'humidité, le résultat est fantastique. De plus, nous vivons sur le bord de la rivière. »

Le téléphone cellulaire de Shaun nous interrompt et il s'en excuse poliment. On aperçoit la rivière Saskatchewan Sud à travers la fenêtre panoramique devant laquelle se trouvait le célibataire de 29 ans il y a quelques instants. Un nouvel atelier de 7 200 pieds carrés se trouve au pied de la pente, légèrement au sud. Le bungalow que Shaun partage avec son père offre une vue magnifique sur la majestueuse rivière et laisse apercevoir un coucher de soleil typique des Prairies.

CROISSANCE



« C'était une compagnie à Tisdale. On m'a proposé un prix pour mes grosses lentilles, mais j'avais déjà reçu une meilleure offre aujourd'hui. C'est comme ça que ça marche. Ils savent ce que nous avons et ils nous téléphonent pour nous faire des offres. Toutefois, nous faisons aussi nos propres démarches et tentons d'obtenir les prix que nous voulons. »

Shaun, son frère et son père, maintenant semi-retraité, sont constitués en société sous le nom de Viking Acres. Les trois hommes font équipe avec leurs cousins et leur oncle, constitués de leur côté sous le nom de Dyrland Farms, pour diriger une coentreprise appelée Norseman Farms. Quatre-vingt-quinze pour cent de leurs activités tournent autour des céréales. Le reste de leurs activités touche l'élevage de bovins Black Angus. « Nous sommes à peu près toujours occupés », comme le dit Shaun.

« Mon oncle gère la Pioneer Co-op à Swift Current. Il nous aide pour les récoltes et notre père nous aide pour les semis. Au printemps, mon frère et mon cousin s'occupent habituellement des semoirs et je me charge de la pulvérisation. Je les approvisionne en semences et en engrais. L'été, je fais toute la pulvérisation. Nous avons trois moissonneuses-batteuses. À l'automne, nous conduisons donc tous les trois ces machines. Mon frère conduit le camion. Nous sommes à la limite de nos capacités actuellement. »

« Chaque année, on cultive du blé dur sur environ la moitié des terres. En 2008, un peu plus de la moitié des terres a été utilisée parce que nous pensions que le prix serait bon et nous avons eu raison ». Le blé, cultivé sur chaume, a produit un rendement de 35 à 36 boisseaux l'acre.

« Le printemps a été superbe et la saison estivale a été parfaite. Nous avons échappé à toutes les tempêtes de grêle; il y en a eu beaucoup autour de nous et nous n'avons pas été touchés. Nous avons eu de la chance. Nous avons eu assez de pluie. Les choses se sont vraiment bien passées. »

Et pour les prix? Alors que l'entreprise Norseman Farms préparait la récolte de 2008, la récolte de l'année précédente se vendait à des prix de deux à trois fois supérieurs à ce que Shaun

n'avait jamais vu ou entendu dire. Bien que certains voisins aient obtenu de bons résultats avec les options de paiement au producteur (OPP) de la CCB, l'entreprise Norseman Farms a opté pour les comptes combinés.

« Il y a eu comme un effet protecteur. Je connais des agriculteurs aux États-Unis qui, même lorsque le blé dur se vendait à 16 \$ le boisseau là-bas, ont vendu la totalité de leur production à 8 \$. Ils n'ont donc reçu que 8 \$ alors que nous, lorsque nous nous en tenons aux comptes combinés et que les prix sont à la hausse, nous pouvons en profiter. Quand je pense aux producteurs américains et à l'argent que les entreprises céréalières ont fait avec leurs céréales; ils ont vendu à 8 \$ et les entreprises ont revendu à 16 \$. »

Que se serait-il passé si les prix avaient chuté durant la campagne agricole plutôt que d'être à la hausse? « Selon moi, le jeu en vaut quand même la peine. Les responsables de la mise en marché à la Commission en savent pas mal plus que moi là-dessus. Nous avons utilisé la moitié de nos terres pour des cultures hors-Commission, surtout des cultures spécialisées, et nous avons pris beaucoup de risques. On peut perdre une fortune en une seule semaine; c'est plutôt angoissant. C'est certain qu'on pourrait ne pas obtenir le meilleur des prix, mais on a une sécurité. »

Shaun avale une gorgée de Coca-Cola en réfléchissant à la dernière question quant à son avenir et à celui de la ferme. Dernièrement, il s'est mis à penser qu'un diplôme en administration des affaires pourrait être profitable puisque les questions liées à la gestion de l'entreprise deviennent de plus en plus importantes.

Pour ce qui est de la ferme, il affirme : « Personnellement, j'aimerais la voir grandir. Je pense que c'est la voie de l'avenir. C'est réellement dommage, parce que l'expansion des fermes est difficile pour les petites collectivités, mais pour survivre alors que la machinerie coûte si cher, c'est ce qu'il faut envisager ».

« Et les investisseurs; parfois, j'aimerais avoir des investisseurs de l'extérieur. Oui. Je pense qu'ils faciliteraient la croissance de la ferme. »

« L'année a été tellement bonne que nous avons construit neuf grandes cellules à grains. Les cellules étaient livrées à raison de deux par jour et nous les avons remplies au fur et à mesure. C'était fantastique. »

GAGNE-



Voir grandir les récoltes... et les enfants Ken et Jackie Farion, Vegreville (Alberta)

« Pour tout résumer en une seule phrase, nous n'avons jamais eu autant de plaisir à cultiver », affirme Ken Farion, une lueur au fond de ses yeux bleus. « Durant les semis, le blé se vendait 18 \$. Durant la pulvérisation, le prix était descendu à 16 \$. Il se met à sourire et on peut le voir sur le point de s'esclaffer. « Durant l'andainage, le prix a chuté à 8 \$ et durant le moissonnage-battage, ajoute-t-il en riant, le prix n'était plus qu'à 6 \$ ». Coup de tonnerre!

« Mais sérieusement, ajoute-t-il, cette dernière récolte a été vraiment facile à semer. Dans un marché à la hausse, on n'a pas peur de dépenser. Nous avons donc acheté à l'avance tous nos engrais avant janvier. Nous avons donc payé les prix de 2007 pour les engrais et avons vendu le grain aux prix de 2008.

Le souvenir de la récolte 2007, récolte qui a atteint des prix sans précédent à l'échelle mondiale, était déjà lointain alors qu'il se préparait pour 2008. Toutefois, Ken, un homme de 52 ans possédant une solide expérience de nombreuses saisons dans la région, se rappelle que l'année avait été difficile. « Comme vous le savez, les choses n'ont pas été selon les prévisions, mais il fallait être confiant que la situation irait en s'améliorant. » Sans surprise, il s'en est tenu à la base.

« Nous comprenons avec le temps, que nous ne faisons pas d'argent à deviner les marchés. Nous nous en tenons donc à la rotation, à ce qui est bon pour la terre. Le tout s'équilibre dans notre programme. On n'a pas besoin d'acheter des tonnes d'engrais une année pour ne pas en acheter l'année suivante. »

Des 4 700 acres, de 1 700 à 1 800 sont consacrés au blé et jusqu'à 2 000 acres vont au canola. De 300 à 500 acres servent à la culture des pois et de 500 à 700 acres vont à l'orge. C'est l'affaire d'un seul homme jusqu'à la récolte. Ensuite, sa femme Jackie, 41 ans, les quatre enfants et quelques engagés participent à la tâche. Jackie blague en disant que lors des récoltes, elle devient l'« opératrice en chef de la moissonneuse-batteuse ». « Tous nos enfants, dès qu'ils pouvaient voir par-dessus un volant, en ont eu un dans les mains », ajoute-t-elle.

Les enfants ont acquis un sens aigu des affaires de la famille à un très jeune âge.

« Vous vous rappelez de l'année 2002, explique Jackie. Il n'y avait pas de récolte en vue. Un des plus jeunes enfants a alors demandé s'il serait possible d'avoir des vacances d'hiver. Notre aînée, qui était encore très jeune, lui a répondu : " Il n'y a pas eu de pluie. Il n'y a rien à récolter. Nous avons des factures à payer. Nous n'irons nulle part! " Elle a un peu fait la loi, mais ils ont compris. »

Ken ajoute que c'est grâce à ses enfants – Shannon, 18 ans, Michael, 17 ans, Bobby, 14 ans et Kimmy, 13 ans – que 90 pour cent de leur blé de force roux de printemps a été classé no 1 en 2008.

« Ils voulaient encore une fois partir en vacances. Le blé n'était pas prêt pour la pulvérisation. Je me suis dit que si nous partions, il me fallait pulvériser le blé, parce qu'à notre retour, il pourrait être trop tard. J'ai donc fait la pulvérisation alors que le blé était encore vert. Il y a eu très peu de blé n° 1 dans le coin, mais mon blé était assez sec quand le gel est arrivé. Tous les autres qui ont fait la pulvérisation au moment propice ont eu du blé no 2 ou 3 ou du gel; beaucoup disent avoir eu du no 4! Vous savez, les décisions ne sont pas toujours fondées sur la science! »

Cette décision a peut-être été un coup de chance, mais bien des choix faits par Ken et Jackie sont fondés sur leur détermination à être justes et sur leur sens communautaire. Fidèle à ses convictions, Ken s'est joint au Syndicat national des agriculteurs (NFU), occupant les fonctions de président junior pendant deux mandats. Il a suivi le cours pour les leaders du secteur agricole de l'Institut international du Canada pour le grain, ainsi qu'un programme de la CCB pour en savoir plus sur le système de commercialisation des céréales du Canada et sur l'importance du rôle joué par la CCB.

« La CCB est le seul monopole en faveur des céréaliculteurs des Prairies, explique-t-il. Toutes les recettes retournent aux producteurs. Je suis certains que les pays et les entreprises qui importent nos céréales aiment négocier avec un distributeur qui offre des garanties gouvernementales et qui est financé par le secteur public. »

L'adaptation à la culture sans labour a entraîné un nouvel apprentissage de l'agriculture. De nombreux agriculteurs croyaient que cette méthode non traditionnelle était vouée à l'échec. En constatant qu'il serait nécessaire de changer la mentalité des agriculteurs, un groupe de personnes ayant à cœur la conservation a fondé la Parkland Conservation Farm pour faire la démonstration de la culture sans labour. Le groupe a aussi élaboré un programme d'études sur l'importance de la conservation et de l'agriculture à l'intention des écoles primaires du centre de l'Alberta. Ken a eu le privilège de diriger ce groupe.

PAIN



La ferme de Ken et de Jackie a été honorée par l'Alberta Conservation Tillage Society. Ils ont reçu le prix Alberta Conservation Farm Family Award pour leur réussite exceptionnelle en matière de conservation des sols par une ferme familiale de l'Alberta.

« Si on ne participe pas aux activités des organismes et qu'on ne défend pas les principes qui sont importants pour son gagne-pain, on mène une vie très tranquille et retirée », affirme-t-il.

Bien que Ken et Jackie aient reçu des primes d'un dollar le boisseau grâce au contrat à prix fixe de la CCB par le passé, les décisions prises en matière de prix reflètent leurs convictions profondes face aux comptes combinés. « Vous n'obtiendrez peut-être pas le chiffre magique dont vous aimerez parler, explique Ken, mais, avec le temps, vous serez récompensés. »

« L'autre chose que nous apprécions de la commission du blé est la livraison équitable. Il y a quelques années, nous avons eu un automne très pluvieux. Les récoltes ont gelé alors qu'elles n'étaient pas mûres et elles n'ont pas séché. Nous les avons

empilées mouillées dans le champ. Nous livrions du grain au silo. Alors, le silo nous a tous dit d'arrêter de livrer, à l'exception d'un seul producteur. Tous les agriculteurs ont été coupés, à l'exception d'un seul. Il a pu transporter ses récoltes [hors-Commission] pendant une semaine et mettre son grain à l'abri. Le reste d'entre nous avons dû attendre tandis que nos récoltes se mettaient à chauffer.

« Vous savez, nous avons tous eu des problèmes cette année et ils ont pris à partie un seul gars parce qu'il leur devait beaucoup d'argent. Ce n'est pas le genre de système dont je veux ».

Bien que la vie agricole soit difficile, c'est une vie que Ken et Jackie apprécient et ils sont fiers de voir que leurs enfants l'aiment aussi. « Shannon étudie au Olds College, explique Jackie. Elle ne sait pas exactement ce qu'elle veut faire, mais elle veut qu'il y ait un lien avec l'agriculture. »

« L'agriculture nous a beaucoup apporté, ajoute Ken. Nous avons connu des hauts et des bas, mais nous sommes heureux de la direction que nous avons choisie. »

« Nous comprenons avec le temps, que nous ne faisons pas d'argent à deviner les marchés. Nous nous en tenons donc à la rotation, à ce qui est bon pour la terre. Le tout s'équilibre dans notre programme. »





Des marchés en dents de scie dans une période de transition : Barry et Kim Sunaert Deloraine (Manitoba)

« Il y avait des possibilités à n'en plus finir en plus des inévitables frustrations. »

En 2007-2008, la participation au programme d'Options de paiement aux producteurs (OPP) a donné une campagne agricole « en montagnes russes », affirme Barry Sunaert, céréaliculteur et éleveur de bovins. « Il y avait des possibilités à n'en plus finir en plus des inévitables frustrations. Je ne me rappelle pas avoir connu une telle année sur le marché des céréales. »

Barry, 50 ans, et sa femme Kim, 48 ans, placent habituellement environ un quart de leur blé dans le programme des OPP. Barry suit les marchés de près et discute de ce qu'il voit avec quelques gars avec qui il parle agriculture. Ils boursicotent aussi. Kim, qui transporte les céréales et l'anhydride, paie les factures et tient les livres, laisse les décisions touchant aux prix à son mari. « À moins que le marché ne soit vraiment à la baisse ou à la hausse après qu'il a pris une décision. À ce moment, j'interviens! »

L'exploitation agricole des Sunaert compte 2 500 est se trouve près de la frontière américaine, au Sud-Ouest du Manitoba. Le père de Barry « est parti de rien » et Barry y pratique l'agriculture depuis l'âge de 16 ans. Les parents de Kim avaient une ferme un peu à l'ouest, près de Deloraine. Lorsqu'ils ont pris leur retraite, Barry et Kim ont acheté une demi-section de leur terre qu'ils exploitent maintenant aussi.

« Au départ, nous avions des contrats à prix fixe pour le blé afin de vérifier si nous pouvions obtenir un meilleur rendement, explique Barry. C'était l'année durant laquelle les prix du blé n'étaient pas très bons. En 2006-2007, cela nous a probablement un peu aidés. En 2007-2008, cela nous a



probablement lui, car nous avons fixé nos prix trop tôt et les prix des comptes combinés ont fini par devenir meilleurs, bien meilleurs, que certains des prix des OPP. Ensuite, j'en ai eu un très bon rendement. Les deux contrats que j'ai eus de l'an dernier donneront une moyenne acceptable cette année. »

Barry et Kim cultivent maintenant de l'avoine, de l'orge brassicole, du blé de force roux, du canola et parfois des tournesols et du maïs. Ils n'ont jamais eu une aussi belle récolte de canola qu'en 2008. L'orge brassicole donne de bons résultats depuis trois ans. « Nous avons eu du succès avec cette culture chaque année depuis que nous avons commencé à cultiver l'orge Tradition, affirme Barry. Nous commençons peut-être aussi à devenir un peu plus pointilleux en ce qui concerne la terre pour cette culture. »

Les Sunaert vendent leur orge par l'entremise du programme CashPlus et sont très satisfaits des résultats. « Le programme CashPlus a été excellent cette année, ajoute Barry. Nous avons obtenu un très bon prix pour l'orge et nous venons tout juste d'obtenir nos rendements et tout était bon. Je viens d'avoir la confirmation que nous avons bloqué un prix pour l'année qui vient, nous avons donc fait quatre chargements de wagons pour l'année qui vient. »

Barry charge l'orge dans des wagons de producteur. C'est ce que préfère BARI-Canada, explique Barry et il est d'accord, puisqu'il ne s'agit que d'une distance de sept milles. « Les wagons de producteur sont plutôt simples. Ce n'est pas compliqué une fois qu'on l'a déjà fait. Nous avons rempli de nombreux wagons de producteur. »

Lorsque les Sunaert repensent à l'année 2007-2008, ils voient bien plus que de bonnes récoltes et un marché fou. Il s'agit aussi de l'année durant laquelle ils ont décidé de vendre leur cheptel. « Encore dix-sept dodos et ils sont partis!, déclare Barry avec le sourire. Le bétail demandait beaucoup trop de travail. Nous avons donc décidé de délaissier le bétail pour nous concentrer sur les céréales pendant quelques années. Nous verrons si les garçons s'y intéresseront plus tard ou non. »

C'est l'autre changement pour cette année. Au printemps, après cinq ans à l'extérieur, Tylor, camionneur et mécanicien, a quitté Fort St. John, en Colombie-Britannique, pour revenir à la ferme. Une allergie à la poussière au moment des récoltes n'a pas été commode, dit Kim, mais le marché tient toujours. « L'agriculture n'est pas le problème. C'est le manque de jeunes ici. Ses amis sont soit partis ou se sont mariés et ont eu des enfants. Vous savez, la vie change. Là-bas, il a ses amis avec qui il peut faire du tout-terrain et de la motoneige et il gagne bien sa vie. C'est bon qu'il soit revenu pour tenter sa chance. Toutefois, pour l'instant, il pense plutôt qu'il ne prendra pas la relève. »

Le fils cadet Kelsey, quant à lui, étudie en génie mécanique à Winnipeg. « Il pourrait toujours le faire, dit Barry sans grande conviction, mais il aime les études et la vie urbaine. »

Avec le départ du bétail et de leurs fils, il est clairement temps de faire une transition pour les Sunaert. Barry aura donc plus de temps pour se concentrer sur la culture des céréales et sur les marchés et plus de temps pour aider les groupes bénévoles à Deloraine et à Lake Metigoshe qui sont appelés à agir lorsqu'il est nécessaire de construire ou d'améliorer une installation communautaire. Pour Kim, le printemps ne sera pas aussi fou. Il n'y aura plus de vèlage pour interrompre son travail bénévole comme coordonnatrice au festival des arts de Deloraine dans les moments les plus intenses ou pour l'éloigner de son travail à temps partiel comme aide-enseignante à l'école de Deloraine.

Il y a aussi moins de matchs de hockey à aller voir maintenant que les études universitaires de Kelsey limitent son temps de glace et il y aura plus d'occasions pour passer du temps au chalet de Lake Metigoshe. Il pourrait même y avoir des vacances plus longues à l'occasion avant une retraite éventuelle.

« Nous avons toutefois ça dans le sang, ajoute Barry. Je ne pense pas m'ennuyer du bétail, parce que j'ai les céréales pour me tenir occupé, mais lorsque je vais quitter l'agriculture, ce sera difficile. »



N

FONDEME



Gestion des ventes en des temps volatils : une entrevue avec le vice-président du marketing Gord Flaten

À titre de vice-président du marketing de la CCB, Gord Flaten chapeaute les ventes, l'analyse des marchés et des conditions météorologiques, la gestion des risques liés aux denrées et les bureaux de Tokyo et de Pékin de la CCB.

Comment s'est passée la gestion du bureau des ventes en 2007-2008?

Presque tout le monde au bureau des ventes est dans le domaine depuis un bout de temps. Il n'y a donc pas beaucoup d'occasions pour lesquelles il n'y a pas un quelconque précédent. Je peux alors demander : « La dernière fois qu'il y a eu une telle situation avec un client, que s'est-il passé? Quelle a été la réaction du client? » Toutefois, plusieurs fois au cours de la dernière année la réponse a été « Nous n'avons jamais vécu une situation pareille avant et le client ne s'est jamais trouvé dans une situation semblable non plus. » Nous n'avons jamais vu une telle volatilité et nous n'avons jamais vu des prix si élevés. Parfois, le facteur le plus pertinent n'était pas où nous nous trouvions par rapport à la concurrence, comme c'est le cas habituellement, mais plutôt l'effet que le marché avait sur la demande. Les clients cesseraient-ils d'acheter parce que les prix étaient trop élevés ou le risque trop grand ou parce qu'ils ne pourraient pas obtenir de financement pour un produit trop coûteux? Nous avons pu vérifier ce que les économistes appellent l'élasticité de la demande et, dans certaines situations, la demande est devenue plus élastique que quiconque aurait pu l'imaginer avant cette année.

Avez-vous été en mesure de tirer profit de la situation?

Oui. À titre d'exemple, nous avons été prudents tout l'été quant à la quantité de blé dur que nous vendions à découvert. Cette prudence a réellement été profitable, car le marché a connu une hausse rapide à l'automne. Cette prudence était fondée sur notre analyse des marchés. Même à l'automne, les marchés ne reflétaient pas toujours les principes fondamentaux que nous nous attendions à voir. Nous étions assez convaincus, par exemple, que les É.-U. auraient de la difficulté à approvisionner tous leurs marchés traditionnels et qu'il y aurait des problèmes avec leur marché du blé de printemps et avec les valeurs d'échange de la Bourse des grains de Minneapolis avant l'arrivée de la nouvelle récolte. Personne ne savait à quel point la hausse serait importante, mais nous étions convaincus que le marché du moment ne reflétait pas tous les principes de base.

Vous avez mentionné plus tôt que cette situation était complètement nouvelle pour les clients.

Oui, nous ne devons pas l'oublier. Nous devons tenir compte des situations stressantes qu'ils vivaient, car nous avons besoin de ces clients à long terme. Nous avons fait très attention de respecter leurs besoins continus et d'être équitables pour tous les clients tout en nous assurant de profiter de toutes les occasions présentes sur le marché. Ainsi, par exemple, nous avons conseillé les clients sur la façon de procéder lorsque la bourse de Minneapolis ne pouvait pas refléter les valeurs exactes pour ce qui pouvait être acheté à ce moment. Nous avons aidé les clients à échanger leurs contrats à terme sur écart et avons fait connaître à certains clients le marché synthétique, dont certains n'avaient jamais entendu parler et qui n'avait jamais été utilisé pour la plupart. Lorsque les prix des céréales augmentaient quotidiennement, le marché synthétique a été utilisé pour prédire quel sommet ils atteindraient. Les valeurs du marché synthétique ont été utilisées pour compléter certaines transactions.

NTS



Quel rôle a joué le programme CashPlus dans les ventes d'orge?

En élaborant le programme CashPlus, nous avons regardé les besoins des agriculteurs et des acheteurs d'orge brassicole et nous avons évalué comment notre système de mise en commun répondait à ces besoins. Il y a eu des problèmes, par exemple, en ce qui concerne la fixation annuelle des prix communs pour l'orge brassicole relativement aux prix quotidiens au comptant offerts sur le marché intérieur des grains fourragers. Nous avons conclu que nous avions besoin d'une nouvelle façon de faire les transactions avec les agriculteurs et les acheteurs d'orge brassicole afin d'atteindre plusieurs objectifs. Nous voulions un prix au comptant quotidien qui réagirait rapidement aux conditions du marché et qui serait retourné aux agriculteurs. Nous voulions un approvisionnement plus sécuritaire pour les acheteurs à des prix acceptables. Nous voulions avoir des contrats pré-semis qui engageraient les agriculteurs à cultiver de l'orge brassicole alors que les deux parties connaîtraient le prix et d'autres éléments du contrat. Nous voulions de la souplesse pour les acheteurs et les agriculteurs pour la négociation des autres modalités des contrats, par exemple, les conditions relatives à la qualité spéciale.

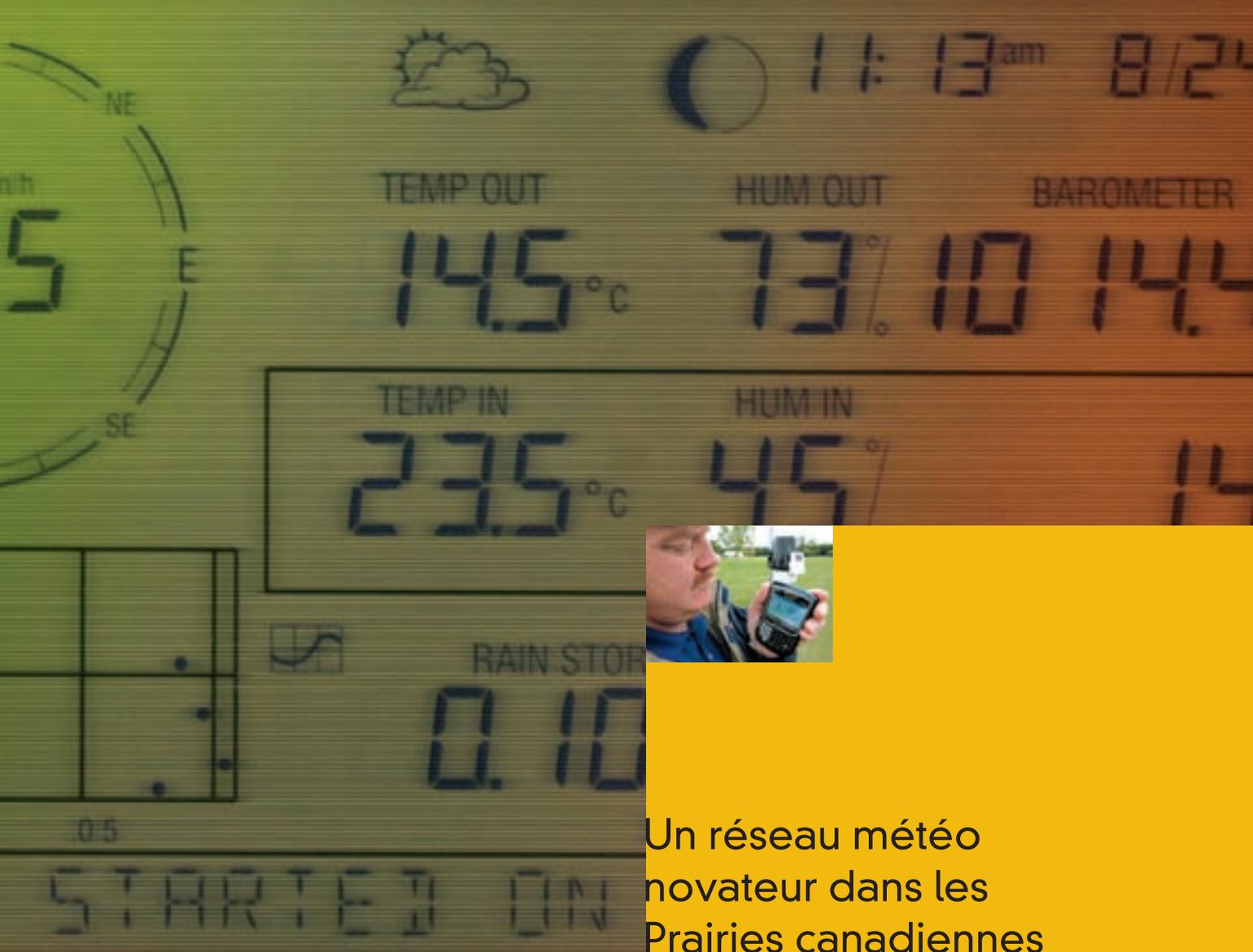
Nous avons donc créé le programme CashPlus. Malheureusement, comme le programme a été présenté dans un contexte politique difficile pour l'industrie de l'orge et que les attentes divergeaient en ce qui concerne le mandat de la CCB en matière d'orge, le programme n'a pas été universellement accepté d'emblée. Cependant, plusieurs entreprises l'ont utilisé dès le départ, avec succès, et d'autres entreprises sont allées de l'avant au cours de l'année. L'accueil réservé au programme CashPlus par les agriculteurs a été très positif. Leur principale plainte était qu'ils souhaitaient voir plus d'entreprises participantes et une offre plus importante de contrats. De notre point de vue, le programme CashPlus n'a pas résolu tous les enjeux politiques liés à l'orge, mais du point de vue opérationnel, le programme a remporté beaucoup de succès.

Toutes les entreprises nationales de l'orge brassicole participent maintenant au programme CashPlus. Sur les quelque 2,1 millions de tonnes d'orge brassicole vendues cette année, nous prévoyons que le programme CashPlus compte pour plus de 400 000 tonnes. Voilà un chiffre respectable pour la première année de ce programme.

Les rendements accordés par la CCB aux agriculteurs en 2007-2008 ont été très élevés. Avons-nous été malins ou simplement chanceux?

Nous serions les dernières personnes à nous attribuer le mérite d'une hausse aussi importante des prix. Mais il est assez juste de dire que dans un tel marché, nous avons utilisé nos ressources d'analyse des marchés avec efficacité et avons pris de bonnes décisions en ce qui concerne les ventes. Nous sommes heureux de constater que ces décisions ont permis aux agriculteurs de faire pas mal d'argent.

« Nous n'avons jamais vu une telle volatilité et nous n'avons jamais vu des prix si élevés. »



Un réseau météo innovateur dans les Prairies canadiennes

« Le projet a largement dépassé nos prévisions au moment de son lancement, déclare Guy Ash, le cerveau et le moteur derrière le réseau florissant de la CCB de stations d'observation météo à la ferme. Nous avons pensé implanter 600 stations dans les Prairies en trois ans, nous en avons vendues à peu près un millier au cours des 12 premiers mois. »

Lancé en août 2007 par la CCB en partenariat avec WeatherBug, leader mondial des données météorologiques locales, Richardson International Ltd. et Parkland Agri-Services de l'Alberta, ce projet avait d'abord et avant tout pour but d'aider les agriculteurs de l'Ouest canadien. Les renseignements météorologiques sont d'une grande importance sur le plan financier pour les agriculteurs, qu'il s'agisse de pulvériser des produits chimiques coûteux, de prévoir les rendements ou de cerner un problème dans la gestion des cultures, ajoute M. Ash. « Ces renseignements aident les agriculteurs à optimiser les rendements et la qualité. Ils aident aussi la CCB à planifier les ventes en fournissant de meilleures données sur les cultures qui doivent être vendues. »

Chaque station d'observation météo fonctionne sans fil à l'énergie solaire et fournit à son propriétaire les toutes dernières données sur la température, la vélocité et la direction du vent, l'humidité, les précipitations, la pression atmosphérique et le

PARTENAIRES



« 600 stations dans les Prairies en trois ans, nous en avons vendues à peu près un millier au cours des 12 premiers mois. »

point de rosée. Ces données sont directement transmises à un ordinateur personnel, à un terminal de poche ou à téléphone cellulaire. Toutefois, c'est le fait que les stations soient reliées par réseau à un centre météorologique en ligne qui révèle le véritable potentiel du projet. Le centre permet à tous les agriculteurs ayant une station WeatherBug d'obtenir du bout des doigts des mises à jour instantanées tout en étant capables de vérifier les tendances historiques pour chaque variable météorologique. D'ici la campagne agricole 2009-2010, peut-être même avant, le centre météo en ligne sera agrandi pour devenir ce que M. Ash qualifie de « poste de commande centralisée » fournissant des renseignements sur divers sujets, tels que la mise en marché, la protection des cultures, la fertilité du sol et les finances.

Vendues au prix de 900 \$ chacune, les stations s'envolent comme des petits pains chauds. « Nous avons du mal à répondre à la demande pour l'instant. Cela indique bien qu'il y a un réel besoin », mentionne M. Ash. L'accès au centre météo coûte 99 \$ par année pour les propriétaires d'une station météo de la CCB et 199 \$ pour les autres personnes.

Le réseau comprend maintenant des stations aux élévateurs à grains Pioneer, dans des points de vente de matériel agricole, dans des écoles, dans des bureaux municipaux et dans d'autres endroits de l'Ouest canadien. Bayer CropScience est devenu un important partenaire du projet en avril 2008.



RIAT



REN



Gouvernance de l'organisme

La section suivante passe en revue les points saillants concernant le rendement de la CCB, le conseil d'administration géré par les agriculteurs, la structure des comités et l'équipe de direction.

DEMENT

Points saillants du rendement de la CCB

Le rendement de la CCB est évalué selon ses réalisations dans deux domaines distincts : Amélioration des revenus des agriculteurs, et Mandat de l'organisme et amélioration de la satisfaction générale des agriculteurs.

AMÉLIORATION DES REVENUS DES AGRICULTEURS

Objectif stratégique : Explorer et exploiter les possibilités d'améliorer les revenus des agriculteurs en tirant profit de la structure et des capacités actuelles de la CCB.

Initiatives

- Accroître la capacité de développement commercial et donner suite aux possibilités
- Développer des pratiques optimales qui permettent à la CCB de donner suite au plan à long terme
- Mettre en œuvre une stratégie de positionnement de l'organisme
- Renforcer les activités de logistique et les politiques connexes
- Transformation de la chaîne d'approvisionnement (TCA)
- Exécuter et maintenir le plan stratégique en matière d'information et de technologie (I et T)
- Élargir la demande du marché pour le blé et le blé dur de la CCB des prairies
- Élargir la demande du marché pour l'orge de premier choix et l'orge fourragère des prairies
- Mobiliser, renforcer et augmenter nos capacités en matière de ressources humaines

Réalisations

- Expansion de notre alliance avec Smucker Foods of Canada, notamment dans le cadre d'une campagne nationale au printemps, intitulée « L'amour du pain » et visant les consommateurs et le secteur de la vente au détail.
- Partenariat avec Dover Flour, dont 22 des véhicules arborent maintenant le logo de la CCB dans le Sud de l'Ontario, créant ainsi une présence sur ce marché.
- Création d'un poste à temps partiel de conseiller en promotion de l'image de marque. Objectif : chercher des possibilités de se positionner sur le marché japonais.
- Création d'une annonce promotionnelle pour une nouvelle publication commerciale produite par l'industrie meunière mexicaine, CANIMOLT, qui fait la promotion du blé de l'Ouest canadien dans des produits cuisinés de grande qualité.
- Maintien d'un soutien majeur à la campagne de sensibilisation nationale intitulée *Les produits céréaliers, essentiels pour la santé!* conçue pour que les professionnels et la population générale prennent davantage conscience des bienfaits des produits céréaliers pour la santé.
- Élaboration d'un plan d'optimisation du transport et des services ferroviaires. Ce plan s'inscrit dans un processus permanent dont la conception vise un système de manutention et de transport des plus efficace et économique, pour répondre aux besoins de nature commerciale de la CCB.
- Réorganisation du plan de gestion des stocks : y compris la révision et la mise en œuvre de pratiques visant à faciliter les rapports de stocks pour les compagnies céréalières.
- Étude de possibilités pour mieux assurer l'expédition opportune du grain tout au long de la campagne agricole, grâce à une meilleure surveillance des livraisons par les agriculteurs et à une application plus rigoureuse des résiliations d'appels de livraison.
- Élargissement stratégique des sources d'approvisionnement à des compagnies céréalières choisies, et élaboration d'un concept de partenariat stratégique pour l'exploitation des terminaux et des ports. Cela permettra de garantir le soutien au programme des ventes de la CCB, d'améliorer les services de manutention et de transport, et de réduire les coûts pour les producteurs.





- Livraison de l'entière fonctionnalité du Système d'approvisionnement et de paiement des agriculteurs (SAPA), offrant ainsi une solution technologique pour soutenir la chaîne d'approvisionnement de la CCB. Le projet de chaîne d'approvisionnement permet de positionner l'organisme à l'avenir, garantissant la compétitivité de la CCB et des agriculteurs de l'Ouest.
- Élaboration d'une orientation stratégique en matière d'information et de technologie (I et T). Cette stratégie vise essentiellement à évaluer nos capacités actuelles sur le plan technologique, à repérer les nouvelles capacités dont nous aurons besoin pour progresser, et à définir comment nous pouvons combler l'écart. La stratégie est fonction de trois domaines principaux : tendances du secteur de la I et T, impacts de la TCA, et orientation de la I et T.
- Mise en œuvre de politiques, procédures et outils pour la classification, la conservation et la destruction des dossiers de l'organisme (gestion électronique des dossiers). La CCB est maintenant en position pour se conformer à la *Loi sur l'AIPRP* et à la *Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada*.
- Préparation en vue de l'élimination de l'ordinateur central. L'élimination de l'ordinateur central simplifiera notre environnement technique et réduira les coûts d'exploitation.
- Élaboration d'un concept qui tiendrait compte des besoins présents et futurs de la CCB aux fins d'une prestation de services précise et ponctuelle, en matière d'évaluation de la qualité du grain, d'inspection et d'homologation. Cela s'inscrit dans l'engagement continu de la CCB, à savoir minimiser les coûts d'exploitation tout en maintenant ou améliorant la gestion du risque inhérent à l'assurance de la qualité en tenant compte de la logistique du transport du grain.
- Étude de la possibilité d'établir une fiducie pour gérer les divers risques auxquels la CCB est exposée. On pourrait opter pour une fiducie si celle-ci permettait de réduire les coûts d'assurance à la fois pour la CCB et pour l'industrie. La fiducie présenterait également une possibilité de revenu potentiel pour la CCB.
- Étude des possibilités de développement commercial et des priorités de l'organisme, dans le but de rentabiliser au maximum le blé et l'orge.
- Lancement du processus de vérification de la CCB vis-à-vis de la conformité avec le projet de loi 198, équivalent canadien de la loi américaine *Sarbanes-Oxley Act*. L'année 1 du projet de quatre ans en cours comprend l'analyse, la documentation et la mise à l'épreuve des contrôles de niveau de l'entité. Cela contribuera à garantir la cohérence entre la gouvernance de la CCB et les pratiques optimales de l'industrie.

AMÉLIORATION DES REVENUS DES AGRICULTEURS (SUITE)

Objectif stratégique : Explorer et exploiter les possibilités d'améliorer les revenus des agriculteurs en tirant profit de la structure et des capacités actuelles de la CCB.

Réalisations (Suite)

- Élaboration d'une stratégie d'investissement dans des variétés appropriées de blé et d'orge afin d'accroître les possibilités de commercialisation.
 - Élaboration de plans qui régiront la production et l'impact de la commercialisation du blé tout usage, afin que celui-ci ait une incidence minimale sur les autres classes de blé.
 - Mise en œuvre de mesures de contrôle de la qualité du blé, afin d'être conforme aux changements apportés à la *Loi sur les grains du Canada* et à la Commission canadienne des grains.
 - Collaboration avec des groupes désignés pour le chargement des wagons des producteurs, afin de sélectionner et de charger l'orge brassicole en vue d'expéditions directes de la CCB. Grâce à ce programme, ces groupes ont davantage de possibilités de commercialisation, le producteur réalise des économies de frais de manutention, et le groupe a droit à un volume de chargement plus important.
 - Augmentation des expéditions d'orge brassicole du Canada à la Chine, sous l'étiquette Green Food.
 - Élaboration d'un plan de production et de commercialisation pour élargir les possibilités du marché à créneaux de l'orge alimentaire auprès de certains consommateurs.
- Élaboration d'une nouvelle Vision et stratégie pour la CCB, qui régira l'environnement changeant tant à l'interne qu'à l'externe. La stratégie met l'accent sur la mise en valeur des programmes de ressources humaines existants, et sur l'élaboration de nouvelles mesures pour répondre aux besoins et à l'orientation générale de la CCB.
 - Classification de la CCB au rang des 15 meilleurs employeurs au Manitoba, en reconnaissance de nos pratiques de travail. Ce type de reconnaissance distingue la CCB des autres employeurs et aide à attirer et à garder les meilleurs employés.
 - Mise en œuvre d'un programme de rémunération variable, qui lie les efforts et contributions individuels au rendement de l'organisme. Ce type de programme constitue un outil utile pour encourager un niveau de rendement élevé, sans augmenter les coûts fixes et marginaux de la rémunération de base. Cela permet à l'organisme de favoriser des comportements précis et de mettre l'accent sur les résultats de l'entreprise.



AMÉLIORATION DE LA SATISFACTION DES AGRICULTEURS

Objectif stratégique : Collaborer avec les agriculteurs, les représentants du gouvernement et d'autres intervenants pour permettre une évolution de la CCB, qui entraînerait de considérables améliorations de la satisfaction générale des agriculteurs.

Initiatives

- Renforcer la position commerciale de la CCB dans les accords internationaux
- Augmenter les interactions commerciales et l'échange d'information entre les agriculteurs de la CCB.
- Repenser l'établissement des prix et la livraison
- Resserrer les liens avec les producteurs

Réalisations

- Recours à une stratégie détaillée et en appui aux objectifs de la CCB consistant à parvenir à une bonne entente multilatérale sur l'agriculture à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), au bénéfice des producteurs de blé et d'orge de l'Ouest du Canada.
- Pression sur le gouvernement du Canada pour qu'il poursuive des ententes commerciales bilatérales dans des marchés clés, afin de garantir que le blé et l'orge canadiens parviennent à ces marchés ouverts sans entrave. Des pourparlers de libre-échange ont été conclus avec le Pérou et la Colombie en 2008, deux marchés cruciaux pour le blé et l'orge canadiens.
- Mise en œuvre de nouveaux services électroniques pour les producteurs et agents de manutention, y compris l'obtention en ligne de demandes de permis et de contrats d'option, des mécanismes de verrouillage et d'achat de contrat, l'accès à de l'information de paiement en ligne, la capacité de différer des paiements en ligne et l'accès à de l'information sur les livraisons. Cela devrait améliorer l'acheminement de l'information aux agriculteurs, notamment l'information relative à leurs relations d'affaires avec la CCB.
- Évaluation, élaboration et mise en œuvre, en complète collaboration avec les producteurs, de nouveaux programmes et services en matière d'établissement des prix et de livraison, pour le blé, le blé dur et l'orge. La CCB a introduit plusieurs nouveaux programmes, tels que le Programme d'entreposage de Churchill, *CashPlus*, *GrainFlo* et *FlexPro* et a élargi le programme d'entreposage du blé et le programme d'échange de livraisons.



Conseil d'administration

La CCB est une société à régie partagée conformément à la *Loi sur la Commission canadienne du blé*.

Le conseil d'administration est composé de 15 membres : 10 agriculteurs élus et cinq membres nommés par le gouvernement fédéral, y compris le président-directeur général. Cette structure administrative unique a été mise sur pied en 1998, afin de refléter l'obligation de rendre compte de la CCB envers les agriculteurs, et de permettre aux agriculteurs de prendre les commandes de leur organisme de commercialisation du grain.

Les administrateurs élus sont choisis par les producteurs agricoles dans 10 districts électoraux de l'Ouest du Canada. Pour assurer la continuité au sein du conseil d'administration, ces administrateurs reçoivent un mandat de quatre ans et des élections sont tenues tous les deux ans, selon une alternance entre les districts pairs et impairs. Les administrateurs nommés ont un mandat de trois ans.

ADMINISTRATEURS ÉLUS

Henry Vos (District 1)

Henry est titulaire d'un diplôme en agriculture de l'Université de l'Alberta et est agronome professionnel. Henry et sa femme, Anne, exploitent une ferme de plus de 2 500 acres à Fairview (Alberta), et produisent du canola, du blé, de l'orge et des graines fourragères. Henry siège au conseil d'administration de l'Institut international du Canada pour le grain. Il a été membre du conseil d'administration du Fairview College, du chapitre albertain de l'Association canadienne des producteurs de semences, de la Bourse des marchandises de Winnipeg et de l'Alberta Canola Producers Commission. Il a fait partie du conseil d'administration de l'Institut de recherches agricoles de l'Alberta et siégé à un comité du Agriculture & Food Council.

James Chatenay (District 2)

Jim exploite la ferme familiale près de Penhold (Alberta). Diplômé du Olds Agricultural College, il a été pendant six ans directeur de l'Association des éleveurs de charolais de l'Alberta. Il en est à son troisième mandat en qualité d'administrateur de la CCB.

(absent de la photo)

Larry Hill, président (District 3)

Larry est président du conseil d'administration depuis mars 2008. Larry exploite une ferme de 4 300 acres près de Swift Current (Saskatchewan). Il est titulaire d'un diplôme en agronomie et d'un autre en gestion agricole de l'Université de la Saskatchewan, et il a travaillé pour le ministère de l'Agriculture de la Saskatchewan.



ROD FLAMAN • BILL TOEWS • LARRY HILL • KEN MOTIUK • KYLE KORNEYCHUK • WILLIAM NICHOLSON • HENRY VOS

Il a auparavant présidé le Comité de vérification, des finances et de gestion du risque, et le Comité spécial sur le commerce.

Ken Ritter (District 4)

Ken a été le premier administrateur élu pour siéger comme président au conseil d'administration de la CCB. Il a été président du conseil d'administration jusqu'à mars 2008. Il a auparavant exercé au sein de l'Office national des transports et de la Commission des droits de surface de la Saskatchewan. Il exploite la ferme familiale près de Kindersley (Saskatchewan). Agriculteur, Ken a également exercé le droit et enseigné au Canada et en Australie. Il est diplômé en arts du Collège Notre-Dame et de l'Université d'Ottawa, en éducation de l'Université de Regina et en droit de l'Université de la Saskatchewan.

Allen Oberg (District 5)

Allen et son frère John exploitent une ferme mixte (grain et bétail) près de Forestburg (Alberta). Allen a siégé aux conseils d'administration de nombreuses organisations au cours de sa carrière, notamment l'Alberta Wheat Pool, Agricore et l'Association canadienne des coopératives. Il est actuellement membre du conseil d'administration de

la Fondation de recherches sur le grain de l'Ouest, dont il est président sortant. Enfin, Allen préside également le Comité des relations avec les agriculteurs.

Ian McCreary (District 6)

Ian a grandi dans une ferme mixte près de Bladworth (Saskatchewan), qu'il continue d'exploiter aujourd'hui. Il détient une maîtrise en agronomie et a travaillé à la CCB comme directeur du marketing et analyste des politiques. Ian a été président du Comité des relations avec les agriculteurs, du Comité des questions stratégiques, du comité spécial sur le transport, du comité directeur spécial sur le processus Kroeger, et du comité spécial pour le transport stratégique. Son expérience internationale comprend également la direction d'un projet pilote sur l'aide alimentaire et le marché de l'alimentation pour la Banque de céréales vivrières du Canada, qui englobait neuf projets en Asie, en Afrique et en Amérique latine.

Kyle Korneychuk (District 7)

Kyle et sa femme, Susan, exploitent des fermes céréalières dans les environs de Pelly et de Stenen (Saskatchewan). Kyle est titulaire d'un baccalauréat ès sciences en chimie de l'Université de la Saskatchewan. Il a fait partie

de nombreux organismes agricoles et communautaires, dont le Saskatchewan Wheat Pool, le Borage Growers Group et la Prairie Alliance for the Future. En plus de son expérience à titre d'agriculteur, Kyle a travaillé dans l'industrie minière et la fonction publique. Il a représenté les gouvernements fédéral et provincial au sein de comités nationaux sur l'agriculture et l'environnement.

Rod Flaman (District 8)

Rod et son épouse, Jeanne, exploitent une ferme au sud de la vallée Qu'Appelle, près d'Edenwold (Saskatchewan). Ils produisent une variété de cultures céréalières et horticoles, dont du grain biologique certifié. Rod est ingénieur mécanique diplômé de l'Université de la Saskatchewan. Il a travaillé dans les secteurs industriels du pétrole, de la production d'énergie et de la fabrication pendant 10 ans avant de reprendre la ferme familiale. Rod a été directeur de la Saskatchewan Fruit Growers Association, du Regina Farmers Market et du Terminal 22, terminal céréalier situé à Balcarres (Saskatchewan).



GLEN FINDLAY • ALLEN OBERG • KEN RITTER • IAN MCCREARY • IAN WHITE • BRUCE JOHNSON • DAVID CAREFOOT

William Nicholson (District 9)

Bill et sa famille exploitent une ferme de grain près de Shoal Lake (Manitoba). Bill est titulaire d'un diplôme en agronomie et a travaillé dans l'industrie de la machinerie agricole. Il en est à son troisième mandat à titre d'administrateur élu. En plus d'avoir siégé au sein de l'ancien Comité consultatif de la CCB, il a été délégué du Manitoba Pool Elevators et a représenté les agriculteurs auprès du Conseil de l'Institut du matériel agricole des Prairies. Il siège actuellement au conseil d'administration de la coopérative de crédit locale. Bill est président sortant du Comité aux questions stratégiques, et copréside le Comité de la régie et de la gestion des ressources. Il représente en outre la CCB au sein du sous-comité sur l'orge du Comité sur la normalisation des grains de l'Ouest.

Bill Toews (District 10)

Bill et sa femme, Barbara, exploitent Harambee Farms, une ferme céréalière et de cultures spéciales située à Kane (Manitoba). Bill est titulaire d'un diplôme en agriculture et d'un diplôme d'études supérieures en science des sols. Il a été directeur des Keystone Agricultural Producers, de la Fondation de recherches sur le grain de l'Ouest et du Manitoba Farm Products Marketing Council. Bill a travaillé au Kenya et au Pakistan avec l'Agence canadienne de développement international et a occupé les fonctions de directeur adjoint de session et de professeur à l'école d'agriculture de l'Université du Manitoba. Il a été membre du Manitoba Agri-Food Research and Development Council, et est président sortant de l'Institut international du Canada pour le grain. Il siège actuellement au conseil d'administration d'une coopérative de crédit locale, et est membre du Comité consultatif sur le blé de la Fondation de recherches sur le grain de l'Ouest. Enfin, il préside le Comité aux questions stratégiques de la CCB.

ADMINISTRATEURS NOMMÉS

David Carefoot*

Résidant de Oakbank (Manitoba), David a une solide expérience en négoce agricole. Il était récemment directeur financier chez Viterra Inc., après avoir passé 11 années chez Agricore United et son prédécesseur, United Grain Growers Limited, où il a occupé les postes de directeur financier, de vice-président du financement et des relations avec les investisseurs, de directeur des finances et de contrôleur général. Avant cela encore, David avait passé 12 ans au service de Price Waterhouse Chartered Accountants, dans les deux secteurs suivants : vérification et conseil aux entreprises, et services financiers. Il est diplômé en commerce de l'Université du Manitoba, et est membre de l'Institut canadien des comptables agréés, de l'Institut des comptables agréés du Manitoba et de l'Institut canadien des experts en évaluation d'entreprises.

Glen Findlay

Glen, sa femme Kay et les membres de leur famille exploitent une ferme bovine de 5 000 acres comptant 300 têtes de bétail à Shoal Lake (Manitoba). Glen est titulaire d'un baccalauréat et d'une maîtrise en nutrition animale de l'Université du Manitoba, ainsi que d'un doctorat en biochimie nutritionnelle de l'Université de l'Illinois. Il a été boursier postdoctoral au Conseil national de recherches à Ottawa et professeur à la faculté d'agriculture de l'Université du Manitoba. Il a été membre de l'Assemblée législative du Manitoba pendant 13 ans et a occupé les fonctions de ministre de l'Agriculture, de ministre de la Voirie et du Transport et de ministre responsable des Télécommunications. Pendant qu'il occupait les fonctions de ministre, il a participé à de nombreuses missions commerciales internationales. Il a aussi fait partie du Comité d'examen de la *Loi sur les transports* au Canada

et a été représentant pour Agricore United. Il a joué un rôle actif au sein de plusieurs associations agricoles et organismes sportifs communautaires, et siège actuellement au Comité consultatif sur l'orge de la Fondation de recherches sur le grain de l'Ouest.

Bruce Johnson

Bruce travaille dans l'industrie céréalière depuis plus de 25 ans. Il a occupé des postes de haut niveau au sein de sociétés privées et de coopératives céréalières, et a été membre de plusieurs conseils d'administration. Bruce a été consultant pour de nombreux clients dans les domaines du transport, de l'alimentation et de l'agriculture ainsi que pour le gouvernement. Il est titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université du Manitoba. Il est actuellement président du Comité de vérification, des finances et de gestion du risque, et a été coprésident du Comité de la régie et de la gestion des ressources.

Ken Motiuk

Ken possède une vaste expérience des affaires en agriculture et exploite une ferme de céréales et d'élevage près de Mundare (Alberta). Il détient un baccalauréat ès sciences avec spécialisation en économie agricole de l'Université de l'Alberta. Ken siège actuellement au conseil d'administration de la Alberta Credit Union Deposit Guarantee Corporation. Il est aussi membre de l'Alberta Economic Development Authority et membre de l'Institute of Corporate Directors. Par le passé, il a été membre du conseil d'administration de la Bourse des marchandises de Winnipeg, membre de la Commission des grains de l'Alberta et administrateur de Agricore United.

Ian White, président-directeur général**

Ian a une vaste expérience de la haute gestion, du négoce agricole et de la commercialisation de produits de base, en qualité de président-directeur général de Queensland Sugar Limited, et de P-DG de Grainco Australia Ltd., Defiance Milling Ltd. et du secteur de l'exploitation des É.-U. de Queensland Cotton. Ian a un baccalauréat spécialisé en économie de l'Université de Sydney, et il est membre de l'Australian Society of CPAs et de l'Australian Institute of Company Directors. Il a été administrateur de nombreuses organisations, dont Queensland Sugar Ltd., Cubbie Group Pty Ltd., Queensland Competition Authority, Queensland Cotton Corporation et Defiance Milling Ltd.

Notes :

* nommé en mai 2008

** nommé en mars 2008





Mandat du conseil d'administration

Le conseil d'administration doit rendre compte aux agriculteurs de la détermination et de la réalisation des objectifs de la CCB. Il s'acquitte de cette responsabilité en établissant l'orientation stratégique, et en examinant et en donnant son aval aux plans stratégiques, aux budgets, aux états financiers, au plan d'affaires annuel et au plan d'emprunt. Le conseil détermine des méthodes d'évaluation du rendement qui servent à évaluer les plans annuels à long terme. De plus, le conseil d'administration doit veiller à ce que la direction dispose des systèmes appropriés pour gérer le risque, préserver l'intégrité des contrôles financiers et superviser les services d'information. En plus du plan d'activités annuel, le conseil approuve aussi les plans de relations avec les agriculteurs et le gouvernement pour permettre aux administrateurs d'évaluer les progrès réalisés au chapitre de la gestion par rapport aux objectifs commerciaux. Dans le but de déterminer des objectifs, le conseil d'administration accorde une grande priorité à l'écoute des agriculteurs tout en s'assurant que leurs points de vue sont présentés à tous les membres du conseil.

Donner l'exemple

La campagne agricole de 2007-2008 a été excellente pour la CCB. Le contexte opérationnel de la CCB s'est caractérisé par des marchés de produits de base porteurs, tandis que l'organisme connaissait des changements importants. Au nombre de ces changements, mentionnons le recrutement d'un nouveau président pour remplacer Greg Arason, président sortant. Ian White, antérieurement au service de Queensland Sugar Ltd., a été nommé président-directeur général de la CCB le 31 mars 2008. La composition du conseil d'administration a également changé par suite de la nomination de David Carefoot comme administrateur, le 9 mai. Larry Hill a été retenu comme président du conseil le 26 mars.

Le conseil a fait preuve, l'an dernier, d'un leadership stratégique fort, tourné vers l'avenir et soucieux de veiller à ce que la CCB continue de servir les meilleurs intérêts des agriculteurs de l'Ouest du Canada. Le conseil s'est notamment efforcé d'offrir de meilleures options aux producteurs, ainsi que d'améliorer les prix et d'assouplir les livraisons. Le conseil a aussi mis l'accent sur les mesures du rendement, et a redoublé d'efforts concernant la commercialisation de l'orge, la surveillance de la technologie de l'information concernant le projet de Transformation de la chaîne d'approvisionnement (TCA), et l'orientation à donner aux questions relatives au mandat de l'organisme.

Engagement envers la saine gestion

Le conseil d'administration s'est montré proactif face à sa philosophie et à son cadre de gestion. Bien qu'il ne soit pas légalement assujéti aux récentes réformes législatives, le conseil a respecté les directives en matière de pratiques optimales pour ses propres normes de gestion. À l'exception du président-directeur général, tous les administrateurs du conseil sont indépendants de la direction. Le conseil d'administration possède une politique de gestion globale et un cadre pour démontrer l'engagement de la CCB en matière de saine gestion, notamment :

- un code de conduite approuvé et des directives en matière de conflit d'intérêts
- une liste des importantes politiques élaborées et approuvées par le conseil d'administration qui orientent la conduite de l'organisme
- le cadre de référence du conseil d'administration qui définit son mandat et ses responsabilités en indiquant clairement la délégation au conseil de la balance en matière de prise de décisions
- la description des rôles et des responsabilités pour les principaux intervenants du cadre de gestion de la CCB, y compris le président du conseil, le directeur général, chaque comité et chacun des administrateurs
- une orientation globale à l'intention des nouveaux administrateurs et un perfectionnement professionnel continu
- des réunions à huit clos régulières
- la planification de la relève des cadres
- l'utilisation des outils d'évaluation du rendement du conseil d'administration
- l'évaluation et la surveillance continue des mesures de contrôle internes pour s'assurer de l'intégrité et de la responsabilité. Dans le cadre de la planification stratégique, le conseil d'administration passe en revue et complète chaque année un récapitulatif intégré de la gestion du risque afin de déterminer et d'évaluer les possibilités et les risques externes.

Durant la campagne agricole de 2007-2008, le conseil d'administration a continué d'offrir une solide gestion et une direction éclairée. Plus particulièrement, il a organisé de nombreuses réunions de reddition de comptes dans toute la région des Prairies, afin de garantir une communication juste et transparente avec les agriculteurs, a surveillé le régime de retraite des employés, donné une orientation au programme de rémunération des employés et offert des suggestions sur les questions relatives à l'élection des administrateurs. Un certain nombre d'administrateurs ont mené à bien des modules de formation additionnels, au Director's College, et des administrateurs ont continué de faire partie de comités et de conseils externes pour s'assurer que le point de vue de la CCB soit pris en considération dans l'élaboration des politiques des tiers et des intervenants.



Le conseil a fait preuve, l'an dernier, d'un leadership stratégique fort, tourné vers l'avenir et soucieux de veiller à ce que la CCB continue de servir les meilleurs intérêts des agriculteurs de l'Ouest du Canada.

Structure des comités

En vue de remplir son rôle et ses responsabilités en matière de gestion, le conseil d'administration a mis sur pied quatre comités permanents. Il a aussi créé, périodiquement, des comités spéciaux, véritables forums pour l'établissement d'une orientation sur des questions stratégiques essentielles.

Comité de vérification, des finances et de gestion du risque

Mandat – Les principales responsabilités de ce comité consistent à examiner les rapports financiers, les systèmes de comptabilité, la gestion des risques et les vérifications internes. Ce comité facilite la tenue d'une vérification annuelle, évalue les mesures du rendement, examine les états financiers annuels et les pratiques comptables en plus de réviser les politiques, les plans et les propositions en matière de finances et de gestion des risques.

Membres – Bruce Johnson (président), David Carefoot, Ian McCreary, Ken Motiuk, Bill Nicholson, Ken Ritter et Henry Vos.

Comité de la régie et de la gestion des ressources

Mandat – Ce comité s'intéresse principalement aux questions de régie afin d'améliorer l'efficacité du conseil et de l'organisation. Il aide également le conseil à remplir ses obligations en ce qui a trait aux ressources humaines et à la rémunération.

Membres – Bill Nicholson (président), David Carefoot, Glen Findlay, Rod Flaman, Bruce Johnson, Ian McCreary et Henry Vos.

Comité aux questions stratégiques

Mandat – Ce comité doit s'assurer de cerner les enjeux stratégiques et politiques et de recommander au conseil d'administration les questions prioritaires, les calendriers et les modalités permettant de régler ces enjeux. Il coordonne l'intervention du conseil dans le processus de planification stratégique de la CCB.

Membres – Bill Toews (président), James Chatenay, Glen Findlay, Rod Flaman, Kyle Korneychuk et Allen Oberg.

Comité des relations avec les agriculteurs

Mandat – Ce comité s'occupe d'examiner et de recommander, pour le conseil, des plans stratégiques concernant les relations avec les producteurs, les communications et les relations avec les gouvernements.

Membres – Allen Oberg (président), James Chatenay, Kyle Korneychuk, Ken Motiuk, Ken Ritter et Bill Toews.



Rémunération et présence aux réunions

Campagne agricole 2007-2008

Conseil d'administration

Administrateur	District	Rémunération			Présence		
		Provision	Indemnités quotidiennes	Total	Réunions du conseil	Réunions de comité	Réunions avec l'industrie et autres
Vos, Henry	1	20 000 \$	21 250 \$	41 250 \$	14/14	16/16	12
Chatenay, James	2	20 000	25 000	45 000	14/14	12/12	23
Hill, Larry ¹	3	40 000	44 000	84 000	14/14	18/19	37
Ritter, Ken ²	4	48 668	26 100	74 768	14/14	16/16	16
Oberg, Allen	5	24 000	34 000	58 000	14/14	12/12	25
McCreary, Ian	6	20 000	25 000	45 000	14/14	16/16	24
Korneychuk, Kyle	7	20 000	23 900	43 900	14/14	12/12	25
Flaman, Rod	8	20 000	22 500	42 500	14/14	11/13	20
Nicholson, William	9	22 333	20 350	42 683	14/14	16/16	16
Toews, William	10	24 000	21 575	45 575	14/14	12/12	44
Arason, Greg ³	A	S/O	S/O	S/O	9/9	S/O	S/O
Carefoot, David ⁴	A	5 000	6 000	11 000	5/5	6/6	5
Cheuk, William ⁵	A	15 000	10 000	25 000	9/9	8/10	3
Findlay, Glen	A	20 000	14 000	34 000	14/14	13/13	5
Johnson, Bruce	A	22 333	14 950	37 283	14/14	15/16	4
Motiuk, Kenneth	A	20 000	19 750	39 750	14/14	18/18	7
White, Ian ⁶	A	S/O	S/O	S/O	5/5	S/O	S/O
Total:		341 334 \$	328 375 \$	669 709 \$			

Notes :

A = Administrateur désigné

¹président élu, conseil d'administration, le 26 mars 2008

³fin du mandat le 30 mars 2008

⁵fin du mandat le 5 mai 2008

²démissionné de la présidence du conseil d'administration, le 26 mars 2008

⁴nommé le 8 mai 2008

⁶nommé le 31 mars 2008

Les administrateurs perçoivent un salaire de base annuel et des indemnités journalières. Le président du conseil touche un salaire de base annuel de 60 000 \$. Les autres membres reçoivent 20 000 \$, et les présidents de comités une somme additionnelle de 4 000 \$ par comité. En outre, une indemnité journalière de 500 \$ est versée à chacun des membres, pour chaque journée de réunion régulière. Les administrateurs sont remboursés de tout frais de déplacement jugé raisonnable. Ils ont aussi droit à 5 000 \$ maximum par campagne agricole, pour leurs communications avec les agriculteurs. La rémunération annuelle des administrateurs est plafonnée à 60 000 \$. Il n'y a aucune limite à la rémunération du président du conseil d'administration.

Les administrateurs ne participent à aucun régime de retraite d'entreprise ni à un régime d'avantages sociaux, à l'exception d'une assurance-accident de voyage et d'une assurance médicale de voyage.

Le total des dépenses pour le conseil d'administration au cours de la campagne 2007-2008 est de 963 041 \$, salaire de base, indemnités journalières et frais remboursables inclus.

Représentation des administrateurs au sein de comités et de conseils d'administration externes pour la campagne agricole de 2007-2008

Les membres du conseil d'administration sont invités à nommer des représentants qui feront partie de comités et de conseils d'administration externes ayant un lien avec l'industrie céréalière canadienne. Voici une liste des administrateurs nommés à ces fonctions pour la campagne agricole 2007-2008.

Comités ou conseils d'administration externes	Poste	Administrateur
Conseil des grains du Canada	Membre du conseil	Ian White
Conseil des grains du Canada – Comité de la salubrité des aliments à la ferme	Représentant du conseil de la CCB	Allen Oberg
Fédération canadienne de l'agriculture	Représentant de la CCB	Allen Oberg
Institut international du Canada pour le grain	Membre du conseil	Henry Vos
Comité de normalisation des grains de l'Ouest	Membre, sous-comité sur l'orge	Bill Nicholson
Comité de normalisation des grains de l'Ouest	Membre, sous-comité sur le blé	Kyle Korneychuk
Fondation de recherches sur le grain de l'Ouest	Membre du conseil	Allen Oberg
Fondation de recherches sur le grain de l'Ouest	Membre, comité consultatif sur l'orge	Glen Findlay
Fondation de recherches sur le grain de l'Ouest	Membre, comité consultatif sur le blé	Bill Toews

Équipe de leadership de la CCB

La présente campagne agricole a représenté une période de transition pour l'organisme. Après de longues recherches, les services de M. Ian White ont été retenus par le conseil d'administration et sa nomination a été confirmée par un décret du gouvernement fédéral dès le 31 mars 2008. M. White succède à M. Greg Arason, qui a occupé le poste de président-directeur général par intérim du 19 décembre 2006 au 30 mars 2008. M. Arason a aussi occupé ces fonctions de 1998 à 2002.

L'équipe de leadership, composée de hauts dirigeants de la CCB, a la responsabilité de superviser les activités de l'organisme et de diriger les orientations stratégiques déterminées par le conseil d'administration de la CCB. Cette équipe soutient le conseil d'administration en ce qui concerne la vision, la mission et les initiatives stratégiques de la CCB. L'équipe est aussi responsable de la mise en œuvre des plans annuels et à long terme de la CCB, ainsi que de la direction de tous les secteurs opérationnels de l'organisme.

La rémunération de l'équipe de leadership est établie selon une structure de rémunération organisationnelle qui est approuvée annuellement par le conseil d'administration.

Le programme de rémunération variable a été mis en œuvre pour la campagne agricole 2006-2007 et cette rémunération a été versée en décembre 2007. Selon les états financiers vérifiés, le versement de la rémunération variable est prévu en décembre pour la campagne agricole écoulée. Les employés permanents admissibles de la CCB doivent atteindre des objectifs de rendement individuels et l'organisme doit atteindre des objectifs de rendement organisationnels pour que le paiement soit autorisé. Avec l'arrivée de ce programme, la rémunération globale de la CCB se classe au 50^e rang percentile de la rémunération de l'industrie, soit au taux moyen de la rémunération du marché. Le programme a pour but de récompenser les résultats, le rendement élevé et l'atteinte des objectifs organisationnels pour un certain nombre de mesures du rendement organisationnel établies par l'équipe de leadership et approuvées par le conseil d'administration.

Cette année, la CCB présente aussi les coûts des programmes d'avantages sociaux pour assurer la divulgation complète de la rémunération du personnel de direction. Ces coûts n'étaient pas divulgués par le passé.



Tableau récapitulatif de la rémunération, 2007-2008

La divulgation de la rémunération des cinq plus hauts salariés de l'organisme est faite dans le cadre de l'engagement de la CCB à communiquer ouvertement et à rendre compte aux agriculteurs. Le tableau suivant présente la rémunération annuelle pour le président-directeur général, le directeur de l'exploitation, la directrice financière et deux des autres cadres les mieux rémunérés pour la campagne agricole 2007-2008. Ces chiffres reflètent la rémunération de base (rémunération réelle) ou les dépenses de l'organisme pour la période durant laquelle les personnes ont été au service de l'organisme au cours de la campagne agricole 2007-2008.

Nom	Salaire de base	Salaire variable	Avantages sociaux	Total
Président-directeur général				
*Ian White (31 mars 2008 au 31 juillet 2008)	211,783 \$	– \$	22,686 \$	234,469 \$
*Greg Arason (1 août 2007 au 30 mars 2008)	258,000	–	–	258,000
Directeur de l'exploitation				
*Ward Weisensel	247,358	65,354	68,995	381,707
Chef des Services financiers				
*Brita Chell	192,574	50,882	49,710	293,166
Chef du Service de l'information et vice-président, Planification stratégique				
Graham Paul	181,417	49,149	44,356	274,922
Vice-président, Marketing				
Gord Flaten	174,050	36,787	42,012	252,849

* La valeur des avantages indirects pour les cadres admissibles n'a pas dépassé 50 000\$ par personne.

Équipe de leadership pour 2007-2008

Ian White – président-directeur général à partir du 31 mars 2008

Greg Arason – président-directeur général du 19 décembre 2006 au 30 mars 2008

Ward Weisensel – directeur de l'exploitation

Brita Chell – chef des Services financiers

Graham Paul – chef du Service de l'information et vice-président, Planification stratégique

Diane Wiesenthal – vice-présidente, Services aux personnes et organisationnels

Deborah Harri – secrétaire générale

Jim McLandress – avocat-conseil

Earl Geddes – vice-président, Soutien au développement de produits et au marketing et Relations avec les agriculteurs (par intérim depuis le 1^{er} février 2008)

Dave Burrows – vice-président, Communications et relations avec le gouvernement (par intérim depuis le 1^{er} février 2008)

Deanna Allen – vice-présidente, Relations avec les agriculteurs et Affaires publiques jusqu'au 1^{er} février 2008 (absent de la photo)



DEBORAH HARRI • GRAHAM PAUL • DIANE WIESENTHAL • EARL GEDDES • IAN WHITE • BRITA CHELL • DAVE BURROWS • JIM MCLANDRESS • WARD WEISENSEL

RESPO

Rapport de gestion

ONSABILITÉ

Responsabilité

Au 20 novembre 2008, la responsabilité du rapport de gestion ci-après relève de la direction. Le conseil d'administration veille à l'examen de l'information présentée, principalement par l'entremise de son Comité de vérification, de finances et de gestion du risque (CVFR). Ce comité examine le contenu du rapport et recommande son approbation par le conseil d'administration.

Table des matières

Nos activités.	34
Contexte opérationnel	35
Structure organisationnelle	37
Notre vision et nos stratégies	39
Comment les états financiers rendent compte des activités	40
La CCB : une valeur ajoutée pour les agriculteurs	41
Résultats de l'exercice considéré	42
Options de paiements aux producteurs (OPP)	61
Opérations au comptant	64
Rapprochement des mesures non fondées sur les PCGR	68
Gestion du risque financier	69
Perspectives	71

Nos activités

Sous le contrôle des agriculteurs de l'Ouest canadien, la Commission canadienne du blé est le plus important négociant à guichet unique de blé et d'orge au monde. À titre d'un des plus grands exportateurs du Canada, nous vendons des grains à plus de 70 pays et remettons la totalité des produits des ventes, moins les coûts d'exploitation, aux agriculteurs des Prairies.



Blé

Le blé de l'Ouest canadien est vendu dans plus de 70 pays et jouit d'une excellente réputation auprès des consommateurs du monde entier en raison de l'uniformité, de la qualité et de la fiabilité de l'approvisionnement. La farine fabriquée à partir du blé représente l'ingrédient principal de nombreux aliments de base, y compris les pains moulés, les pains plats, les pains cuits à la vapeur, certaines nouilles et d'autres produits, comme les craquelins.



Blé dur

Nous commercialisons le blé dur de qualité cultivé par les producteurs de l'Ouest canadien dans plus de 40 pays. La semoule est le principal produit obtenu après mouture du blé dur. Cette semoule est surtout utilisée dans la fabrication des pâtes et du couscous, un aliment de base en Afrique du Nord.



Orge de premier choix

Environ 65 pour cent des cultures d'orge dans l'Ouest canadien sont consacrées à des variétés brassicoles. Une proportion de 25 à 30 pour cent de cette orge répond aux critères stricts de qualité établis pour la sélection de l'orge brassicole, alors que la majeure partie de l'orge de qualité entre dans la production du malt destiné à la fabrication de la bière à l'échelle nationale et internationale. De plus petites quantités sont utilisées pour la fabrication de whisky, de confiserie et de produits alimentaires et de boulangerie.



Orge fourragère

L'orge fourragère de l'Ouest canadien est consommée surtout dans l'industrie nationale de l'élevage porcin et bovin ou dans l'industrie avicole. Il s'agit du principal aliment utilisé dans les parcs d'engraissement de l'Ouest canadien pour produire du bœuf canadien de qualité. Normalement, l'orge fourragère est consommée au Canada dans une proportion d'environ 95 pour cent. L'orge cultivée pour l'alimentation du bétail ou pour des utilisations industrielles (comme l'éthanol) au pays n'a pas à être vendue par l'entremise de la CCB. L'orge fourragère peut être semée spécialement pour la consommation animale ou peut consister en des variétés brassicoles non sélectionnées.

PRODUITS



Contexte opérationnel

La grande majorité des grains cultivés au Canada est produite par des agriculteurs qui vivent et travaillent dans les Prairies. Chaque année, nous mettons en marché de 18 à 24 millions de tonnes de blé, de blé dur et d'orge de l'Ouest canadien pour le compte des producteurs de l'Ouest du pays. Les produits annuels provenant de ces ventes atteignent de 3 à 8 milliards de dollars et la totalité des produits des ventes, moins les frais liés à la commercialisation, est remise directement aux agriculteurs des Prairies.

Concurrence mondiale

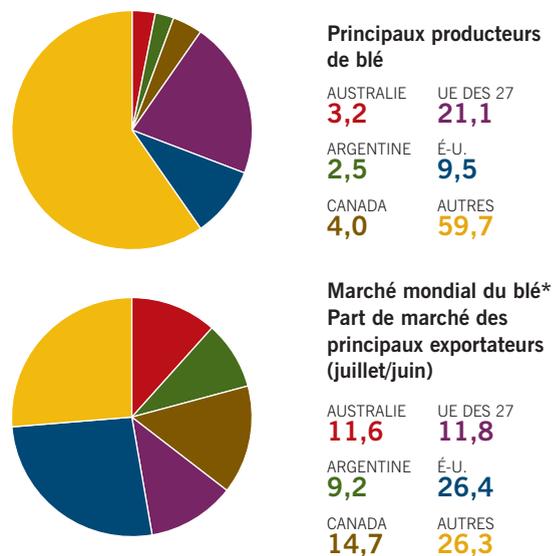
Le marché mondial du blé, du blé dur et de l'orge est très concurrentiel. Pendant plus de 70 ans, nous avons maintenu et accru notre présence sur le marché grâce à nos stratégies d'image de marque, à notre réputation et à notre service à la clientèle. La CCB est le plus important guichet unique de commercialisation du blé et de l'orge dans le monde, mais tous ses concurrents cherchent des façons de maintenir et d'accroître leur part du marché mondial, en particulier dans les segments haut de gamme.

Chaque année, nous vendons entre 12 et 16 millions de tonnes de blé de mouture à des clients du Canada et du monde entier. Notre principale clientèle à l'échelle internationale varie d'année en année et comprend la Chine, le Japon, le Sri Lanka et l'Indonésie. Traditionnellement, les États-Unis ont représenté un marché crucial pour le blé de mouture canadien.

Ensemble, le Canada, l'Argentine, l'Australie, l'Union européenne (UE) et les États-Unis effectuent environ 74 pour cent des ventes totales de blé dans le monde, alors qu'ils assurent un peu plus de 40 pour cent de la production mondiale. Cette disparité pourrait exercer des pressions sur la part de marché du Canada, surtout si l'on tient compte de la présence accrue de pays exportateurs traditionnellement « mineurs » (comme la Russie, le Kazakhstan et l'Ukraine) sur ce marché (voir la figure 1). D'autres concurrents bénéficiant d'avantages liés aux coûts de production sur certains marchés continuent de faire leur apparition.

Figure 1 : Parts de marché pour la production et l'exportation, selon les principaux pays exportateurs de blé

(% des totaux à l'échelle mondiale, 2003-2007)



* Y compris la farine de blé et le blé dur; y compris le marché intérieur des pays de l'ancienne Union soviétique

La situation est similaire dans le marché du blé dur. L'Union européenne, le Canada et les États-Unis représentent environ 80 pour cent du marché d'exportation, et le Canada détient 52 pour cent des parts de marché pour le blé dur à l'échelle mondiale. Toutefois, ces pays produisent ensemble moins de 43 pour cent de l'approvisionnement mondial en blé dur, le Canada n'en produisant que 12 pour cent.

Les acheteurs mondiaux apprécient le blé dur canadien pour son uniformité, sa qualité et la facilité de l'approvisionnement assuré par nos excellents réseaux de commercialisation et de manutention des grains. Les fabricants de pâtes d'Italie sont parmi les principaux acheteurs de blé dur canadien; ce groupe comprend également des clients d'autres pays de l'Europe, de l'Afrique du Nord (Algérie, Maroc et Tunisie), de l'Amérique du Sud (Venezuela, Chili et Pérou) et des États-Unis. L'industrie canadienne des pâtes alimentaires achète 300 000 tonnes environ de blé dur par année et fait habituellement partie de nos cinq principaux acheteurs.

Figure 2 : Parts de marché pour la production et l'exportation, selon les principaux pays exportateurs de blé dur

(% des totaux à l'échelle mondiale, 2003-2007)

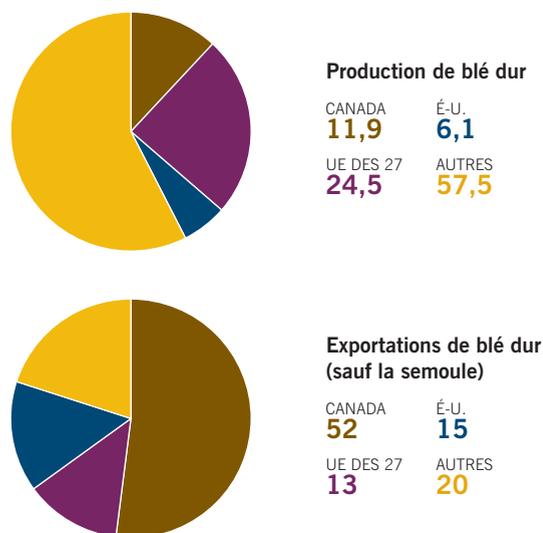
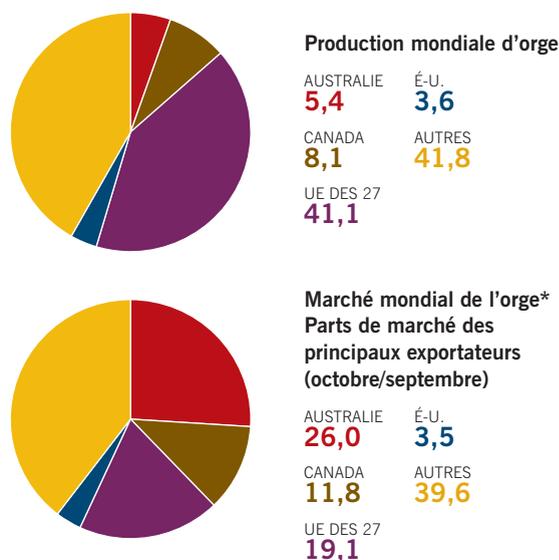


Figure 3 : Parts de marché pour la production et l'exportation, selon les principaux pays exportateurs d'orge

(% des totaux à l'échelle mondiale, 2003-2007)



* Exclut les produits

Dans les marchés d'exportation de l'orge fourragère et de l'orge brassicole, les principaux fournisseurs sont l'Australie, le Canada, l'Union européenne et les États-Unis, qui ensemble réalisent environ 57 pour cent des exportations. La plupart des années, l'Australie et les 27 pays de l'Union européenne dominent le marché de l'orge, représentant environ 26 pour cent et 19 pour cent, respectivement, des marchés d'exportation. Les variétés d'orge brassicole à deux rangs de l'Ouest canadien sont utilisées par l'industrie brassicole nationale et sont également vendues aux grands clients de malt et d'orge brassicole aux États-Unis, en Asie, en Amérique centrale et en Amérique du Sud ainsi qu'en Afrique du Sud. Les variétés d'orge à six rangs de l'Ouest canadien sont principalement vendues aux industries brassicoles et du maltage du Canada et des É.-U., de plus petites quantités étant vendues au Mexique.

Concentration d'entreprises

Une poignée de multinationales à intégration verticale et horizontale dominant le commerce mondial des grains. Quatre entreprises, soit Cargill, Louis Dreyfus, Archer Daniels Midland (ADM) et Bunge, détiennent près de 75 pour cent du marché mondial des grains. Plusieurs entreprises canadiennes sont liées de près à ces multinationales et contrôlent de nombreux aspects de la chaîne d'approvisionnement canadienne, y compris la manutention des grains, la production des aliments du bétail et des engrais, les parcs d'engraissement, le transport, la transformation des aliments et les échanges financiers. Bien que la CCB soit un important fournisseur de blé et d'orge dans le monde, ses produits annuels représentent une petite fraction de ceux des grandes multinationales qui lui font concurrence.

Subventions

Les agriculteurs ne sont pas tous soumis aux mêmes règles du jeu face à la concurrence. Le marché international du grain est encore faussé par les effets des subventions versées aux producteurs de grains. Les taux élevés d'aide financière offerts par certains pays se conjuguent à divers autres mécanismes visant à stimuler les exportations, provoquant l'isolement des agriculteurs des facteurs réels de l'offre et de la demande mondiale, ce qui à son tour fausse la production et les prix. En général, les subventions sont plus importantes en période de faiblesse des prix du marché – contrairement à ce qui fut le cas pendant la campagne agricole 2007-2008; cependant, il est établi que les producteurs de blé et d'orge de l'Ouest canadien reçoivent moins de subventions que dans certains autres pays qui leur font concurrence sur les mêmes marchés internationaux.

Structure organisationnelle

La Commission canadienne du blé (CCB) est une société à régie partagée créée par la *Loi sur la Commission canadienne du blé* (la Loi). Nous ne sommes pas une société de la Couronne et nous n'avons pas d'actionnaires. Le conseil d'administration est composé de 15 membres – 10 de ces membres sont des agriculteurs élus par leurs pairs; quatre sont des représentants du monde des affaires et sont nommés par le gouvernement du Canada, le président-directeur général est aussi nommé par le gouvernement, sur recommandation du conseil d'administration. Conformément au mandat du conseil d'administration, tous les administrateurs doivent agir dans les meilleurs intérêts de la Commission afin d'optimiser les rendements offerts aux producteurs de l'Ouest canadien.

Trois piliers soutiennent les activités et la structure de la CCB : le guichet unique des ventes, la mise en commun des prix et les garanties gouvernementales.

Le guichet unique des ventes

Lorsque la CCB a été établie en 1935 en vertu d'une loi du Parlement, les livraisons à la CCB se faisaient sur une base volontaire, et la Commission ne négociait que le blé. En 1943, la *Loi sur la Commission canadienne du blé* était modifiée, habilitant la CCB à négocier tous les grains cultivés au Canada et rendant obligatoire leur mise en marché par l'entremise de la CCB. Par suite de modifications subséquentes, certains grains furent retranchés des échanges commerciaux du « guichet unique » de la CCB; notre organisation est maintenant l'unique agent de mise en marché du blé et de l'orge cultivés dans l'Ouest canadien. Notre mandat touche les marchés de l'exportation et de la consommation humaine. Le blé et l'orge cultivés pour l'alimentation du bétail ou les utilisations industrielles (comme l'éthanol) n'ont pas à être vendus par l'entremise de la CCB.

Le guichet unique permet à la CCB de mener ses activités grâce à une chaîne logistique efficace qui commence dans les exploitations agricoles pour s'étendre jusqu'aux clients nationaux et internationaux. Il permet à la CCB de contribuer à la réputation de qualité et de fiabilité de l'approvisionnement du Canada – un fondement solide pour un excellent service aux clients. Il permet aux agriculteurs d'être compétitifs dans un marché mondial des grains dominé par une poignée de multinationales et dans un système national de manutention et de transport des grains contrôlé par trois importantes sociétés céréalières et deux sociétés nationales de chemins de fer. En confiant la commercialisation des grains à un seul organisme plutôt qu'en se faisant concurrence les uns les autres, les 75 000 producteurs de blé et d'orge de l'Ouest canadien peuvent compter sur un meilleur rendement pour leurs grains dans certains marchés et faire valoir leurs points de vue concernant les enjeux qui ont un impact sur leurs résultats nets.



Ventes directes des producteurs (VDP)

Les agriculteurs ont la possibilité de vendre directement leurs grains à des acheteurs dans le cadre du programme de contrats de VDP afin de profiter des possibilités offertes par un créneau ou un marché haut de gamme. Ce programme offre à tous les agriculteurs de l'Ouest canadien la possibilité de profiter des avantages du guichet unique des ventes et d'obtenir leur part des ventes du guichet unique tout en conservant des possibilités supplémentaires de commercialisation.

Mise en commun des prix

La mise en commun des prix signifie que tous les produits générés par les ventes durant la campagne agricole (1^{er} août au 31 juillet) sont déposés dans des comptes de mise en commun : blé, blé dur, orge de premier choix, orge fourragère A ou orge fourragère B. Le système de mise en commun des prix permet de remettre la totalité des produits, moins les frais liés à la commercialisation, aux agriculteurs par le truchement de ces comptes. Cette mesure fait en sorte que tous les producteurs qui fournissent le même grade de blé ou d'orge reçoivent le même rendement à la fin de la campagne agricole, peu importe le moment auquel les grains sont vendus durant l'année. La mise en commun des prix aide à gérer les risques et permet aux producteurs de partager les risques du marché en donnant à chacun sa juste part, peu importe les hauts et les bas du marché.

Garanties gouvernementales

Le gouvernement du Canada offre actuellement à la CCB des garanties sur les acomptes, les emprunts et les ventes à crédit. Les acomptes garantis fournissent un prix plancher minimal, ce qui assure aux agriculteurs une protection contre la volatilité extrême du marché des grains. Les emprunts garantis sont utilisés pour financer les paiements aux agriculteurs avant l'encaissement des produits de ventes, aidant nos agriculteurs à couvrir leurs frais d'exploitation.

Au-delà de la mise en commun des prix : les Options de paiement aux producteurs, et autres mesures

La CCB a mis en place des Options de paiement aux producteurs (OPP) en réponse à la volonté des agriculteurs d'exercer un plus grand contrôle individuel sur la tarification de leur blé, de leur blé dur et de leur orge, et sur le mode de paiement et le moment où ils seront payés. Ces options ont été conçues pour permettre aux agriculteurs de gérer leurs propres risques liés aux prix sans perturber les comptes de mise en commun.

Les principales options de paiement offertes actuellement aux agriculteurs par l'entremise de la CCB (en plus du système de mise en commun des prix) sont les suivantes :

FlexPro (nouvelle option pour 2008-2009)

Il s'agit d'une nouvelle option de tarification qui offre un prix quotidien pour les ventes au comptant de blé tout au long de la campagne agricole.

Contrats à prix fixe (CPF)

Cette option permet aux agriculteurs de bloquer un prix fixe et final pour leurs grains en se fondant sur la valeur marchande.

Contrats sur base (CB)

Cette option permet aux agriculteurs de bloquer une base combinée et un prix à terme à différentes périodes du programme.

Option de paiement anticipé (OPA)

Cette option permet aux agriculteurs de fixer un prix plancher en se fondant sur les perspectives de rendement (PDR) du compte de mise en commun. Un agriculteur peut choisir de s'arrêter à 80, 90 ou 100 pour cent des PDR, chacun de ces choix s'accompagnant d'un rabais correspondant. Cette option permet aussi aux agriculteurs de participer aux gains si les rendements du compte de mise en commun dépassent les prix de l'option de paiement anticipé.

En plus des OPP mentionnées ci-dessus, la CCB a mis au point d'autres programmes visant à fournir aux agriculteurs une meilleure flexibilité et un contrôle accru sur la tarification et la livraison de leurs grains.

CashPlus (nouvelle option pour 2008-2009)

Le nouveau programme CashPlus vise à répondre aux besoins des producteurs d'orge de l'Ouest canadien en assurant une plus grande flexibilité à la tarification de l'orge brassicole et en établissant un prix au comptant garanti qui reflète la valeur au marché.

GrainFlo (nouvelle option pour 2008-2009)

L'option GrainFlo a été élaborée afin de répondre à la volonté des agriculteurs d'exercer un plus grand contrôle sur le calendrier de livraison de leurs grains. Cette initiative a pour but de fournir une flexibilité accrue tout en faisant en sorte que la CCB puisse quand même demander la livraison de grains au besoin afin de respecter ses engagements de vente. À cette fin, l'option permet aux agriculteurs de choisir entre des périodes de livraison définies.

Contrat d'échange de livraison (CEL)

Le CEL permet à l'agriculteur d'échanger des périodes de livraison avec un autre agriculteur pour tenir compte de ses propres besoins d'affaire. Ce contrat assure un meilleur contrôle sur le calendrier de livraison et permet aux agriculteurs de savoir à l'avance si la livraison sera acceptée et quelles seront les périodes de livraison.

Programme d'incitatif à valeur ajoutée (PIVA)

Le PIVA paye aux agriculteurs une prime pour avoir livré du blé ou de l'orge directement aux minoteries et malteries de l'Ouest canadien qui sont agréées et liées par la Commission canadienne des grains (CCG). Ce programme fait partie des engagements continus de la CCB relativement au traitement à valeur ajoutée des grains des Prairies. Il permet aux agriculteurs de livrer plus rapidement leurs grains, et à la CCB de diminuer ses coûts d'entreposage et de transport; il peut également aider les agriculteurs à réduire leurs frais de manutention.

Programme de prime au stockage du blé (PPSB)

Ce programme offre aux agriculteurs de l'Ouest canadien une prime contractuelle et un paiement pour le stockage à la ferme du blé roux de printemps n° 1 de l'Ouest canadien (CWRS) de haute qualité et à forte teneur en protéines. Il assure un approvisionnement constant en blé de qualité supérieure et à forte teneur en protéines pour répondre aux besoins des clients les plus estimés de la CCB.

Programme de stockage pour le port de Churchill (nouvelle option pour 2008-2009)

Ce programme offre aux agriculteurs une prime pour l'entreposage du blé roux de printemps de l'Ouest canadien (CWRS) n° 1 et n° 2 à la ferme jusqu'au moment de l'appel de livraison pour expédition vers ce port sur la baie d'Hudson. Le calendrier de la saison d'expédition de Churchill se fonde sur un volume important de grains récoltés l'été précédent qui doivent être expédiés à l'extérieur du pays dès le début de juin. Le programme de stockage pour le port de Churchill permet de s'assurer que ce grain sera disponible en temps voulu.

Les gens

La CCB peut compter sur un personnel diversifié et très qualifié qui joue un rôle essentiel dans sa réussite. Le siège social de l'organisme est situé à Winnipeg et des bureaux satellites se trouvent à Vancouver, à Beijing, en Chine et à Tokyo, au Japon. Nous avons aussi des bureaux régionaux à Saskatoon (Saskatchewan) et à Airdrie (Alberta).

La majorité des 460 employés de l'organisme travaillent à Winnipeg. Seize représentants d'entreprises agricoles (REA) sont chargés d'importants districts de l'Ouest canadien et doivent répondre aux besoins d'affaires des agriculteurs et entretenir des liens avec chacun des établissements de manutention des grains de leur district. Ils rencontrent régulièrement les agriculteurs individuellement et en groupe afin de les tenir au courant des programmes de la CCB. Ils travaillent aussi avec les agriculteurs sur des questions touchant la livraison, les contrats et les paiements.



Notre vision et nos stratégies

La CCB est un organisme de mise en marché qui appartient aux agriculteurs des Prairies. Elle leur permet d'avoir une présence importante sur le marché international. Elle ne les isole toutefois pas de la réalité de ce marché, mais leur donne les moyens de trouver des solutions novatrices aux enjeux auxquels ils font face.

La principale stratégie de la CCB consiste à bonifier ses avantages concurrentiels afin d'offrir aux agriculteurs une valeur ajoutée. Elle y parvient en tirant parti du guichet unique des ventes, en faisant ressortir l'image de marque du blé et de l'orge de l'Ouest canadien, en assurant l'excellence des services offerts aux consommateurs ultimes, en développant de nouveaux marchés et en gérant les coûts efficacement.

Mais la Commission s'efforce surtout d'être un partenaire pour les agriculteurs en leur fournissant des services sans égal et les meilleurs rendements possibles pour le blé, le blé dur et l'orge qu'ils produisent.

Principaux facteurs de rendement

La CCB a déterminé un ensemble de facteurs pour mesurer le rendement, qu'elle utilise pour évaluer ses progrès dans la poursuite de ses objectifs. Ces mesures d'évaluation ont été établies après un examen minutieux de nos principaux facteurs opérationnels. Par cet exercice, la Commission a cerné sept domaines de création de valeur :

Soutien actif des agriculteurs : Comme les agriculteurs sont les principaux intéressés, la CCB doit impérativement obtenir leur appui. Pour y arriver, elle doit s'assurer de comprendre et répondre aux besoins des agriculteurs.

Renforcement du mandat : Il est essentiel d'obtenir l'appui du public et des intervenants politiques à l'échelle locale, nationale et internationale afin de mener à bon terme les activités de la CCB et d'augmenter son importance en tant que guichet unique des ventes.

Satisfaction de la clientèle : Il importe de comprendre les besoins de notre clientèle et d'y répondre pour continuer d'assurer l'efficacité de la mise en marché des grains, et pour offrir une valeur maximale aux agriculteurs de l'Ouest canadien.

Optimisation du rendement : L'organisme doit continuellement mettre l'accent sur l'obtention des meilleurs rendements possibles pour les agriculteurs.

Efficacité opérationnelle : Il est important d'offrir des services de haut niveau aux agriculteurs et aux clients tout en gérant les coûts de façon serrée afin de nous assurer que nous servons les meilleurs intérêts des agriculteurs de la meilleure façon qui soit.

Développement de marché : Afin d'assurer le maintien et le développement continu des marchés de grande valeur pour les grains des producteurs de l'Ouest canadien, nous devons activement élaborer de nouveaux produits et services, offrir les produits et services existants dans de nouveaux marchés et accroître les ventes des produits actuels aux consommateurs.

Effectifs motivés et qualifiés : Pour atteindre nos objectifs, nous devons nous assurer que notre organisme possède du personnel bien informé, hautement compétent et motivé qui est déterminé à en offrir plus aux agriculteurs et aux consommateurs.

La CCB a défini plusieurs mesures clés pour chacun de ces domaines de création de valeur. Chaque année, ces mesures sont passées en revue et améliorées, et des cibles annuelles sont établies conformément aux objectifs stratégiques de l'organisme. Les progrès faits en vue d'atteindre ces buts sont évalués tout au long de l'année pour faire en sorte que la CCB continue de progresser et qu'elle obtienne des résultats qui correspondent aux objectifs organisationnels. La Commission s'est aussi engagée à réexaminer ces objectifs de rendement de façon continue afin de saisir les possibilités de renforcer et d'améliorer ce processus d'étalonnage.

Comment les états financiers rendent compte des activités

La *Loi* exige que nous établissions un compte de mise en commun séparé pour chaque campagne agricole (soit du 1^{er} août au 31 juillet) pour chacune des cultures que nous traitons. Actuellement, nous avons cinq comptes de mise en commun : un pour le blé, un pour le blé dur, un pour l'orge de premier choix et deux pour l'orge fourragère. Ces comptes de mise en commun tiennent compte des produits et des charges liés aux tonnes de grain visées par les contrats et livrées par les agriculteurs, ainsi que des ventes faites pour chacune des cultures. Une fois que toutes les livraisons ont été faites pour la campagne agricole et que toutes les activités liées à la vente de grains ont été menées à terme, les bénéfices nets pour chaque mise en commun sont distribués aux producteurs.

Les bénéfices nets directement attribuables aux ventes de grains de l'exercice considéré pour chaque compte de mise en commun sont redistribués aux agriculteurs qui ont livré le grain durant la période de mise en commun, en fonction des produits de vente par grade. L'état de la distribution indique en détail comment les bénéfices nets sont distribués par compte de mise en commun. Cet état reflète les paiements d'acomptes à la livraison, d'ajustement, intermédiaires et finaux, tels qu'ils ont été approuvés par le gouvernement du Canada.

Les programmes d'options de paiement aux producteurs (OPP) ont été créés pour offrir aux agriculteurs une plus grande souplesse concernant l'établissement du prix de leurs grains et devaient être séparés des comptes de mise en commun. Par conséquent, dans le cadre des OPP, il n'est pas nécessaire que les résultats nets du programme soient retournés aux utilisateurs du programme. La CCB assume les risques liés aux programmes et conserve les bénéfices qui en découlent.

De plus, la CCB a commencé à effectuer des opérations au comptant d'orge fourragère et d'orge de premier choix, ainsi que de blé biologique. Tout comme pour les OPP, la CCB assume les risques liés au programme et conserve les bénéfices qui en découlent.

Un fonds de prévoyance a été créé et le déficit ou l'excédent net des programmes d'OPP (soit la différence entre la valeur des ventes et les charges directes liées aux programmes, y compris les versements faits aux agriculteurs selon la valeur des contrats) est transféré à ce fonds, plus les produits finaux des opérations

au comptant. Le fonds a un plafond de 60 millions de dollars et est régi par la législation en vigueur.

Comme tous les bénéfices provenant des comptes de mise en commun sont distribués aux agriculteurs (à l'exception des bénéfices des programmes d'OPP et des opérations au comptant), les activités de la CCB sont entièrement financées par des emprunts. Ces emprunts sont effectués dans les marchés financiers mondiale et sont garantis par le gouvernement du Canada.

En 2007-2008, la Commission a adopté la nouvelle norme comptable canadienne sur les instruments financiers. Cette norme requiert que tous les instruments financiers soient comptabilisés dans le bilan, notamment les transactions touchant les produits de base, les opérations sur devises et les intérêts sur la dette et instruments dérivés avec échange de devises. Selon la nouvelle norme, ces instruments financiers doivent être comptabilisés à leur juste valeur à la fin de l'exercice, d'où la constatation de gains et de pertes non réalisés dans les résultats. Ces gains et pertes non réalisés ne sont pas liés aux opérations de compte de mise en commun de l'exercice considéré et ne devraient donc pas être inclus dans les bénéfices distribués aux producteurs. La Commission a réévalué la présentation des états financiers avec l'objectif d'en assurer la clarté et la concision – c'est à-dire une présentation qui soit conforme aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et qui soit également utile pour les producteurs faisant affaire avec la CCB.

C'est pourquoi les états financiers sont présentés sur une base cumulée, décrivant tous les aspects des activités de la Commission – comptes de mise en commun, OPP et opérations au comptant. La présentation cumulée de ces activités est conforme aux PCGR au Canada. De plus, on y trouve un état de la distribution aux participants aux comptes de mise en commun, présenté de façon distincte, afin de faire rapport sur les sommes finales distribuées par compte de mise en commun. Ces états financiers cumulés, y compris l'état de la distribution aux participants aux comptes de mise en commun, ont été vérifiés par Deloitte & Touche, les vérificateurs de la CCB.

Afin de répondre aux besoins des producteurs et en conformité avec l'esprit de la *Loi*, nous avons fourni une comptabilité distincte de nos comptes de mise en commun dans le rapport de gestion. Ces états financiers ne tiennent pas compte de l'effet de la norme sur les instruments financiers étant donné que les gains et pertes qui en résultent calculés en fonction de cette norme ne concernent pas les opérations des comptes de mise en commun courantes. Cet état financier fournit aux producteurs la possibilité d'examiner les résultats de chaque compte de mise en commun et les bénéfices distribués correspondants qui peuvent être rapprochés des états des bénéfices distribués aux participants aux comptes de mise en commun qui ont été vérifiés. Le rapprochement des états individuels inclus dans le rapport de gestion avec les états financiers vérifiés est présenté à la page 46.



La CCB : une valeur ajoutée pour les agriculteurs

Pour les producteurs, la valeur ajoutée ne s'arrête pas à la façon dont nous faisons la mise en marché des grains. Nous défendons leurs intérêts concernant divers enjeux qui ont des répercussions sur leurs bénéfices nets et nous concluons des ententes de partenariat en recherche et développement. Nous sommes déterminés à jouer un rôle de premier plan concernant les enjeux qui influent sur les bénéfices nets des agriculteurs.

Nous continuons de préconiser une entente avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) favorisant un meilleur accès aux marchés et la fin des subventions qui faussent les règles de conduite des échanges commerciaux. Nous avons souvent exprimé les besoins des agriculteurs de l'Ouest canadien dans une nouvelle entente avec l'OMC sur l'agriculture, participant nous-mêmes aux pourparlers internationaux en matière de commerce afin de pouvoir défendre sur place la position des agriculteurs. Nous avons appuyé les efforts du gouvernement du Canada en vue de conclure des ententes bilatérales avec les principaux pays clients et nous avons fixé notre attention sur les parties du monde où il est nécessaire de négocier des accords. En 2008, le Canada a conclu des accords de libre échange avec le Pérou et la Colombie, deux marchés importants pour le blé et l'orge des producteurs canadiens.

Au cours des années précédentes, nous avons exercé des pressions contre l'introduction prématurée de blé génétiquement modifié et pour accélérer le processus d'approbation des paiements aux agriculteurs. Pour protéger les intérêts commerciaux des producteurs, nous avons demandé une révision judiciaire de la légalité de retrancher l'orge de la mise en marché par le guichet unique au moyen d'une réglementation. La Cour fédérale a rendu sa décision le 31 juillet 2007, selon laquelle la façon dont l'orge est mise en marché ne peut être changée sans l'approbation du Parlement.

Nous explorons constamment des façons novatrices d'améliorer les résultats nets des agriculteurs. Le projet de station météorologique de la CCB, mis au point par la Commission et lancé en partenariat avec WeatherBug, le principal fournisseur mondial de données météorologiques locales, et Richardson International Ltd. fournit des prévisions météorologiques à jour et précises que les agriculteurs des Prairies peuvent appliquer à un éventail de décisions dans la gestion de leurs fermes.

Notre Programme de prime au stockage du blé et notre Programme de stockage pour le port de Churchill fournissent des incitatifs financiers aux agriculteurs pour qu'ils entreposent à la ferme leur blé pour les besoins du marché.

Tant au pays qu'à l'étranger, la Commission canadienne du blé fait la promotion des grandes qualités du blé des Prairies et de l'expertise des agriculteurs canadiens des Prairies dans le but d'augmenter la consommation des produits du blé. En septembre 2007, nous avons travaillé en partenariat avec Robin Hood, le principal fabricant de farine destinée à la vente au détail au Canada, afin de lancer notre première campagne de publicité conjointe destinée aux consommateurs canadiens. Cette campagne prévoyait un certain nombre d'éléments, dont des livrets de recettes, des présentoirs d'épicerie et la diffusion de messages sur les emballages de farine afin de promouvoir le logo de la CCB et la mention « Bon blé du Canada ». De plus, nous avons créé un nouveau site Web, www.prairiewheat.ca, pour encourager les consommateurs canadiens à acheter des aliments cuisinés avec du blé et du blé dur des Prairies de qualité supérieure.

Nous croyons en l'importance de la recherche et du développement. Que les résultats obtenus touchent l'amélioration des revenus et des activités des agriculteurs, l'augmentation des ventes dans nos marchés à valeur ajoutée ou l'établissement de liens avec de nouveaux clients, la recherche et le développement sont des éléments essentiels pour conserver notre avantage concurrentiel. Voilà pourquoi nous sommes déterminés à investir dans la recherche pour trouver de nouvelles variétés de blé et d'orge résistantes aux maladies et des variétés qui offrent les qualités finales recherchées par les clients. Nos partenariats stratégiques avec des organismes comme l'Institut international du Canada pour le grain (IICG) ou le Centre technique canadien pour l'orge brassicole (CTCOB) nous aident à maintenir notre réputation en ce qui concerne notre service à la clientèle hors pair. Nous investissons régulièrement dans la recherche et le développement de marchés afin d'appuyer l'industrie céréalière biologique de l'Ouest du Canada dans le cadre du Projet de développement de marché pour la filière des céréales biologiques (OSMDI).

La CCB appuie sans réserve la mise au point d'une nouvelle technologie d'identification des variétés visant à fournir aux agriculteurs un outil rapide, pratique et peu coûteux leur permettant de déterminer les classes de blé par suite de l'abandon de la DVG (distinction visuelle des grains) le 1^{er} août 2008.

Un changement à l'interne qui promet d'être profitable à long terme sur le plan du service de la CCB tant pour les agriculteurs que pour les clients est notre projet de transformation de la chaîne d'approvisionnement (TCA). Lancé en 2005, le projet TCA consiste en un programme complet visant à améliorer les systèmes et processus axés directement sur les agriculteurs de l'Ouest canadien et les clients de la CCB.

Nous défendons leurs intérêts concernant divers enjeux qui ont des répercussions sur leurs bénéfices nets et nous concluons des ententes de partenariat en recherche et développement.



Des segments majeurs du projet ont été mis en œuvre graduellement durant la campagne agricole 2007-2008, y compris les services en ligne évolués, qui offrent aux agriculteurs la possibilité de signer en ligne une entente relative aux OPP. Le projet TCA représente davantage qu'un changement de technologie : il vise la restructuration de nos méthodes de travail. Ce projet illustre l'engagement renouvelé du conseil d'administration de la CCB d'orienter toutes les parties de l'organisation vers une amélioration du service aux agriculteurs.

Le transport représente un enjeu fondamental pour les agriculteurs et la CCB. Le transport des grains cultivés dans les Prairies vers les ports peut être coûteux et compliqué. Les capacités limitées des chemins de fer font en sorte qu'il peut être difficile de garantir un nombre suffisant de wagons pour transporter le grain. Lorsque les agriculteurs se regroupent par l'entremise de la CCB, ils ont suffisamment de poids pour obtenir un service ferroviaire adéquat. Lorsque les entreprises ferroviaires n'offrent pas un service adéquat, nous sommes en mesure de nous élever contre elles — par exemple, en tant qu'intervenant dans la poursuite sur le niveau de service intentée par la Great Northern Grain (GNG) en avril 2007, et en tant que plaignant dans la cause de septembre 2007 contre le CN. L'enjeu tient à la capacité des expéditeurs de quantités moins importantes et de ceux qui passent par le guichet unique de faire transporter leur grain vers les installations portuaires et les marchés. En janvier 2008, l'Office des transports du Canada (OTC) a statué que le CN avait enfreint ses obligations légales de fournir un service ferroviaire adéquat en 2006-2007. Cette victoire a marqué un point tournant dans la poursuite de l'équité en matière d'attribution de wagons ferroviaires. Nous avons fait des pressions pour la tenue d'un examen complet de la tarification des services ferroviaires. De plus, nous avons administré un programme de wagons consignés aux producteurs, qui leur permet de charger le grain dans leurs propres localités.

Résultats de l'exercice considéré

Facteurs ayant contribué au contexte commercial en 2007-2008

Production mondiale

Blé

La production mondiale de blé en 2007-2008 a augmenté par rapport à l'année précédente, dépassant largement la moyenne quinquennale. Le Conseil international des céréales (CIC) estime la production mondiale de blé en 2007-2008 à 609 millions de tonnes, soit 11 millions de tonnes de plus qu'en 2006-2007. Malgré l'augmentation de la production observée en 2007-2008, la consommation mondiale a encore dépassé la production, et les stocks de fin d'année ont encore diminué. Les stocks de fin d'année de blé à l'échelle mondiale pour 2007-2008 ont été les plus bas jamais enregistrés depuis 1981-1982. Les stocks des cinq plus grands exportateurs ont diminué de près de 10 millions de tonnes pour se situer à 29 millions de tonnes, tandis que les stocks de fin d'année du Canada en 2007-2008 étaient de 4,8 millions de tonnes, un recul de deux millions de tonnes comparativement à l'année précédente. Les prix ont grimpé rapidement durant la première moitié de l'année commerciale, atteignant des sommets à la fin de février et au début de mars. Le marché du blé a ralenti au printemps et à l'été, surtout en prévision d'une production accrue en 2008-2009.

Blé dur

La production mondiale de blé dur en 2007-2008 a été de 34,9 millions de tonnes, une augmentation de 900 000 tonnes par rapport à 2006-2007. En Amérique du Nord, la production de blé dur n'a augmenté que de 300 000 tonnes comparativement à 2006-2007. La production canadienne de blé dur a été en hausse, s'élevant à 3,7 millions de tonnes, soit 400 000 tonnes de plus qu'en 2006-2007. Les stocks de fin d'année des grands exportateurs de blé dur ont chuté pour se situer à 1,4 million de tonnes, ce qui a contribué à maintenir des prix élevés tout au long de l'année.

Orge

Pour l'année 2007-2008, le CIC estime la production mondiale d'orge à 134,9 millions de tonnes, une légère diminution par rapport aux 138,7 millions de tonnes produits en 2006-2007. La production d'orge au Canada en 2007-2008 a augmenté pour atteindre 11 millions de tonnes, soit quatre millions de tonnes de plus que l'an dernier. Le prix de l'orge a augmenté pendant toute la première moitié de l'année en raison des stocks limités à l'échelle mondiale.

Une récolte de grande qualité au Canada

La production canadienne de blé en 2007-2008 a atteint 20,1 millions de tonnes, en forte baisse par rapport à la moyenne quinquennale. Les superficies ensemencées au Canada ont été moins importantes qu'en 2006-2007, tant pour le blé d'hiver que pour le blé de printemps. La diminution des superficies cultivées serait aussi imputable à un printemps pluvieux dans certains secteurs du centre de l'Alberta et du Nord de la Saskatchewan. La pluie durant les mois de mai et juin a permis une bonne croissance des céréales et fait espérer des récoltes plus abondantes que la moyenne, mais les chaleurs record enregistrées en juillet se sont combinées à des niveaux de précipitations inférieurs à la normale pour faire chuter radicalement le potentiel de récolte de toutes les céréales. Le blé de l'Ouest canadien a été d'une qualité élevée et constante, plus de 80 pour cent de la récolte se classant dans les deux premiers grades. La qualité du blé dur était aussi supérieure aux moyennes à long terme, plus de 80 pour cent de la récolte se situant dans les deux grades supérieurs.

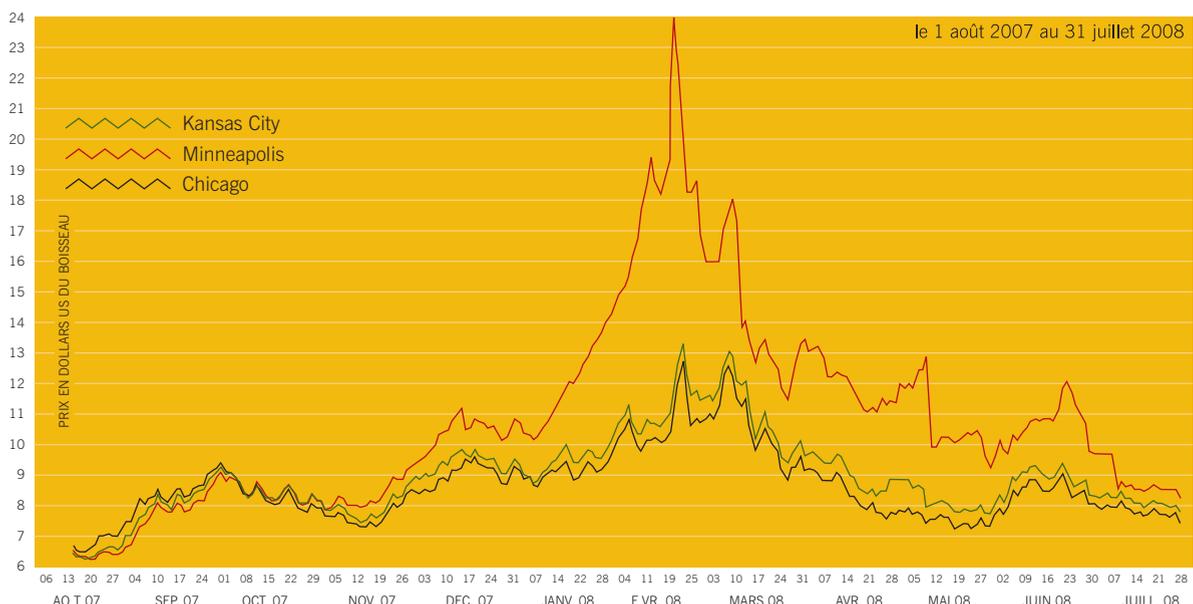
Marchés des produits de base

Les marchés des produits de base ont enregistré une légère augmentation en août et en septembre 2007 en raison de la forte demande et des perspectives de stocks limités en Europe, dans la région de la mer Noire, et en Amérique du Nord, qui ont fait monter les prix. Les prix ont diminué en octobre, pour reprendre plus de vigueur dans la première moitié de novembre, période où les mauvaises perspectives de récolte de l'Australie ont encore stimulé la hausse des prix. La valeur élevée du maïs et des oléagineux a également contribué à soutenir la valeur du blé. L'inquiétude soulevée par la maigreur extrême des stocks de fin d'année, combinée à une rapide majoration du prix des autres céréales et à un marché des produits de base généralement soutenu à l'échelle mondiale, a fait monter les prix à terme à des sommets jamais égalés à la fin de février 2008. Ces prix ont décliné pendant le reste de la campagne agricole à mesure que les perspectives mondiales de récolte de blé s'amélioraient pour 2008-2009. Le marché du maïs a soutenu partiellement celui du blé en juin lorsque des inondations ont retardé les semailles aux États-Unis.

Le prix à terme du blé des États-Unis a atteint un niveau inégalé au cours de la campagne agricole 2007-2008. Le prix à terme du blé de Minneapolis a enregistré la plus forte hausse de tous les marchés à terme de blé des États-Unis au cours de l'année. Au début de la campagne agricole, le blé de printemps de Minneapolis s'est vendu à rabais, tant à Chicago qu'à Kansas City. Cette tendance s'est poursuivie jusqu'en octobre étant donné la forte demande d'exportation de blé de printemps donnant lieu à des prévisions de réserves extrêmement faibles de blé de printemps en fin d'année. Le prix à terme du blé de printemps a été fixé avec une bonification importante par rapport aux autres contrats de blé pendant le reste de l'année. Le prix à terme du blé de Minneapolis a fléchi à un niveau plancher de 6,32 \$ le boisseau au début de la campagne agricole, pour atteindre un maximum à 24,00 \$ le boisseau à la fin de février 2008. Durant la campagne agricole 2007-2008, le blé de Chicago s'est vendu à un prix plancher de 6,36 \$ le boisseau au début d'août 2007, et à un maximum de 12,80 \$ le boisseau au début de mars 2008. Enfin, le prix à terme du blé de Kansas City s'est établi à un niveau minimum de 6,32 \$ le boisseau au début d'août 2007, atteignant un maximum à 13,37 \$ le boisseau à la fin de février 2008. Quant au prix du maïs, il a grimpé à un niveau record à la fin de juin 2008, atteignant un sommet à 7,54 \$ le boisseau. Le graphique ci-dessous montre le prix du blé de Chicago, de Kansas City et de Minneapolis pendant la campagne agricole 2007-2008, la ligne noire représentant le blé de Chicago, la ligne verte, celui de Kansas City, et la ligne rouge, le blé de Minneapolis.

Le marché du blé dur a aussi augmenté de valeur durant les six premiers mois de la campagne agricole 2007-2008. La vigueur de la demande mondiale et les réserves limitées de blé dur dans les grands pays exportateurs ont exercé une forte pression à la hausse sur le prix de cette céréale, le portant à un niveau record en janvier 2008. Le prix du blé dur a commencé à fléchir durant la deuxième moitié de l'année, avec l'ajout des stocks du Sud des États-Unis et du Mexique aux faibles réserves existantes. Les prévisions améliorées relativement à la récolte de 2008-2009 en Europe ont également fait baisser les prix en juin et juillet.

Figure 4 : Prix à terme à échéance la plus proche de Kansas City, Minneapolis et Chicago pour 2007-2008



Force du dollar canadien et de l'euro

Le dollar américain a continué à se déprécier en 2007-2008 comparativement à la plupart des grandes devises, dont le dollar canadien. Le prix élevé des produits de base, le fléchissement de l'économie américaine attribuable aux répercussions croissantes de la crise du crédit et la force de l'économie canadienne ont contribué à faire augmenter la valeur du dollar canadien à des niveaux sans précédent au début de novembre. Le dollar a perdu de sa valeur en décembre pour rester dans une fourchette avoisinant la valeur au pair le reste de l'année.

Comme le prix de la plupart des céréales vendues par la CCB est établi directement en dollars américains, la force du dollar canadien a fait diminuer les rendements et n'a pas fait monter davantage le prix déjà élevé des produits de base. Toutefois, les stratégies de couverture mises en œuvre par la CCB ont atténué ces effets sur les comptes de mise en commun. Le graphique figure 5 illustre la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain au cours de la campagne agricole 2007-2008.

De même, la vigueur de l'économie européenne a exercé une pression à la hausse sur l'euro, qui a atteint un niveau record en 2007-2008. L'euro s'est renforcé pendant une grande partie de la campagne agricole pour atteindre un sommet en avril. Le taux de change entre l'euro et le dollar américain est demeuré dans la fourchette de 1,55 à 1,60 le reste de l'année. La valeur

croissante de l'euro par rapport au dollar américain a un impact indirect sur les rendements des comptes de mise en commun étant donné que les prix des exportations européennes sont fixés en euros, ce qui augmente les coûts comparativement aux exportations d'autres origines, comme des États-Unis. Le graphique figure 6 montre le rapport entre l'euro et le dollar américain pendant la campagne agricole 2007-2008.

Situation des marchés financiers

Le resserrement du crédit s'est amorcé en août 2007 lorsque l'exposition aux prêts hypothécaires à risque aux États-Unis a commencé à avoir des répercussions sur les marchés financiers mondiaux. Les marchés du crédit se sont resserrés par suite de la perte de confiance des investisseurs à l'égard de la valeur de leurs investissements. Les institutions financières ont été touchées particulièrement durement et ont commencé à enregistrer des radiations et des pertes sans précédent à l'égard des prêts hypothécaires à risque et des instruments dérivés liés à ce type d'arrangement.

En raison de cette agitation, les marchés ont connu une très grande volatilité et les investisseurs ont cherché des investissements très sûrs, comme les titres de dette publique. La CCB, avec sa dette garantie par le gouvernement du Canada, a bénéficié de cette situation et a été en mesure de maintenir des liquidités malgré le contexte économique très difficile.

Figure 5 : Taux de la Banque du Canada publié à midi – dollar CA/dollar US

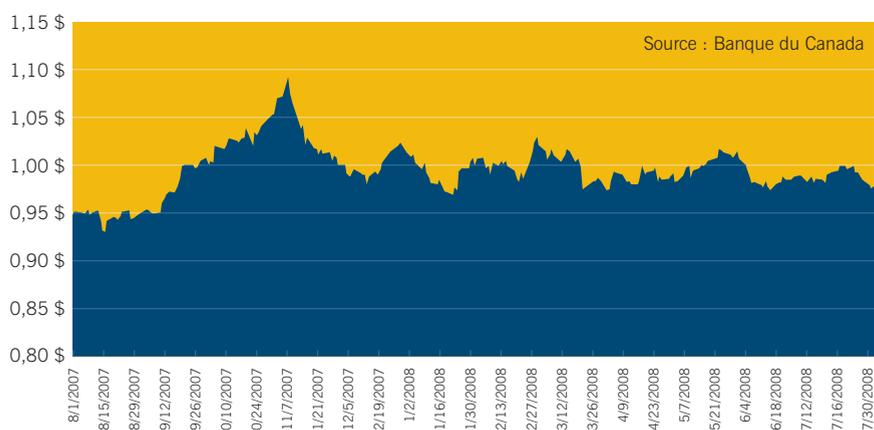
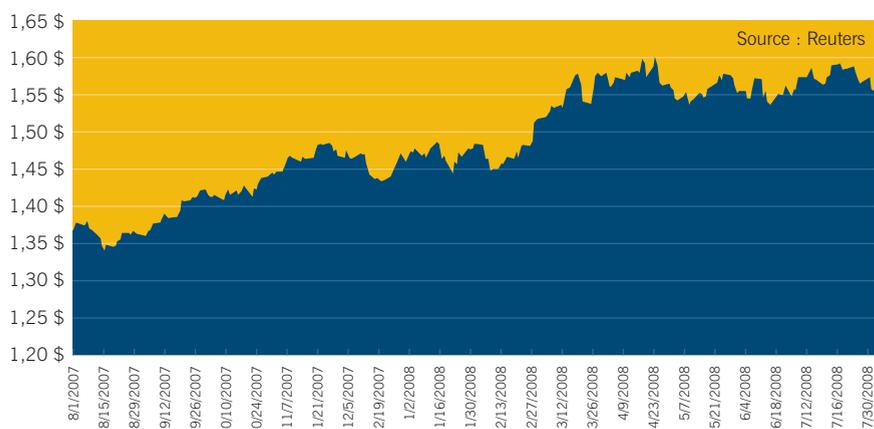


Figure 6 : Taux de change – dollar US /de l'euro



Tarifs de fret maritime élevés

La campagne agricole 2007-2008 a coïncidé avec une volatilité sans précédent des tarifs de fret maritime à l'échelle mondiale. Au début de la campagne agricole, l'Indice de la Baltique ou *Baltic Dry Index* (BDI), qui est une mesure de la force relative du marché mondial du transport maritime des marchandises sèches (en vrac), se situait à 7 000 points. Au début de novembre, le BDI était de 11 000 points, poussé en grande partie par une forte demande mondiale pour le minerai de fer et le charbon, en particulier de la Chine. Entre le début novembre et la fin de janvier 2008, cependant, le BDI avait perdu la

moitié de sa valeur. Les importateurs chinois de minerai de fer se sont rebiffés contre l'augmentation proposée du prix du minerai par les grands exportateurs, ce qui a ralenti les achats et entraîné une accumulation de contrats de fret à court terme, faisant pression sur le marché. Mais à la mi-mai, le BDI avait explosé, établissant un nouveau record de plus de 11 700 points, attribuable en grande partie à une intensification du transport de minerai de fer. L'industrie chinoise a ralenti ses activités avant les Jeux olympiques d'été, d'où une diminution de la demande de transport de marchandises en vrac, dont le minerai de fer. À la fin de juillet, les tarifs de fret maritime et le BDI avaient chuté de 30 pour cent.

MESURES D'ÉVALUATION DU SUCCÈS

En novembre 2008, le conseil d'administration de la CCB a examiné les mesures du rendement de l'organisme pour 2007-2008. L'organisme veille à l'évaluation et au suivi d'une série d'indicateurs clés sur une base annuelle, notamment des suivants : pourcentage des grains mis en marché, comparaison des prix de vente, contribution d'autres sources de revenus et primes de célérité/surestaries nettes. Chaque cible est établie en fonction de consultations effectuées auprès du personnel, d'une analyse des tendances historiques, des prévisions relatives aux tendances futures, et de l'avis de la haute direction. Ces cibles sont également soumises à l'examen par le conseil d'administration. Les objectifs de 2007-2008 et le rendement de l'organisme concernant les mesures d'évaluation ci-dessus sont résumés dans le tableau suivant.

Mesure d'évaluation	Objectif pour 2007-2008	Résultat pour 2007-2008
Pourcentage des grains mis en marché ¹	Blé – 100 % Blé dur – 100 % Orge de premier choix – 100 %	Blé – 100 % Blé dur – 100 % Orge de premier choix – 100 %
Comparaison des prix de vente ² (Fourchette des prix nets par tonne obtenus par la CCB comparativement aux prix de vente des concurrents pour le blé, le blé dur et l'orge)	Blé – 6,90 \$ Blé dur – 24,50 \$ Orge de premier choix – 33,70 \$	Blé – 13,81 \$ Blé dur – 48,84 \$ Orge de premier choix – 29,47 \$
Contribution des autres sources de revenus ³ (Sources de revenus additionnels de la CCB autres que les ventes de grains)	Total des revenus additionnels : 56,9 millions de dollars	Total : (169) millions de dollars
Primes de célérité/surestaries nettes ⁴	Primes de célérité nettes : 4,5 millions de dollars	Surestaries nettes : 1,5 million de dollars

¹ Les prévisions de forte demande des importateurs traditionnels et non traditionnels ont placé la CCB en position favorable pour vendre la totalité des volumes de blé, de blé dur et d'orge de premier choix produits par les agriculteurs.

² Les objectifs de comparaison relativement aux prix de vente pour 2007-2008 ont été fixés en novembre 2007 alors que les réserves de blé et de blé dur de qualité supérieure atteignaient un niveau plancher inattendu, et que les prix grimpaient en flèche à mesure que les acheteurs mettaient la main sur ces réserves limitées. Les cibles établies à ce moment dépassaient largement les résultats et objectifs historiques pour cette mesure d'évaluation. Au cours des mois suivants, les stocks ont encore diminué et les prix ont continué leur escalade; la CCB a tiré parti du guichet unique pour faire augmenter l'écart du prix de vente bien au-delà des prévisions, d'où un écart pondéré beaucoup plus important que prévu pour les ventes de blé et de blé dur.

Les résultats pour l'orge de premier choix ont été légèrement inférieurs aux objectifs établis, surtout à cause de la forte demande et d'une structure de prix plus élevée favorisant les rendements généraux du compte de mise en commun. En d'autres termes, la CCB a vendu plus d'orge que prévu du compte de mise en commun 2007-2008, augmentant la taille du compte de mise en commun, qui est passée de 2,2 millions de tonnes à 2,445 millions de tonnes. Lorsque les objectifs ont été établis, la CCB prévoyait pouvoir vendre quelque 170 000 tonnes de plus afin de couvrir tout le compte de mise en commun et de réaliser une prime moyenne liée à l'écart de 6,00 \$. De fait, la Commission a vendu plus de 415 000 tonnes supplémentaires à une prime moyenne dépassant les 10 \$.

Il convient de noter que la maximisation de l'écart de prix net n'est pas le principal élément de la stratégie de vente de la CCB. La Commission met plutôt l'accent sur l'obtention des rendements les plus élevés possibles pour les agriculteurs sur l'ensemble des volumes de vente, et non pas pour des ventes en particulier.

³ La contribution des autres sources de revenus a été négative, soit un manque à gagner de 169,0 millions de dollars, dont environ 226 millions de dollars résultent d'opérations sur transactions discrétionnaires. Toutes les autres sources de revenus non liées aux grains ont dépassé les attentes pour 2007-2008.

Pour les opérations sur transactions discrétionnaires, c'est le modèle de tarification du compte de mise en commun du blé qui s'applique, lequel établit le rythme de tarification pour le compte de mise en commun du blé. Selon ce modèle, la tarification est établie en fonction d'une combinaison des activités de vente réelles au comptant et des opérations sur dérivés. La tarification de quantités supérieures ou inférieures au niveau quotidien « cible » est considérée comme une opération discrétionnaire. Les ventes quotidiennes et les opérations sur dérivés sont étalonnées en fonction des prix en vigueur sur les marchés à terme à la fin de chaque journée. Dans un marché du blé à la hausse, comme c'était le cas en 2007-2008, les résultats sont généralement négatifs.

À noter que la méthodologie utilisée pour étalonner les opérations discrétionnaires peut se traduire par la comptabilisation de gains ou de pertes qui ne se sont pas réellement réalisables sur le marché. En 2007-2008, des 226 millions de dollars se trouvant en deçà de la cible fixée, 61 millions de dollars entrent dans cette catégorie.

⁴ La CCB a engagé des surestaries importantes entre octobre et mars de l'année commerciale 2007-2008 et ce, pour deux raisons principales. D'abord, les grands volumes d'orge fourragère vendus par l'industrie pour la période d'octobre à décembre ont poussé la capacité du programme à sa limite et causé des problèmes d'exécution pour le programme de la CCB. Ensuite, le service de transport ferroviaire a été très peu efficace entre octobre et mars. C'est pourquoi la CCB a dû verser plus de surestaries que prévu plus tôt dans l'année.

COMPTE DE MISE EN COMMUN DU BLÉ

Pour la campagne agricole terminée le 31 juillet (en milliers de dollars)		2008		2007	
		Total	Par tonne	Total	Par tonne
ÉTAT DES RÉSULTATS DES COMPTES DE MISE EN COMMUN					
Livraisons (en tonnes)	13 368 118			15 516 550	
Produits	5 203 943	\$	389,28	\$	228,2
Coûts directs					
Frais de transport	199 904		14,95	196 322	12,65
Manutention aux silos terminaux	103 269		7,73	116 474	7,51
Entreposage des stocks	41 503		3,1	44 316	2,86
Financement des stocks en silos de collecte	8 566		0,64	7 980	0,51
Ajustements des stocks	4 891		0,37	(2 875)	(0,19)
Autres achats de grain	14 766		1,1	23 964	1,54
Autres coûts directs	29 934		2,24	22 005	1,42
Total des coûts directs	402 833		30,13	408 186	26,3
Produits d'exploitation nets	4 801 110		359,15	3 132 718	201,9
Autres produits	138 347		10,35	146 310	9,42
Intérêts créditeurs nets	8 910		0,67	22 382	1,44
Frais administratifs	(46 132)		(3,45)	(48 760)	(3,14)
Organismes de l'industrie du grain	(957)		(0,07)	(1 399)	(0,09)
Total des bénéfices du compte de mise en commun	4 901 278		366,65	3 251 251	209,53
Déductions :					
Rendements des ventes versées au programme d'OPP	1 846 584		363,91	872 656	208,01
Bénéfices distribuables	3 054 694	\$	368,31	\$	210,1
ÉTAT DE LA DISTRIBUTION					
Livraisons (en tonnes)					
Livraisons totales	13 368 118			15 516 550	
Moins: Livraisons aux termes du programme d'OPP	5 074 311			4 195 282	
Livraisons pour distribution au compte de mise en commun	8 293 807			11 321 268	
Bénéfices distribués aux participants du compte de mise en commun					
Acomptes à la livraison	2 193 016	\$	264,43	\$	168,35
Paiements d'ajustement	664 444		80,11	372 208	32,88
Paiements intermédiaires	–		–	–	–
Paiements finaux	175 881		21,2	100 462	8,87
Total des bénéfices distribués aux participants du compte de mise en commun	3 033 341		365,74	2 378 595	210,10
Virement au fonds de prévoyance					
Bénéfices non distribués	21 353		2,57	–	–
Total de la distribution	3 054 694	\$	368,31	\$	210,10

Stratégie

La production de blé autre que le blé dur de l'Ouest canadien en 2007-2008 a atteint 14,7 millions de tonnes, soit une baisse par rapport aux 4,4 millions de tonnes produites en 2006-2007 et à la moyenne quinquennale. La qualité du blé récolté était supérieure à la moyenne, 68 pour cent des grains engrangés se classant dans les deux premiers grades. La teneur moyenne en protéines du blé CWRS, soit 14,1 pour cent, était aussi plus élevée que la moyenne quinquennale.

Pour gérer les risques de mise en marché et pallier la volatilité des prix, la CCB établit le prix du grain tout au long de l'année pour un large éventail de clients ayant des exigences diverses quant à la qualité et aux modalités d'expédition. Les ventes sont gérées de façon à maximiser le rendement tout en harmonisant la capacité logistique avec les exigences de livraison des producteurs. La capacité logistique relative au grain d'exportation de l'Ouest canadien est soumise à des contraintes saisonnières après la récolte et au cours de l'hiver. La campagne agricole 2007-2008 n'a pas fait exception à la règle puisque nous nous sommes efforcés de maximiser le programme d'expédition de blé et d'orge et avons accepté les livraisons des producteurs aussitôt que possible tout en maintenant une fluidité logistique. Un volet central de notre stratégie consistait à maximiser les ventes et les expéditions avant l'impact anticipé sur les prix de la récolte 2008-2009 dans l'hémisphère Nord.

Livraisons par les producteurs

Les livraisons par les producteurs de blé autre que le blé dur ont atteint 13,4 millions de tonnes, une baisse par rapport aux 15,5 millions de tonnes de l'année précédente. Cette diminution est imputable à une production plus faible en 2007-2008 comparativement à l'année précédente. Les livraisons dans le compte de mise en commun du blé ont été acceptées jusqu'au 21 août 2008. En faisant en sorte que le compte de mise en commun reste ouvert au-delà du 31 juillet, la Commission s'assure que les livraisons peuvent être acceptées dans le compte de mise en commun et que les producteurs peuvent respecter leurs engagements contractuels malgré les problèmes pouvant survenir en raison notamment du transport ou des conditions météorologiques.

Les livraisons de blé ont varié selon la série de contrats, le grade et la classe des grains. Un contrat de livraison est une entente entre un agriculteur et la CCB, qui lie les deux parties. Il précise la classe, le grade et la quantité de grain que le producteur compte livrer. Le producteur a le choix entre trois types de contrats de livraison de blé : contrat de série A avant le 31 octobre, contrat de série B avant le 31 janvier et contrat de série C au plus tard le 31 mai. La CCB annonce les quantités acceptées après avoir évalué les quantités totales de grain offertes en vertu de tous les contrats et la demande du marché pour cette céréale.

Toutes les livraisons de blé de série A, B et C ont été acceptées à 100 pour cent.

Acceptation des livraisons à contrat en 2007-2008

	Acceptation	% d'acceptation
Séries A	Acceptation de tout le blé	100%
Séries B	Acceptation de tout le blé	100%
Séries C	Acceptation de tout le blé	100%

Le blé rouge d'hiver de l'Ouest canadien (CWRW) a fait l'objet des premiers appels de livraison, suivi du blé roux de printemps de l'Ouest canadien (CWRS), du blé roux de printemps Canada Prairie (CPSR) et des autres classes de blé. Ces appels reflètent les quantités considérables de CWRW, de CPSR et de CWRS n° 3 qui ont été vendues à l'automne. Ces programmes de contrats ont pris fin pendant la deuxième moitié de la campagne agricole dans un effort visant à stimuler les livraisons de ces classes de grain dans le réseau afin de respecter les engagements pris envers les clients. En raison des volumes importants de CWRW visés par des contrats, le programme de vente a été prolongé au-delà de la période habituelle allant d'août à novembre. Les quantités importantes d'orge vendues au comptant entre octobre et décembre ont eu un impact défavorable sur les fluctuations du prix du blé, en particulier des classes supérieures de CWRS. Les livraisons de blé alimentaires de l'Ouest canadien ont été assurées dans le cadre de sept contrats à livraison garantie, qui permettent d'associer les livraisons par les producteurs avec des clients en particulier.

Le Programme de prime au stockage du blé (PSB) offrait aux agriculteurs la possibilité de signer un contrat de vente de blé CWRS n° 1 de qualité supérieure au cours de la campagne agricole 2006-2007 pour livraison en 2007-2008, ce qui assure des stocks suffisants pour répondre à la demande des clients de choix. Comme le blé de la récolte 2007-2008 était de qualité supérieure et à forte teneur en protéines, ces réserves stratégiques n'ont pas été nécessaires et les stocks engrangés dans le cadre de ce programme ont servi à des fins de livraison générale plus tard durant la campagne agricole.

Le contrat de livraison garantie dans le couloir de Churchill offrait aux agriculteurs une prime et des possibilités de stockage pour assurer la disponibilité des réserves de blé CWRS pour le programme de vente de Churchill à des endroits où les tarifs de transport sont favorables. Les appels de livraison dans le cadre de ce programme ont été faits à la fin de la campagne agricole 2007-2008.

Appels de livraison en 2007-2008

Classe de blé	Période	Volume
CWRS série A n°s 1 et 2	Avril	100 %
CWRS série A n° 3	Mars	100 %
CPSR série A	Octobre	100 %
CPSW série A*	Septembre	100 %
CWES série A**	Février	100 %
CWRW série A	Septembre	100 %
CWSWS série A***	Mars	100 %
CWRS série B	Avril	100 %
Autres classes de série B	Mars	100 %
Toutes les classes de série C	Juin	100 %

* CPSW = Blé blanc de printemps Canada Prairie

** CWES = Blé extra fort de l'Ouest canadien

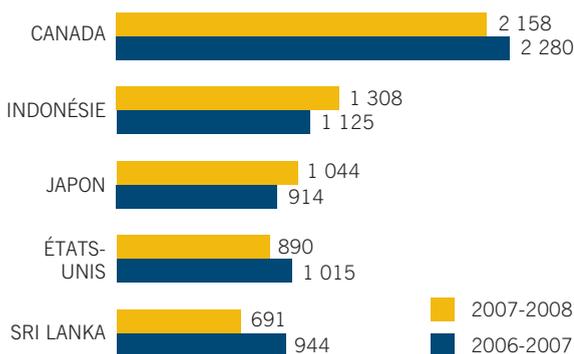
*** CWSWS = Blé tendre blanc de printemps de l'Ouest canadien

Produits

Le marché canadien a été notre principal acheteur de blé, représentant 2,2 millions de tonnes de marchandises. Le deuxième principal acheteur de blé a été l'Indonésie, avec des expéditions de plus de 1,3 million de tonnes, comparativement à 1,1 million de tonnes l'année précédente. Viennent ensuite le Japon et les É.-U. sur la liste des plus grands acheteurs, les ventes de blé à ces pays s'élevant à un million de tonnes et à 890 000 tonnes respectivement. Le Sri Lanka, qui a commandé 691 000 tonnes de blé, s'est situé au cinquième rang parmi les principaux acheteurs de blé.

Figure 7 : Principaux acheteurs de blé

(Ventes de 2007-2008 et de 2006-2007, en milliers de tonnes)



Le compte de mise en commun du blé a enregistré au total des produits de 5,2 milliards de dollars sur 13,4 millions de tonnes de blé livrées, représentant des produits bruts moyens de 389,28 \$ la tonne, une hausse de 161,08 \$ par rapport à l'année précédente. Cette augmentation des produits reflète une hausse rapide des prix durant la première moitié de l'année commerciale étant donné le faible volume des stocks de fin d'année à l'échelle mondiale. La valeur du blé a atteint un sommet à la fin de février et au début de mars, pour ensuite fléchir tout au long du printemps et de l'été, principalement en raison des prévisions relatives à une production accrue en 2008-2009. La force du dollar canadien par rapport à la devise américaine a contrebalancé les prix extrêmement élevés des produits de base, faisant diminuer la valeur globale des ventes en dollars canadiens.

Les rendements finaux du compte de mise en commun du blé CWRS n° 1 à 13,5 pour cent de protéines (net de toutes charges) ont atteint 372,06 \$ la tonne en entrepôt à Vancouver/Saint Laurent, comparativement à 212,89 \$ la tonne l'année précédente. Étant donné l'abondance de l'approvisionnement en blé de mouture nord-américain de qualité supérieure à forte teneur en protéines, la prime pour une teneur en protéines variant entre 11,5 pour cent et 13,5 pour cent s'est située à 6,44 \$ la tonne, une baisse par rapport à 7,24 \$ la tonne l'an dernier. Les rendements finaux des comptes de mise en commun du blé CWRS n° 3 et du CPSR n° 2 ont atteint 351,26 \$ et 337,03 \$ la tonne respectivement, par rapport à 196,32 \$ et à 185,90 \$ la tonne respectivement en 2006-2007.

Les coûts directs ont augmenté de 3,83 \$ la tonne, principalement en raison de la hausse des frais de transport résultant de l'augmentation des volumes ayant transité par les ports de l'Est et par voie maritime. Vu le profil de grade très élevé, les sociétés céréalières ont favorisé le mélange des grains, ce qui a entraîné une hausse des coûts. Enfin, la forte demande dans le cadre du programme d'orge tout au long de l'automne, qui a fait concurrence au programme de blé, combinée aux problèmes de service ferroviaire et au mauvais temps, a entraîné une hausse des frais de surestaries.

Les produits nets des opérations ont été de 359,15 \$ la tonne, une hausse par rapport à 157,25 \$ l'année précédente.

Les autres produits de 10,35 \$ la tonne, en hausse de 0,93 \$ la tonne, sont attribuables au recouvrement de charges déduites par les agents de la Commission. Le recouvrement des frais de transport a baissé en raison d'une plus faible proportion des ventes effectuées sur engagement en fonction de la position du pays et des frais perçus par les sociétés céréalières qui ont été recouverts par le compte de mise en commun. Bien que le tonnage global touché par ce recouvrement des coûts ait diminué, le taux de recouvrement par tonne a augmenté en raison de la hausse des frais de transport par tonne.

Bénéfices distribués

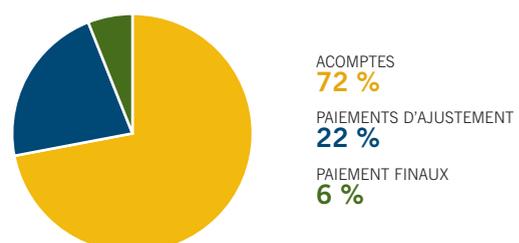
Le produit moyen tiré des ventes disponible pour distribution a augmenté de 51 pour cent pour s'établir à 4,9 milliards de dollars ou 366,65 \$ la tonne. De cette somme, 3 milliards de dollars ont été redistribués aux participants du compte de mise en commun, approuvés à 94 pour cent au 16 juillet 2008 aux fins de distribution sous forme d'acomptes et de paiements d'ajustement.

Environ 1,9 milliard de dollars de rendements des ventes ont été versés à partir du compte de mise en commun du blé aux programmes d'options de paiement aux producteurs (OPP). Ce montant représente le rendement de différents grades et classes de blé livrés aux termes de contrats à prix fixe (CPF), de contrats à prix quotidien (CPQ), de contrats sur base (CSB) et d'options de paiement anticipé (OPA). Il s'agit d'une hausse de 974 millions de dollars par rapport aux 873 millions de dollars redistribués aux participants des OPP l'année précédente. Les producteurs qui participent aux programmes d'options de paiement ont obtenu le prix fixé par leurs contrats respectifs.

Le conseil d'administration a également approuvé un virement de 25,5 millions de dollars au fonds de prévoyance. De ce montant, 21,4 millions de dollars provenaient du compte de mise en commun du blé.

Figure 8 : Bénéfices distribués aux agriculteurs

Blé 2007-2008



COMPTE DE MISE EN COMMUN DU BLÉ DUR

Pour la campagne agricole se terminant le 31 juillet (en milliers de dollars)	2008		2007	
	Total	Par tonne	Total	Par tonne
ÉTAT DES RESULTATS D'EXPLOITATION DES COMPTES DE MISE EN COMMUN				
Livraisons (en tonnes)	3 581 037		3 982 710	
Produits	1 976 339	\$ 551,89	1 019 368	\$ 255,95
Coûts directs				
Frais de transport	89 325	24,94	82 982	20,84
Manutention aux silos terminaux	24 763	6,92	27 915	7,01
Entreposage des stocks	13 006	3,63	14 910	3,74
Financement des stocks en silos de collecte	3 050	0,85	1 627	0,41
Ajustements des stocks	5 318	1,49	(741)	(0,19)
Autres achats de grain	12 437	3,47	19 063	4,79
Autres coûts directs	6 367	1,78	6 707	1,68
Total des coûts directs	154 266	43,08	152 463	38,28
Produits d'exploitation nets	1 822 073	508,81	866 905	217,67
Autres produits	21 939	6,13	24 841	6,23
Intérêts créditeurs nets	1 350	0,38	3 705	0,93
Frais administratifs	(12 358)	(3,45)	12 515	(3,14)
Organismes de l'industrie du grain	(260)	(0,07)	(359)	(0,09)
Total des bénéfices du compte de mise en commun	1 832 744	511,80	882 577	221,60
Déductions :				
Rendements des ventes appliqués au programme d'OPP	266 213	511,43	44 407	222,01
Bénéfices distribuables	1 566 531	\$ 511,85	838 170	\$ 221,58
ÉTAT DE LA DISTRIBUTION				
Livraisons (en tonnes)				
Livraisons totales	3 581 037		3 982 710	
Moins: Livraisons aux termes du programme d'OPP	520 522		200 026	
Livraisons pour distribution au compte de mise en commun	3 060 515		3 782 684	
Bénéfices distribués aux participants du compte de mise en commun				
Acomptes à la livraison	964 923	\$ 315,29	581 155	\$ 153,64
Paiements d'ajustement	503 313	164,45	188 558	49,84
Paiements intermédiaires	–	–	34 044	9,00
Paiements finaux	95 194	31,10	34 413	9,10
Total des bénéfices distribués aux participants du compte de mise en commun	1 563 430	510,84	838 170	221,58
Virement au fonds de prévoyance				
Bénéfices non distribués	3 101	1,01	–	–
Total de la distribution	1 566 531	\$ 511,85	838 170	\$ 221,58



Stratégie

La superficie consacrée à la culture du blé dur dans l'Ouest canadien a augmenté pour atteindre 4,8 millions d'acres, une hausse de 25 pour cent par rapport à 2006-2007, mais un recul comparativement à la moyenne quinquennale. Malgré les effets néfastes de la sécheresse, la production de blé dur a augmenté pour se situer à 3,7 millions de tonnes comparativement à 3,3 millions de tonnes l'année précédente. Cela dit, les livraisons totales de blé dur au compte de mise en commun en 2007 ont été inférieures à celles de 2006 car les stocks à la ferme ont atteint leur niveau le plus bas des dix dernières années. Le profil des grades de la récolte de blé dur au Canada était très élevé, 79 pour cent des grains récoltés étant classés dans les deux grades supérieurs. Malgré le fléchissement des volumes d'ensemble du compte de mise en commun, le profil élevé des grades et la forte teneur en protéines de la récolte ont assuré un approvisionnement suffisant pour répondre à la demande de nos clients axés sur la qualité.

Les exportations de blé dur du Canada représentent une très grande proportion du marché mondial du blé dur. Par conséquent, le blé dur du Canada peut avoir un impact déterminant sur les prix en général et sur les rendements des agriculteurs. En 2007-2008, il est apparu, à mesure que progressait la saison de récolte dans l'hémisphère Nord, que l'équilibre entre l'offre et la demande sur le marché mondial du blé dur pouvait être fragile et que cette situation exercerait une forte pression à la hausse sur les prix. Notre stratégie sous-jacente en 2007-2008 consistait à gérer les fluctuations de la récolte sur le marché tout en saisissant les occasions d'augmenter les volumes d'exportation vers les marchés à rendement plus élevé.

En raison du prix élevé du blé dur, il était probable que les agriculteurs sèment davantage de blé dur pour la récolte en 2008 dans toutes les grandes régions de production, et on ne s'attendait pas à une baisse des prix à l'approche de la récolte. Un objectif central du programme de mise en marché était de réduire au minimum le volume de blé dur vendu lorsque la tendance relative aux prix serait défavorable. La CCB a demandé aux producteurs de continuer à effectuer des livraisons au même rythme à la fin de l'hiver et jusqu'à l'ensemencement au printemps, période où il est plus difficile de transporter le grain de la ferme au réseau de manutention. Les agriculteurs ont répondu positivement et maintenu la fréquence des livraisons tout au long de cette période toujours difficile pour le transport, soutenant un programme de vente dynamique qui a permis de ramener à un niveau plancher les stocks de blé dur en fin de campagne agricole, soit à la fin de juillet 2008, et d'obtenir des rendements inégalés pour le compte de mise en commun.

Livraisons par les producteurs

Les producteurs ont livré un total de 3,6 millions de tonnes de blé dur, soit une baisse par rapport aux 4,0 millions de tonnes livrées l'an dernier. Cette diminution peut être imputable au fléchissement de la production de blé dur comparativement à l'année précédente. Les livraisons de blé dur pour le compte de mise en commun ont été acceptées jusqu'au 21 août 2008. En faisant en sorte que le compte de mise en commun reste ouvert au delà du 31 juillet, la Commission s'assure que les livraisons peuvent être acceptées dans le compte de mise en commun et que les producteurs peuvent respecter leurs engagements contractuels malgré les problèmes pouvant survenir en raison notamment du transport ou des conditions météorologiques.

Le seuil d'acceptation du blé dur a varié en fonction des séries de contrats et du potentiel de mise en marché. Un contrat de livraison est une entente entre un agriculteur et la CCB, qui lie les deux parties. Il précise la classe, le grade et la quantité de grain que le producteur compte livrer. Le producteur a le choix entre deux types de contrats de livraison de blé dur : les contrats de série A, à signer au plus tard le 31 octobre, et un contrat de série B, négociable le ou avant le 30 avril. La CCB annonce un seuil d'acceptation après avoir évalué les quantités de grain offertes en vertu de tous les contrats et la demande du marché pour ce grain.

Les livraisons de blé dur des séries A et B ont toutes été acceptées à 100 pour cent.

Acceptation des livraisons à contrat en 2007-2008

	Acceptation	% d'acceptation
Séries A	Acceptation de tout le blé dur	100%
Séries B	Acceptation de tout le blé dur	100%

Les appels de livraison de blé dur ambré de l'Ouest canadien (CWAD) aux termes des contrats ont été espacés également tout au long de la campagne agricole, témoignant d'un plan de vente cohérent. Comme la demande a fait monter les prix, il y a eu des pressions pour vendre autant de blé dur que possible avant le recul du marché. Pour inciter les agriculteurs à livrer le blé dur et par le fait même maximiser leurs rendements, la Commission a communiqué avec eux par lettre ou par téléphone. Cette stratégie s'est révélée très efficace, les producteurs ayant livré plus de blé dur plus tôt que l'année précédente. En mars, les agriculteurs avaient livré 75 pour cent des volumes de blé dur visés par leurs contrats, comparativement à la même proportion livrée en mai durant la campagne 2006-2007. De plus, les appels de livraison au terme des contrats a été utilisée pour encourager les agriculteurs à faire toutes les livraisons conformément à leurs engagements. Deux contrats de livraison garantie (CLG) ont permis de fournir le CWAD n^{os} 4 et 5, associant les livraisons des producteurs à des ventes précises.

Appels de livraison en 2007-2008

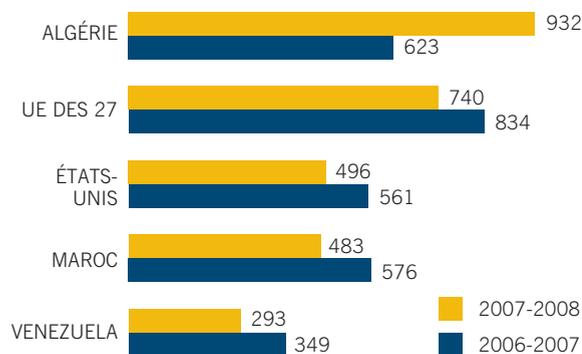
Classe de blé	Période	Volume
CWAD de série A n°s 1 et 2	Février	100 %
CWAD série A n° 3	Décembre	100 %
Toutes les classes de série B	Février	100 %

Produits

Au total, 3,3 millions de tonnes de blé dur ont été vendues à des pays étrangers, comparativement à 3,7 millions de tonnes dans le compte de mise en commun de 2006-2007. Les ventes à l'Algérie pour l'année ont augmenté, passant de 623 000 tonnes en 2006-2007 à 932 000 tonnes en 2007-2008. L'Union européenne (UE des 27) a été le deuxième plus grand client de la CCB pour le blé dur, les ventes du compte de mise en commun à ces pays ayant atteint 740 000 tonnes. Une forte demande des clients américains pour le blé dur canadien de qualité a permis la vente de 496 000 tonnes de ce blé, et le Maroc en a acheté 483 000 tonnes. Le Venezuela vient compléter le tableau des cinq principaux acheteurs de blé dur, avec un marché de 293 000 tonnes. La campagne agricole 2007-2008 a également été marquée par une croissance continue des ventes aux entreprises de transformation canadiennes, passant de 253 000 tonnes en 2006-2007 à 285 000 tonnes cette année.

Figure 9 : Principaux acheteurs de blé dur

(Ventes de 2007-2008 et de 2006-2007, en milliers de tonnes)



Les produits bruts du compte de mise en commun de blé dur ont atteint 2 milliards de dollars sur 3,6 millions de tonnes livrées, pour une moyenne de 551,89 \$ la tonne, une forte hausse par rapport à 255,95 \$ la tonne en 2006-2007. Les stocks de blé dur des principaux exportateurs en fin d'année ont chuté, ce qui a contribué à maintenir les prix élevés jusqu'à la fin de l'année. Le change a continué d'avoir un impact déterminant sur les rendements du compte de mise en commun. La vigueur croissante du dollar canadien par rapport à la devise américaine a fait baisser le prix moyen de la tonne de blé dur.

Le rendement final du compte de mise en commun du CWAD n° 1 à 13,0 pour cent de protéines a été de 511,52 \$ la tonne en entrepôt à Vancouver/Saint Laurent, soit plus du double du rendement de 2006-2007, qui était de 225,13 \$ la tonne.

Le rendement final du compte de mise en commun du blé dur CWAD n° 3 a été de 493,09 \$ la tonne contre 203,85 \$ la tonne en 2006-2007.

Les coûts directs ont augmenté de 4,80 \$ la tonne comparativement à ceux de l'année précédente. Les tarifs de fret et les ajustements des stocks ont été les principaux facteurs contribuant à cette hausse des coûts. Il y a eu un tonnage accru de blé dur transporté par voie ferroviaire vers les ports de l'Est et une hausse des coûts de transport par tonne. De plus, vu le profil de grade très élevé, les sociétés céréalères ont favorisé le mélange des grains, ce qui a entraîné une hausse des coûts. La diminution des livraisons tardives par les producteurs à la fin de la campagne agricole 2006-2007 qui ont été reportées dans le compte de mise en commun 2007-2008 a permis d'atténuer ces hausses de coûts.

Les produits d'exploitation nets ont été de 508,81 \$ la tonne, une hausse de 291,14 \$ par rapport à l'année précédente.

Bénéfices distribués

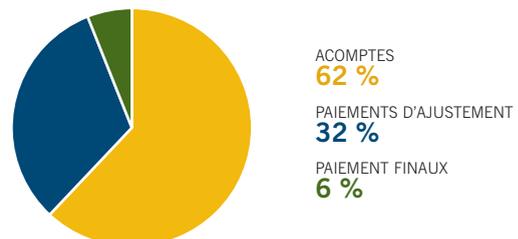
Le produit moyen tiré des ventes disponible pour distribution a augmenté de 131 pour cent ou 290,20 \$ la tonne, pour s'établir à 511,80 \$ la tonne et atteindre au total 1,8 milliard de dollars. De ce montant, 1,6 milliard de dollars ont été versés aux participants au compte de mise en commun, 94 pour cent ayant été approuvés au 17 avril 2008 aux fins de distribution sous forme d'acomptes et de paiements d'ajustement.

Pour les livraisons des producteurs de blé dur faites en vertu des programmes d'OPP, la CCB a versé 266 millions de dollars au titre du rendement des ventes à partir du compte de mise en commun, ce qui représente le rendement de différents grades et classes de blé dur livrés aux termes des contrats à prix fixe (CPF), des contrats sur base (CSB) et des contrats d'option de paiement anticipé (OPA). Les producteurs qui participent aux programmes d'options de paiement ont obtenu le prix fixé par leurs contrats respectifs.

Le conseil d'administration de la CCB a aussi approuvé un virement de 25,5 millions de dollars au fonds de prévoyance. De cette somme, 3,1 millions de dollars provenaient du compte de mise en commun du blé dur.

Figure 10 : Bénéfices distribués aux agriculteurs

Blé dur, 2007-2008



COMPTE DE MISE EN COMMUN DE L'ORGE DE PREMIER CHOIX

Pour la campagne agricole se terminant le 31 juillet (en milliers de dollars)	2008		2007	
	Total	Par tonne	Total	Par tonne
ÉTATS DES RÉSULTATS DES COMPTES DE MISE EN COMMUN				
Livraisons (en tonnes)	2 444 897		1 851 337	
Produits	688 227	\$ 281,50	354 641	\$ 191,56
Coûts directs				
Frais de transport	16 239	6,64	17 987	9,72
Manutention aux silos terminaux	3 361	1,37	5 072	2,74
Entreposage des stocks	13 629	5,57	11 671	6,3
Financement des stocks en silos de collecte	900	0,37	542	0,29
Ajustements des stocks	1 480	0,61	871	0,47
Autres achats de grain	1 309	0,54	1 375	0,74
Autres coûts directs	1 794	0,73	(896)	(0,48)
Total des coûts directs	38 712	15,83	36 622	19,78
Produits d'exploitation nets	649 515	265,67	318 019	171,78
Autres produits	62 283	25,47	45 797	24,73
Intérêts créditeurs nets	5 081	2,08	2 160	1,17
Frais administratifs	(8 437)	(3,45)	(5 818)	(3,14)
Organismes de l'industrie du grain	(210)	(0,09)	(248)	(0,13)
Total des bénéfices du compte de mise en commun	708 232	289,68	359 910	194,41
Déductions :				
Rendements des ventes appliqués au programme d'OPP	120 722	287,94	81 257	193,27
Bénéfices distribuables	587 510	\$ 290,04	278 653	\$ 194,74
ÉTAT DE LA DISTRIBUTION				
Livraisons (en tonnes)				
Livraisons totales	2 444 897		1 851 337	
Moins: Livraisons aux termes du programme d'OPP	419 257		420 434	
Livraisons pour distribution au compte de mise en commun	2 025 640		1 430 903	
Bénéfices distribués aux participants du compte de mise en commun				
Acomptes à la livraison	468 948	\$ 231,51	213 855	\$ 149,45
Paiements d'ajustement	58 313	28,79	39 258	27,44
Paiements intermédiaires	–	–	11 447	8,00
Paiements finaux	59 569	29,41	14 093	9,85
Total des bénéfices distribués aux participants du compte de mise en commun	586 830	289,71	278 653	194,74
Virement au fonds de prévoyance				
Bénéfices non distribués	680	0,33	–	–
Total de la distribution	587 510	\$ 290,04	278 653	\$ 194,74



Stratégie

Tout au long de l'année commerciale 2007-2008, le marché mondial de l'orge brassicole a été marqué par une volatilité sans précédent. Le prix de l'orge brassicole a été poussé à la hausse par les problèmes de production et de qualité de la récolte aux États-Unis, en Europe et en Australie. De plus, la vigueur des marchés mondiaux de céréales fourragères, en particulier de l'orge fourragère, a contribué à la hausse du prix de l'orge brassicole. La stratégie de la CCB a consisté à maximiser les ventes d'orge brassicole de choix aux clients générant les meilleurs rendements. La hausse des tarifs de fret maritime à un niveau record a causé la diminution du rendement global du compte de mise en commun pour les ventes outremer; par conséquent, les États-Unis et le Mexique ont été les principaux acheteurs d'orge brassicole. La récolte d'Australie, bien qu'affectée par la sécheresse, était censée faire diminuer les prix et les occasions de vente à partir de décembre. Notre objectif était de maximiser les ventes aux clients des régions concurrentes de l'Australie avant l'arrivée de la récolte de ce pays sur le marché. Nous avons enregistré une certaine érosion de la demande d'importation dans certains marchés étant donné que la hausse des prix et des tarifs de transport maritime ont incité les malteries à utiliser la production nationale d'orge et de blé pour une plus grande partie des volumes totaux requis pour le maltage. Ces facteurs ont contribué à la réduction des importations par les malteries chinoises, qui sont traditionnellement les plus grandes importatrices d'orge brassicole du monde.

Livraisons par les producteurs

Le volume du compte de mise en commun de l'orge de premier choix a augmenté de 32 pour cent comparativement à l'année 2006-2007 pour s'établir à 2,4 millions de tonnes, soit le plus important volume depuis la campagne 1999-2000 (2,6 millions de tonnes). Une forte demande mondiale pour l'orge brassicole a accru les occasions de commercialisation de l'orge de l'Ouest canadien, ce qui s'est traduit par un profil des grades supérieur à la moyenne. Le volume du compte de mise en commun a été élevé malgré le temps chaud et sec

ayant prévalu à la fin de la saison de croissance, causant des problèmes de qualité dans les régions cultivées du sud des Prairies, et malgré la pluie durant les récoltes dans les régions du nord. Les malteries canadiennes doivent généralement composer avec des réserves limitées d'orge brassicole en été, ce qui signifie que les livraisons d'orge de la nouvelle récolte vers ces malteries ont été plus importantes qu'à l'habitude au début de la campagne agricole. Les malteries ont fonctionné à plein rendement ou presque tout au long de l'année en raison de la forte demande mondiale pour le malt; cependant, la demande nationale a été constante. Le programme d'exportation en vrac a été plus actif vers le début de l'année commerciale, compte tenu de la vigueur de la demande mondiale et des préoccupations entourant la qualité inférieure à la moyenne de l'orge brassicole due au temps pluvieux pendant les récoltes. Les livraisons d'orge de premier choix ont été acceptées dans le compte de mise en commun jusqu'au 31 août 2008. En faisant en sorte que le compte de mise en commun reste ouvert au-delà du 31 juillet, la Commission s'assure que les livraisons peuvent être acceptées dans le compte de mise en commun et que les producteurs peuvent respecter leurs engagements contractuels malgré les problèmes pouvant survenir en raison notamment du transport ou des conditions météorologiques.

Produits

Les ventes d'orge brassicole au marché national ont atteint 994 000 tonnes, comparativement à 975 000 tonnes en 2006-2007. Les malteries industrielles ont fonctionné pratiquement à plein rendement, grâce surtout à la vigueur de la demande de malt nationale et à l'exportation attribuable aux faibles volumes des réserves mondiales d'orge brassicole. La Chine a été devancée par les États-Unis comme principal importateur d'orge brassicole du Canada. Les exportations d'orge aux États-Unis ont monté en flèche, pour se situer à 689 000 tonnes, en raison de l'effet combiné des réserves restreintes en fin d'année et du climat chaud et sec en fin de saison de croissance ayant diminué la qualité de la récolte d'orge brassicole à deux rangs aux États-Unis.

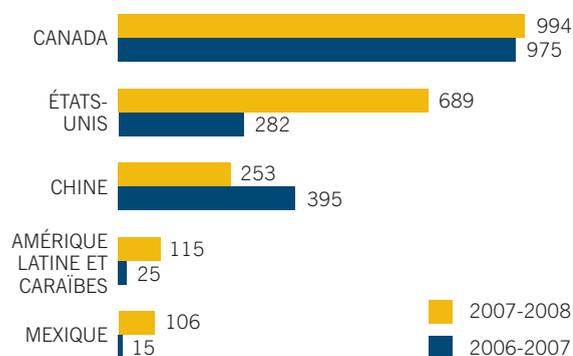
Les exportations vers la Chine ont baissé, passant de 395 000 tonnes en 2006-2007 à seulement 253 000 tonnes. Ce résultat est imputable au prix élevé de l'orge brassicole sur le marché international qui a fait reculer la demande de la Chine et a incité les acheteurs chinois à utiliser dans une plus grande proportion l'orge et le blé de la Chine pour répondre aux besoins de leurs malteries.

Les rendements bruts du compte de mise en commun de l'orge de premier choix se sont élevés à 688,2 millions de dollars sur 2,4 millions de tonnes de livraisons, représentant des produits bruts moyens de 281,50 \$ la tonne comparativement à 191,56 \$ la tonne en 2006-2007. Au début de l'année commerciale 2007-2008, les réserves mondiales d'orge brassicole étant très limitées, les malteries industrielles à l'échelle mondiale comptaient sur une bonne récolte d'orge brassicole en 2007-2008 afin d'assurer un approvisionnement adéquat d'orge de premier choix et de réduire les pressions à la hausse sur les prix. Cependant, des problèmes de production survenus dans les principales régions productrices d'orge brassicole dans le monde, dont l'Europe, l'Australie et l'Amérique du Nord, ont diminué encore davantage les réserves mondiales d'orge brassicole et fait augmenter le prix de cette orge à des niveaux sans précédent.

Le rendement final du compte de mise en commun de l'orge à deux rangs Extra spéciale en entrepôt à Vancouver/Saint Laurent a été de 299,59 \$ la tonne, comparativement à 202,02 \$ la tonne un an auparavant. Le rendement final du compte de mise en commun de l'orge à six rangs Extra spéciale s'est établi à 272,61 \$ la tonne, par rapport à 188,12 \$ la tonne en 2006-2007. L'écart de rendement entre l'orge à deux rangs Extra spéciale et l'orge à six rangs Extra spéciale s'est élargi, passant de 13,90 \$ la tonne en 2006-2007 à 26,98 \$ la tonne, ce qui traduit la valeur relative des deux produits sur les marchés internationaux.

Figure 11 : Principaux acheteurs d'orge de premier choix

(Ventes de 2007-2008 et de 2006-2007, en milliers de tonnes)



Les coûts directs ont baissé de 3,95 \$ la tonne. En raison du faible volume des ventes à l'exportation en vrac à la Chine, les coûts d'ensemble de manutention aux silos terminaux et de fret maritime ont diminué. Ce segment des activités de la CCB a accusé un recul en proportion du volume du compte de mise en commun, contribuant à la baisse des coûts moyens par tonne. En raison de la baisse du volume des ventes à la Chine, les frais perçus relativement à la sélection ont aussi diminué pour ces activités.

Le résultat final est que les produits d'exploitation nets se sont élevés à 265,67 \$ la tonne, une augmentation de 93,89 \$ la tonne par rapport à l'année précédente.

Les autres produits ont augmenté de 0,74 \$ la tonne pour s'établir à 25,47 \$ la tonne. Le recouvrement des frais de transport a augmenté en raison d'une plus grande proportion des ventes effectuées sur engagement en fonction de la position du pays et des frais perçus par les sociétés céréalières qui ont été recouverts par le compte de mise en commun. Par exemple, lorsque les producteurs livrent à un point régional, l'agent déduit des frais de transport. La Commission recouvre ensuite ces sommes pour que l'agent n'assume aucuns frais de transport. Ce recouvrement des coûts est classé dans les autres produits.

Bénéfices distribués

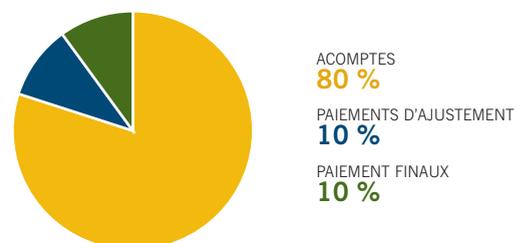
Le produit moyen tiré des ventes disponible pour la distribution a augmenté de 49 pour cent ou 95,27 \$ la tonne pour se situer à 289,68 \$ la tonne, et atteindre au total 708 millions de dollars. De ce montant, 587 millions de dollars ont été retournés aux participants du compte de mise en commun, 90 pour cent ayant été approuvés en date du 21 février 2008 aux fins de distribution sous forme d'acomptes et de paiements d'ajustement.

Un peu moins de 121 millions de dollars des rendements des ventes ont été versés à partir du compte de mise en commun de l'orge de premier choix aux programmes d'options de paiement aux producteurs, ce qui représente le rendement des divers grades et classes d'orge livrés dans le cadre des CPF, CSB et OPA. Les producteurs qui participent aux programmes d'options de paiement ont obtenu le prix fixé par leurs contrats respectifs.

Le conseil d'administration a aussi approuvé un virement de 25,5 millions de dollars au fonds de prévoyance. De la somme virée, une tranche de 0,7 million de dollars provenait du compte de mise en commun de l'orge de premier choix.

Figure 12 : Bénéfices distribués aux agriculteurs

Orge de premier choix, 2007-2008



COMPTE DE MISE EN COMMUN A DE L'ORGE FOURRAGÈRE

Pour la période de six mois terminée le 31 janvier (en milliers de dollars)	2008		2007	
	Total	Par tonne	Total	Par tonne
ÉTATS DES RÉSULTATS DES COMPTES DE MISE EN COMMUN				
Livraisons (en tonnes)	37 474		147 513	
Produits	11 120	\$ 296,73	30 013	\$ 203,46
Coûts directs				
Frais de transport	7	0,18	(20)	(0,14)
Manutention aux silos terminaux	306	8,17	1 863	12,63
Entreposage des stocks	184	4,91	364	2,47
Financement des stocks en silos de collecte	13	0,35	24	0,16
Ajustements des stocks	35	0,94	(329)	(2,23)
Autres achats de grain	243	6,48	(99)	(0,67)
Autres coûts directs	(53)	(1,41)	613	4,16
Total des coûts directs	735	19,62	2 416	16,38
Produits d'exploitation nets	10 385	277,11	27 597	187,08
Autres produits (Note 24)	516	13,76	127	0,86
Intérêts créditeurs nets	948	25,31	1 201	8,14
Frais administratifs	(129)	(3,45)	(426)	(2,89)
Organismes de l'industrie du grain	(4)	(0,10)	(14)	(0,09)
Total des bénéfices du compte de mise en commun	11 716	312,63	28 485	193,10
Déductions :				
Rendements des ventes versés au programme d'OPP	3 824	280,01	26 061	187,63
Bénéfices distribuables	7 892	\$ 331,32	2 424	\$ 281,40
ÉTAT DE LA DISTRIBUTION				
Livraisons (en tonnes)				
Livraisons totales au compte de mise en commun	37 474		147 513	
Moins: Livraisons dans le cadre du programme d'OPP	13 655		138 898	
Livraisons pour distribution au compte de mise en commun	23 819		8 615	
Bénéfices distribués aux participants du compte de mise en commun				
Acomptes à la livraison	5 247	\$ 220,28	522	\$ 60,62
Paiements d'ajustement	199	8,35	724	83,98
Paiements intermédiaires	–	–	–	–
Paiements finaux	1 210	50,78	296	34,40
Total des bénéfices distribués aux participants du compte de mise en commun	6 656	279,41	1 542	179,00
Virement au fonds de prévoyance				
Bénéfices non distribués	1 236	51,91	882	102,41
Total de la distribution	7 892	\$ 331,32	2 424	\$ 281,41

Stratégie

En prévision de l'élimination du guichet unique de la CCB en ce qui a trait à l'orge de l'Ouest canadien pour l'année commerciale 2007-2008, le marché privé du grain a vendu près de 900 000 tonnes d'orge fourragère de l'Ouest canadien au cours du printemps et de l'été 2007, principalement pour expédition en octobre et en novembre. Lorsque la compétence de guichet unique de la CCB a été confirmée pour 2007-2008, la Commission a accepté de travailler de concert avec le secteur privé pour faciliter les ventes d'orge fourragère et réduire au minimum tout impact négatif lié à la conclusion des ventes sur les agriculteurs de l'Ouest canadien et sur les clients. Un élément clé de nos négociations avec le marché privé concernant ces ventes a été d'étaler les expéditions sur une période plus facile à gérer pour éviter le plus possible les problèmes logistiques et ne pas nuire aux expéditions de la CCB à l'automne. Les volumes et la concentration de ces ventes d'orge du secteur privé à l'automne et au début de l'hiver ont accaparé une grande partie de la capacité de transport de la côte du Pacifique, limitant l'espace logistique disponible pour d'autres ventes. Le tonnage du compte de mise en commun A était relativement faible.

Livraisons par les producteurs

Au total, les livraisons d'orge fourragère au compte de mise en commun A ont atteint 37 474 tonnes. L'orge fourragère a été livrée en majorité en vertu d'un seul contrat de livraison garantie (CLG) ouvert. Les livraisons d'orge fourragère au compte de mise en commun A ont été acceptées jusqu'au 15 février 2008. En faisant en sorte que le compte de mise en commun reste ouvert au-delà du 31 juillet, la Commission s'assure que les livraisons peuvent être acceptées dans le compte de mise en commun et que les producteurs peuvent respecter leurs engagements contractuels malgré les problèmes pouvant survenir en raison notamment du transport ou des conditions météorologiques.

Produits

Les produits bruts du compte d'orge fourragère A se sont élevés à 11,1 millions de dollars sur 37 474 tonnes de livraisons, représentant des produits moyens de 296,73 \$ la tonne, alors qu'ils étaient de 203,46 \$ la tonne l'année précédente. Le rendement final du compte de mise en commun de l'orge fourragère n° 1 de l'Ouest canadien en entrepôt à Vancouver/Saint-Laurent a été de 281,28 \$ la tonne, comparativement à 187,42 \$ la tonne en 2006-2007.

La majorité de l'orge fourragère dans le compte de mise en commun A a été vendue au Japon (18 000 tonnes), et le nombre d'opérations dans le compte de mise en commun a été très limité. La commercialisation de l'orge fourragère sur le marché japonais a donné le meilleur rendement pour le compte de mise en commun, en comparaison avec les autres types d'opérations.

Les coûts directs ont augmenté de 3,24 \$ la tonne par rapport à l'année précédente. Les mouvements des stocks d'orge fourragère de la campagne précédente se sont faits plus lentement au pays et dans le réseau des éleveurs de silos terminaux en raison

des faibles possibilités de commercialisation de l'orge fourragère par l'intermédiaire du compte de mise en commun. (Les ventes à l'exportation sur le marché outremer ont été expédiées vers le Japon en décembre 2007.) Il y a eu davantage d'ajustements des stocks étant donné les campagnes de promotion lancées par les sociétés céréalières. Les autres achats de grains ont augmenté. Malgré un tonnage plus faible de livraisons tardives d'orge de 2006-2007 reportées au compte de mise en commun 2007-2008, le tarif à la tonne a été beaucoup plus élevé puisque la proportion des livraisons tardives par rapport au volume total du compte de mise en commun a augmenté. De plus, une décision liée à une vérification de silos terminaux pour 2006-2007 a été rendue en faveur de la CCB. Une proportion réduite du compte de mise en commun a transité par les installations des silos terminaux d'exportation, diminuant les coûts de manutention par tonne aux silos terminaux. La réduction des autres coûts directs est due aux différences touchant les éléments courus. Ces coûts sont contrebalancés par une attribution proportionnelle des intérêts créditeurs avant tout virement d'intérêts nets au fonds de prévoyance.

Le résultat final est que les produits d'exploitation nets se sont élevés à 277,11 \$ la tonne, une augmentation de 90,03 \$ par rapport à l'année précédente.

Les autres revenus ont augmenté, passant de 12,90 \$ à 13,76 \$ la tonne. Un pourcentage plus élevé du compte de mise en commun a été vendu sur engagement en fonction de la position du pays et des frais de transport perçus par les sociétés céréalières, qui ont été recouverts subséquemment par le compte de mise en commun.

Bénéfices distribués

Le produit moyen tiré des ventes disponible pour la distribution a augmenté de 62 pour cent ou 119,53 \$ la tonne, pour s'établir à 312,63 \$, et atteindre au total 11,7 millions de dollars. De cette somme, une tranche de 6,7 millions de dollars a été retournée aux participants du compte de mise en commun, 82 pour cent ayant été approuvés en date du 22 novembre 2008 aux fins de distribution sous forme d'acomptes et de paiements d'ajustement.

Un peu moins de 3,8 millions de dollars des rendements des ventes ont été versés à partir du compte de mise en commun A de l'orge fourragère aux programmes d'options de paiement aux producteurs, ce qui représente le rendement des divers grades et classes d'orge livrés dans le cadre des CPF, CSB et OPA. Les producteurs qui participent aux programmes d'options de paiement ont obtenu le prix fixé par leurs contrats respectifs.

Le conseil d'administration a approuvé une formule qui assure une répartition équitable des intérêts créditeurs au compte de mise en commun de l'orge et qui atténue l'effet de distorsion de certains coûts engagés durant les années où le volume du compte de mise en commun est anormalement faible. Le total viré en vertu de cette politique a été de 1,2 million de dollars.

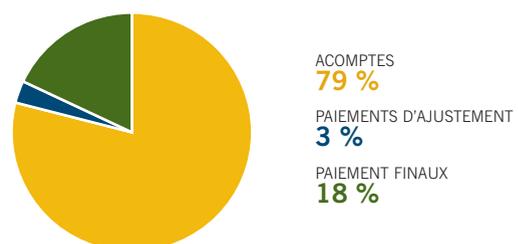
Figure 13 : Principaux acheteurs d'orge fourragère du compte de mise en commun A

(Ventes de 2007-2008 et de 2006-2007, en milliers de tonnes)



Figure 14 : Bénéfices distribués aux agriculteurs

(Compte de mise en commun A de l'orge fourragère, 2007-2008)



COMPTE DE MISE EN COMMUN B DE L'ORGE FOURRAGÈRE

Pour la période de six mois terminée le 31 juillet (en milliers de dollars)	2008		2007	
	Total	Par tonne	Total	Par tonne
ÉTATS DES RÉSULTATS DES COMPTES DE MISE EN COMMUN				
Livraisons (en tonnes)	418 014		19 809	
Produits	125 059	\$ 299,17	3 658	\$ 184,64
Coûts directs				
Frais de transport	178	0,43	(4)	(0,23)
Manutention aux silos terminaux	5 007	11,98	126	6,39
Entreposage des stocks	636	1,52	140	7,06
Financement des stocks en silos de collecte	114	0,27	3	0,15
Ajustements des stocks	46	0,11	6	0,28
Autres achats de grain	1 525	3,65	31	1,55
Autres coûts directs	525	1,26	234	11,81
Total des coûts directs	8 031	19,22	536	27,01
Produits d'exploitation nets	117 028	279,95	3 122	157,63
Autres produits	1 537	3,68	994	50,17
Intérêts créditeurs nets	1 216	2,91	1 102	55,61
Frais administratifs	(1 443)	(3,45)	(62)	(3,14)
Organismes de l'industrie du grain	(30)	(0,07)	(2)	(0,09)
Total des bénéfices du compte de mise en commun	118 308	283,02	5 154	260,18
Déductions :				
Rendements des ventes versés au programme d'OPP	66 966	280,33	3 296	209,96
Bénéfices distribuables	51 342	\$ 286,63	1 858	\$ 451,91
ÉTAT DE LA DISTRIBUTION				
Livraisons (en tonnes)				
Livraisons totales	418 014		19 809	
Moins: Livraisons dans le cadre du programme d'OPP	238 888		15 697	
Livraisons pour distribution au compte de mise en commun	179 126		4 112	
Bénéfices distribués aux participants du compte de mise en commun				
Acomptes à la livraison	39 434	\$ 220,15	490	\$ 119,23
Paiements d'ajustement	632	3,53	44	10,8
Paiements intermédiaires	–	–	218	53,00
Paiements finaux	10 014	55,91	110	26,64
Total des bénéfices distribués aux participants du compte de mise en commun	50 080	279,59	862	209,67
Virement au fonds de prévoyance				
Bénéfices non distribués	1 262	7,04	996	242,24
Total de la distribution	51 342	\$ 286,63	1 858	\$ 451,91

Stratégie

La stratégie de la CCB consistait à maximiser les ventes d'orge fourragère à l'exportation, qui permettaient d'obtenir pour les agriculteurs des rendements supérieurs à ceux du marché national de l'Ouest canadien. Les niveaux record des tarifs de fret maritime, les volumes relativement faibles des stocks au Canada et la capacité logistique restreinte ont eu pour conséquence de limiter les occasions d'exportation. Toutefois, dans la deuxième moitié de la campagne agricole 2007-2008, la CCB a pu tirer parti des conditions du marché et vendre plus de 418 000 tonnes d'orge fourragère provenant du compte de mise en commun B en utilisant une combinaison de contrats à livraison garantie et de soumissions pour assurer l'approvisionnement requis.

Livraisons par les producteurs

Au total, les livraisons d'orge fourragère au compte de mise en commun B ont atteint 418 014 tonnes. En plus de l'influence de l'offre et de la demande mondiales sur la demande relative d'orge fourragère à l'échelle internationale, le rapport existant entre le marché d'exportation et le marché national de cette céréale a des impacts majeurs sur le volume d'orge fourragère qui peut être exporté à partir de l'Ouest canadien. Dans le compte de mise en commun B en 2006-2007, le rapport entre les prix du marché d'exportation et du marché national a limité l'intérêt des producteurs envers la commercialisation de l'orge fourragère par l'entremise de la CCB étant donné que le rendement était meilleur sur le marché canadien. Cependant, en 2007-2008, compte tenu en grande partie des prix très élevés de l'orge fourragère sur le marché international, les agriculteurs se sont montrés intéressés à vendre leur orge fourragère à l'exportation. Le prix de l'orge fourragère durant l'année commerciale 2007-2008 a atteint un sommet principalement en raison de niveaux planchers sans précédent des réserves de céréales fourragères dans le monde.

Les livraisons ont été acceptées dans le compte de mise en commun B jusqu'au 31 août 2008. En faisant en sorte que le compte de mise en commun reste ouvert au-delà du 31 juillet, la Commission s'assure que les livraisons peuvent être acceptées dans le compte de mise en commun et que les producteurs peuvent respecter leurs engagements contractuels malgré les problèmes pouvant survenir en raison notamment du transport ou des conditions météorologiques.

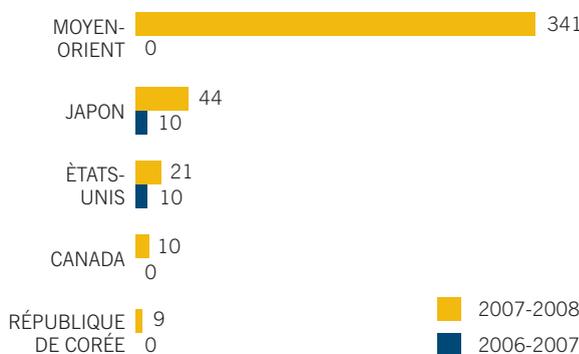
Produits

Les produits bruts du compte de mise en commun B de l'orge fourragère se sont établis à 125,1 millions de dollars sur 418 014 tonnes de livraisons, représentant des produits moyens de 299,17 \$ la tonne, par rapport à 184,64 \$ la tonne un an plus tôt. Le rendement final du compte de mise en commun d'orge fourragère n° 1 de l'Ouest canadien en entrepôt à Vancouver/Saint-Laurent a été de 280,67 \$ la tonne, comparativement à 210,14 \$ la tonne en 2006-2007.

Les exportations vers le Moyen-Orient ont atteint 341 000 tonnes. La forte demande sur ce marché s'explique par une pénurie d'orge fourragère à l'exportation de la région de la mer Noire découlant de problèmes de production combinés à des taxes à l'exportation. Un autre facteur déterminant ayant influé sur les exportations vers l'Arabie saoudite au début du printemps 2008 est la décision du gouvernement de ce pays d'augmenter de 71 pour cent ses subventions à l'importation d'orge, ce qui a permis d'augmenter nos perspectives d'exportation d'orge fourragère. Le volume des ventes au Japon s'est accru pour se situer à 44 000 tonnes étant donné que la concurrence des autres exportateurs, surtout des États-Unis, a été limitée, créant des occasions de vente d'orge fourragère au Japon.

Figure 15 : Principaux acheteurs d'orge fourragère du compte de mise en commun B

(Ventes de 2007-2008 et de 2006-2007, en milliers de tonnes)



Les coûts directs ont diminué de 7,79 \$ la tonne pour s'établir à 19,22 \$ la tonne. Ce recul s'explique par une diminution des frais de stockage par tonne traduisant l'effet de dilution créé par le volume accru du compte de mise en commun et par la réduction d'autres coûts directs due aux différences liées aux éléments courus. Ces différences sont contrebalancées par l'attribution proportionnelle des intérêts créditeurs avant tout transfert d'intérêts nets au fonds de prévoyance. Ces diminutions de coûts sont annulées en partie par l'augmentation des frais de manutention aux silos terminaux résultant d'un plus fort pourcentage du volume du compte de mise en commun ayant été vendu avec livraison franco à bord et aux achats de grain effectués pour respecter les engagements pris envers les clients.

Le résultat final est que les produits d'exploitation nets se sont élevés à 279,95 \$ la tonne, une augmentation de 122,32 \$ par rapport à l'année précédente.

Les autres produits ont diminué de 46,49 \$ la tonne. Le volume beaucoup plus élevé du compte de mise en commun par rapport à l'année précédente a entraîné une dilution des autres produits par tonne. Plus précisément, pour le compte de mise en commun B de 2006-2007, un grief de l'année précédente a été réglé en notre faveur, augmentant considérablement les autres produits du compte de mise en commun B. (Conformément à la politique d'attribution des intérêts créditeurs, ce montant a été viré au fonds de prévoyance.) Durant l'année considérée, il y a eu augmentation du volume de grain cultivé dans les zones d'approvisionnement de Thunder Bay et des États-Unis, ce qui s'est traduit par des frais additionnels de transport du grain pour les sociétés céréalières. On a également observé une augmentation du tonnage de céréales expédiées des zones d'approvisionnement de l'Ouest vers l'Est, ce qui a permis d'obtenir des tarifs de fret favorables pour les sociétés céréalières.

Bénéfices distribués

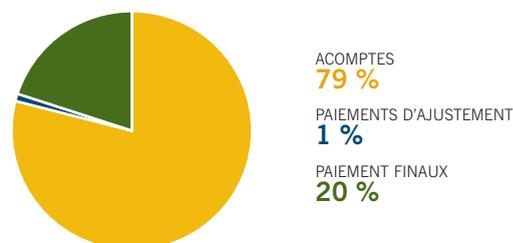
Le produit moyen tiré des ventes disponible pour distribution a augmenté de neuf pour cent ou 22,84 \$ la tonne pour s'établir à 283,02 \$, pour atteindre un total de 118 millions de dollars. De ce montant, 50 millions de dollars ont été retournés aux participants au compte, dont 80 pour cent étaient approuvés en date du 17 avril 2008 aux fins de distribution sous forme d'acomptes et de paiements d'ajustement.

Un peu moins de 67 millions de dollars de rendements des ventes ont été versés à partir du compte de mise en commun B de l'orge fourragère aux programmes d'options de paiement aux producteurs, ce qui représente le rendement des divers grades et classes d'orge exportés dans le cadre des CPF, CSB et OPA. Les producteurs qui participent aux programmes d'options de paiement ont obtenu le prix fixé par leurs contrats respectifs.

Le conseil d'administration a approuvé une formule qui assure l'attribution d'un montant équitable d'intérêts créditeurs au compte de mise en commun de l'orge et qui atténue l'effet de distorsion de certains coûts engagés durant les années où le volume du compte de mise en commun est anormalement faible. Le montant total transféré en vertu de cette politique a été de 0,9 million de dollars. Le conseil d'administration a aussi approuvé un virement de 25,5 millions de dollars au fonds de prévoyance. Le compte de mise en commun B d'orge fourragère est à l'origine d'une tranche de 0,3 million de dollars du montant viré.

Figure 16 : Bénéfices distribués aux agriculteurs

(Compte de mise en commun B de l'orge fourragère, 2007-2008)



La stratégie de la CCB consistait à maximiser les ventes d'orge fourragère à l'exportation, qui permettaient d'obtenir pour les agriculteurs des rendements supérieurs à ceux du marché national de l'Ouest canadien.

INTÉRÊTS CRÉDITEURS ET DÉBITEURS

Intérêts créditeurs nets (comptes de mise en commun seulement)

(Montants en milliers de dollars)	2007-2008	2006-2007
Intérêts sur les ventes à crédit		
Intérêts créditeurs sur les sommes à recevoir	60 134 \$	94 718 \$
Frais liés aux emprunts utilisés pour financer les sommes à recevoir sur les ventes à crédit	41 589	74 727
Intérêts créditeurs nets sur les ventes à crédit	18 545	19 991
Intérêts créditeurs (débiteurs) sur les soldes de comptes de mise en commun	(13 290)	1 043
Autres intérêts		
Créditeurs	14 902	12 171
Débiteurs	2 652	2 656
Autres intérêts créditeurs, montant net	12 250	9 515
Total des intérêts créditeurs nets	17 505 \$	30 549 \$

Les intérêts créditeurs nets de 17,5 millions de dollars proviennent en grande partie des intérêts créditeurs nets tirés des sommes dues à la CCB pour des ventes de grain à crédit faites dans le cadre du Programme de vente de céréales à crédit (PVCC) et du Mécanisme de crédit agro-alimentaire (MCA).

Lorsque la CCB vend du grain à crédit, elle doit emprunter un montant égal pour faciliter les paiements aux producteurs jusqu'à ce qu'elle soit remboursée. La CCB peut emprunter à des taux d'intérêt inférieurs à ceux qui sont exigés des clients qui achètent à crédit. C'est pourquoi la CCB retire une « marge » d'intérêt. En 2007-2008, les intérêts créditeurs enregistrés étaient conformes aux ententes de crédit conclues avec les clients. L'augmentation des intérêts créditeurs est attribuable à une diminution des frais d'emprunt. Avec la crise du crédit, nous avons pu emprunter à des taux d'intérêt très favorables à cause des garanties gouvernementales. Cette réduction des intérêts débiteurs en général a donné lieu à une marge favorable qui a aidé à contrebalancer la diminution des soldes impayés.

Les intérêts débiteurs sur les soldes de comptes de mise en commun ont augmenté à cause des coûts associés à la marge financière reliés aux opérations de couverture de produits de base.

Les autres intérêts créditeurs provenant des clients, y compris les produits tirés des ventes qui n'ont pas été faites à crédit, varieront au fil des ans car le nombre de jours restants dans ces ententes variera entre un et dix jours. Les frais dus principalement aux coûts de financement comme les frais de gestion de la trésorerie et les frais bancaires représentent la majeure partie des autres intérêts débiteurs.

Frais administratifs

Les frais administratifs ont augmenté de 3,5 millions de dollars ou 5 pour cent par rapport à l'année précédente, pour s'établir à 75,7 millions de dollars.

Les frais liés aux ressources humaines ont augmenté de 3 millions de dollars en raison des augmentations salariales en fonction du mérite et des coûts des avantages sociaux ainsi que d'une hausse des frais de rémunération variable et indemnités de départ. Avec la mise en œuvre du projet de transformation de la chaîne d'approvisionnement (TCA), on a procédé à la radiation non récurrente d'actifs de développement de systèmes remplacés par le projet TCA pour un montant de 2,0 millions de dollars comptabilisé de la hausse des frais, montant contrebalancé en partie par la réduction de l'amortissement touchant des actifs entièrement amortis. Les coûts d'impartition engagés ont fléchi de 1,2 million de dollars. Malgré la hausse des coûts d'impartition généraux résultant de besoins accrus liés au projet TCA et conformément à la politique de capitalisation de la Commission, ces montants ont été portés au débit de l'actif, ce qui explique la diminution de ces coûts par rapport à l'année précédente.

Organismes de l'industrie du grain

La CCB a continué à soutenir les organismes qui apportent des avantages directs ou indirects aux producteurs de grain de l'Ouest canadien. Au cours de la campagne 2007-2008, la CCB a versé un montant de 1,5 million de dollars pour les activités de l'Institut international du Canada pour le grain (IICG) et du Centre technique canadien pour l'orge brassicole (CMBTC). L'IICG et le CMBTC font partie intégrante des stratégies de commercialisation et de développement des produits de la CCB en offrant de l'information technique et des programmes d'éducation à nos clients.

Options de paiements aux producteurs (OPP)

Résultats financiers

Résultats des programmes d'options de paiement aux producteurs

Pour la campagne agricole terminée le 31 juillet (en milliers de dollars)	2008	2007
CONTRATS À PRIX FIXE, CONTRATS SUR BASE ET CONTRATS À PRIX QUOTIDIENS		
Livraisons (en tonnes)	4 503 682	3 421 406
Produits		
Rendements des ventes versés au programme	1 642 690 \$	710 837 \$
Dommages – tarification	7 864	2 547
	1 650 554	713 384
Charges		
Montants prévus aux contrats versés aux producteurs	1 258 809	743 119
Activités de couverture, montant net	466 911	3 354
Intérêts débiteurs nets	12 681	3 222
Frais administratifs	1 666	3,618
	1 740 067	753 313
Déficit net du programme, appliqué au fonds de prévoyance	(89 513) \$	(39 929) \$

Contrats à prix fixe (CPF)

Contrats sur base (CB)

Contrats à prix quotidiens (CPQ)

Les prix des céréales étant très intéressants, le volume des livraisons effectuées dans le cadre des programmes de CPF, de CB et de CPQ s'est établi à 4 503 682 tonnes, comparativement à 3 421 406 tonnes l'année précédente, ce qui représente une hausse de 32 pour cent. Le tableau ci-dessous présente les détails sur le nombre de contrats et de producteurs et sur le tonnage livré.

Les livraisons effectuées en vertu de ces programmes sont comptabilisées séparément de celles faites dans les comptes de mise en commun, et tous les produits relatifs aux comptes de mise en commun qui autrement auraient été versés aux agriculteurs (sous forme d'acomptes, de paiements intermédiaires et de paiements finaux) sont plutôt versés au fonds du programme correspondant. Ces produits s'élèvent à 1,6 milliard de dollars pour le blé, à 20 millions de dollars pour le blé dur, à 3,4 millions de dollars pour l'orge de premier

choix, et à 12,2 millions de dollars pour les comptes de mise en commun A et B de l'orge fourragère. Si l'on tient compte des autres produits (dommages – tarification) et les frais relatifs aux programmes (y compris les résultats de couverture nets, les intérêts et les frais administratifs), ces programmes ont engendré une perte nette de 89,5 millions de dollars. Cette perte est imputable en grande partie aux programmes de CPF, de CB et de CPQ offerts pour le blé. Les facteurs qui ont contribué à ces pertes liées aux programmes relatifs au blé sont les opérations de couverture et la tarification. Au cours de l'exercice, les opérations de couverture sur les diverses bourses, les mois pendant lesquels les contrats à terme peuvent être conclus et les frais de couverture dans un marché défavorable, facteurs qui n'ont jamais été déterminants par le passé, sont devenus prépondérants en raison de la grande volatilité du marché. Par ailleurs, les prix offerts aux producteurs sont fondés sur les prix à échéance la plus proche. Dans un marché défavorable, les prix à échéance la plus proche sont plus élevés que ceux qui sont réalisables grâce aux opérations de couverture misant sur les marchés à terme.

(montants en milliers de dollars)	2007-2008				2006-2007			
Statistiques de programme	Nombre de contrats	Nombre de producteurs	Tonnes livrées	Excédent (deficit) net	Nombre de contrats	Nombre de producteurs	Tonnes livrées	Excédent (deficit) net
Blé	28 859	16 048	3 754 342	(72 182) \$	20 481	12 581	2 887 629	(33 396) \$
CPQ, blé	2 157	1 772	654 479	(18 520)	1 908	1 606	501 366	(7 231)
Blé dur	339	282	39 805	(102)	11	9	754	21
Orge de premier choix	62	53	11 826	396	112	98	19 813	121
Orge fourragère A	3	3	223	13	86	78	11 844	556
Orge fourragère B	57	49	43 007	882	–	–	–	–
Total	31 477	18 207	4 503 682	(89 513) \$	22 598	14 372	3 421 406	(39 929) \$

Ces pertes ont été contrebalancées par des gains liés aux contrats sur base. Une fois que les producteurs ont établi leurs tarifs, ils ont bloqué leurs prix de base. Si le prix de base final du compte de mise en commun est différent de celui bloqué par les producteurs, un gain ou une perte est constaté. Le prix de base, qui ne peut faire l'objet d'une opération de couverture, s'est bonifié au cours de l'année en raison du resserrement des indicateurs de base du marché mondial des céréales survenus après que les producteurs ont bloqué leurs prix de CPF ou de CB, donnant lieu à un gain lié au programme.

Les contrats à prix quotidiens (CPQ) ont été mis en œuvre en 2005-2006. Ces nouveaux contrats permettent aux producteurs de profiter des prix quotidiens au comptant en se fondant sur le marché des États-Unis. Au total, 654 479 tonnes de grain ont été livrées dans le cadre de ce programme en 2007-2008. Les rendements versés pour ce programme se sont élevés à 242 millions de dollars. Si l'on tient compte des dommages – tarification (contrebalancés par les pertes nettes de couverture liées aux engagements contractuels, les intérêts et les frais administratifs assumés), le programme a présenté un déficit net de 18,5 millions de dollars. Les raisons de ce déficit sont les mêmes que ceux des programmes de CPF et de CB. Cependant, les contrats à prix quotidiens présentaient des risques de base additionnels étant donné qu'ils étaient basés sur les prix aux éleveurs sur le marché américain. Durant la période de tarification, les soumissions aux éleveurs américains ont largement dépassé les prix fixés ailleurs dans le monde, en grande partie parce qu'il y avait très peu de grain à vendre aux éleveurs des États-Unis. Comme la CCB vend à de multiples marchés, cette situation s'est traduite par une perte pour le programme.

Le programme des CPQ est un programme pilote qui existe depuis trois ans. Bien que l'intérêt des agriculteurs se soit accru pour ce programme, sa gestion pose encore des risques et il n'a pas atteint le seuil de rentabilité au cours de ses trois premières années. Il comporte plus de risques qui ne peuvent faire l'objet d'une opération de couverture que tout autre programme d'OPP, et la volatilité actuelle des marchés ainsi que les prix au comptant le rendent non viable financièrement. Le CPQ comporte d'importants risques de base en partie parce que l'établissement du prix se fonde sur un seul marché, soit sur celui des états du nord des États-Unis. Le fait que la CCB vende sur de multiples marchés crée des risques qui ne peuvent faire l'objet d'opérations de couverture en raison de l'instabilité des écarts de prix entre les divers marchés. Pour composer avec ces risques incontournables, le programme des CPQ doit limiter le tonnage accepté, ce qui restreint sa capacité et le rend inaccessible à bien des producteurs. Voilà pourquoi l'année 2007-2008 a été la dernière année du programme de contrats à prix quotidiens, qui a été remplacé par un nouveau programme appelé FlexPro pour l'année 2008-2009.

La direction s'attend à ce que les offres révisées de programmes d'OPP et les ajustements apportés en raison des pertes des dernières années permettront d'obtenir des résultats positifs pour le fonds de prévoyance à l'avenir. Elle a également retenu les services d'un consultant externe pour valider ses ajustements relatifs aux opérations de couverture et à la tarification.



État des résultats d'exploitation des programmes d'options de paiement aux producteurs

pour la campagne agricole terminée le 31 juillet (en milliers de dollars)	2008	2007
OPTION DE PAIEMENT ANTICIPÉ		
Livraisons (en tonnes)	1 762 951	1 548 931
Produits		
Rendements des ventes versés aux participants au programme	661 619 \$	316 840 \$
Rabais relatif au programme	9 019	2 943
Dommages tarification	246	14
	670 884	319 797
Charges		
Montants prévus aux contrats versés aux producteurs	662 275	317 215
Activités de couverture, montant net	4 248	487
Intérêts nets	436	219
Frais administratifs	810	573
	667 769	318 494
Excédent net du programme, versé au fonds de prévoyance	3 115 \$	1 303 \$

Option de paiement anticipé (OPA)

Les tonnages livrés en 2007-2008 dans le cadre de contrats d'OPA ont augmenté pour s'établir à 1 762 951 tonnes, comparativement à 1 548 931 tonnes en 2006-2007. Le tableau ci-dessous présente des détails sur le nombre de contrats et de producteurs et sur les tonnages livrés.

L'abattement sur les OPA, imputé aux agriculteurs pour compenser le risque, la valeur temporelle de l'argent et les

frais administratifs du programme, a atteint 9 millions de dollars, en hausse par rapport à 2,9 millions de dollars en 2006-2007. L'augmentation de cet abattement est due principalement aux risques associés à la volatilité des marchés. Après comptabilisation des dommages et intérêts imposés en réparation du défaut de livraison, des intérêts débiteurs nets, des pertes de couverture nettes et des frais administratifs, on a enregistré un excédent net de 3,1 millions de dollars.

(montants en milliers de dollars)	2007-2008				2006-2007			
Statistiques de programme	Nombre de contrats	Nombre de producteurs	Tonnes livrées	Excédent (deficit) net	Nombre de contrats	Nombre de producteurs	Tonnes livrées	Excédent (deficit) net
Blé	4 896	3 957	665 490	379 \$	6 029	4 668	806 287	487 \$
Blé dur	3 163	2 343	480 717	1 039 \$	1 072	768	199 272	244 \$
Orge de premier choix	2 210	1 874	407 431	1 007 \$	2 231	1 943	400 621	378 \$
Orge fourragère A	109	104	13 432	41 \$	981	883	127 054	162 \$
Orge fourragère B	1 403	1 256	195 881	649 \$	165	153	15 697	32 \$
Total	11 781	9 534	1 762 951	3 115 \$	10 478	8 415	1 548 931	1 303 \$

OPÉRATIONS AU COMPTANT

Résultats financiers

État des opérations au comptant

	2008		2007	
	Total	Par tonne	Total	Par tonne
Pour la campagne agricole terminée le 31 juillet (en milliers de dollars)				
Livraisons (en tonnes)	1 206 934		5 905	
Produits	297 857	\$ 246,79	1 138	\$ 192,76
Coûts directs				
Coûts d'achat	271 514	224,96	1 026	173,83
Frais de transport	(211)	(0,18)	–	–
Manutention aux silos terminaux	2 177	1,80	15	2,62
Entreposage des stocks	160	0,13	–	–
Ajustements des stocks	(20)	(0,02)	–	–
Autres coûts directs	344	0,28	85	14,36
Total des coûts directs	273 964	226,97	1 126	190,81
Produits d'exploitation nets	23 893	19,82	12	1,95
Autres produits	91	0,08	–	–
Intérêts créditeurs nets	315	0,26	99	16,68
Frais administratifs	(4 328)	(3,59)	(19)	(3,14)
Excédent net du programme, versé au fonds de prévoyance	19 971	\$ 16,57	92	\$ 15,49

(en milliers de \$)		2007-2008	
Programme	Tonnes	Excédent (déficit)	
Orge fourragère	1 192 645	19 938	\$
Orge de premier choix	12 278	43	
Blé biologique	2 011	(1)	
Versement complémentaire avant livraison		(9)	
Total	1 206 934	19 971	\$

Opérations au comptant

En réaction à l'environnement commercial changeant et pour répondre aux agriculteurs qui demandaient d'autres options de commercialisation, la CCB a administré plusieurs comptes d'opérations au comptant durant l'année commerciale 2007-2008. Ces programmes sont gérés hors des comptes de mise en commun et les opérations sont structurées de façon à couvrir les coûts d'exploitation, à gérer les risques de négociation et à générer des marges de commercialisation positives tout en ajoutant de la valeur à la mise en marché du blé, du blé dur et de l'orge des producteurs de l'Ouest canadien.

Opérations au comptant relatives à l'orge fourragère

Le volume total d'orge fourragère mis en marché dans le cadre d'ententes de commercialisation diverses au comptant a atteint 1 192 645 tonnes, avec une marge de commercialisation nette de 19,9 millions de dollars. Ces ententes de commercialisation peuvent être divisées en deux catégories : facilitation des

transactions relatives à l'orge fourragère conclues par le commerce des grains en prévision de l'ouverture du marché et opérations au comptant relatives à l'orge fourragère.

Le 7 juin 2007, le gouvernement du Canada a apporté des modifications au *Règlement sur la Commission canadienne du blé* qui auraient entraîné l'ouverture du marché de l'orge le 1^{er} août 2007. Le 31 juillet 2007, la Cour fédérale du Canada a statué que ce règlement était nul et non avenue, mais entre-temps, le marché du grain du secteur privé a vendu près de 900 000 tonnes d'orge fourragère à l'exportation en prévision de l'ouverture du marché. Tous les contrats qui avaient été conclus par les différentes parties avant l'entrée en vigueur du Règlement ont donc été déclarés frappés de nullité conformément à la *Loi*. La CCB a accepté de collaborer avec le secteur privé pour faciliter ses ventes d'orge fourragère et réduire au minimum les impacts négatifs liés à l'exécution des contrats de vente sur les agriculteurs de l'Ouest canadien et sur les clients. Ces opérations ont été gérées au moyen du mécanisme de vente au comptant.

Au cours de l'année commerciale 2007-2008, la CCB a aussi conclu directement un certain nombre de ventes au comptant d'orge fourragère.

Opérations au comptant relatives à l'orge de premier choix

Avant l'ouverture du marché de l'orge brassicole anticipée par bon nombre de gens durant l'année commerciale 2007-2008, il y avait une grande incertitude quant au climat qui prévaudrait dans l'environnement commercial, incitant bien des parties prenantes à attendre l'évolution de la situation avant d'agir ou à conclure des ententes en vue de l'ouverture du marché. La CCB n'avait pas

encore mis au point le programme *CashPlus*, ce qui laissait des possibilités extrêmement limitées à la CCB pour la vente de l'orge brassicole de la nouvelle récolte durant la période allant jusqu'au début de la campagne agricole 2007-2008 du compte de mise en commun. Le volume total d'orge de premier choix commercialisé par la CCB dans le cadre d'opérations au comptant durant l'année commerciale 2007-2008 a été de 12 278 tonnes, avec une marge commerciale nette de 43 000 \$. En fait, toutes les activités de négociation touchant ce compte se sont déroulées durant une courte période précédant le début de la campagne agricole.

Opérations au comptant relatives au grain biologique

Pour l'année 2007-2008, le conseil d'administration a approuvé un projet pilote visant à commercialiser directement le blé et l'orge biologiques au moyen d'opérations au comptant dans le cadre des services améliorés offerts par la Commission aux producteurs de céréales biologiques. Dans le cadre de ce programme, la CCB a acheté 2 011 tonnes de grain biologique, payant les producteurs en moyenne 846 \$ la tonne à la ferme. Après avoir déduit les coûts d'exploitation et d'administration, la CCB accusait une légère perte de mille dollars.

À l'exception des risques liés à la volatilité des cours du change, il n'existe aucun instrument financier dérivé approprié pouvant permettre de gérer les risques liés à la commercialisation des grains biologiques, ce qui entraîne un risque substantiel lié aux opérations au comptant, en particulier dans un environnement caractérisé par une volatilité extrême des prix sur les marchés et des frais de transport. Pour gérer les risques qui ne peuvent faire l'objet d'opérations de couverture, il faut s'assurer que les marges commerciales entre le prix d'achat, déterminé par la structure de la concurrence sur le marché national, et le prix de vente au client sont suffisantes à long terme pour contrebalancer le risque de négociation.

Pour 2007-2008, tous les produits tirés des ventes moins les paiements aux agriculteurs et les frais d'exploitation et d'administration seront virés au fonds de prévoyance. Pour 2008-2009, la CCB offre un « contrat sur base de mise en commun » avec un prix initial au comptant et un éventuel paiement final à la fin de l'année fondé sur le rendement de la CCB lié aux ventes et à l'exécution des ventes.

Dans le cadre des procédures mises en place pour administrer le programme de vente au comptant du grain biologique, la CCB a séparé l'administration des contrats de prix différentiel pour le grain biologique (PDGB) des activités commerciales du programme de commercialisation du grain biologique. Les informations relatives aux contrats de PDGB sont consignées dans un répertoire sécurisé et les gestionnaires de la commercialisation du grain biologique n'ont pas accès aux renseignements sur les agriculteurs et les ventes. De cette façon, la CCB garantit non seulement l'intégrité de ses activités de commercialisation du grain biologique, mais aussi sa conformité à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et à la politique de l'organisme en matière de protection des renseignements personnels.

Programme de versement complémentaire avant livraison (PVCL)

Les producteurs de blé et de blé dur qui ont obtenu des avances de fonds à l'automne peuvent demander la somme supplémentaire de 30 \$ la tonne pour leur grain, qui leur sera versée avant la livraison. Les participants doivent assumer les coûts du programme, y compris la gestion du risque, les frais administratifs et la valeur temporelle de l'argent. Les remboursements sont faits sous forme de paiements subséquents versés par les producteurs, selon les livraisons effectuées. Des paiements de 730 000 \$ ont été versés à 58 agriculteurs dans le cadre du PVCL, comparativement à 6,8 millions de dollars distribués à 387 producteurs en 2006-2007. Ce recul était à prévoir puisque le programme vise à augmenter les liquidités au début de la campagne agricole et est utilisé surtout durant les années où les prix sont moins élevés, ce qui n'était pas le cas en 2007-2008. Ce programme a accusé un léger déficit de 9 000 \$, comparativement à un excédent net de 14 000 \$ en 2006-2007. L'abattement imposé a été suffisant pour compenser les coûts de financement, mais la radiation de certains comptes en fin d'année a entraîné un déficit net.





LIQUIDITÉS ET RESSOURCES EN CAPITAL

Le risque d'illiquidité est le risque que la CCB soit dans l'impossibilité de faire face à ses obligations. Les programmes de financement diversifiés de la Commission lui permettent de disposer de liquidités suffisantes pour faire face à ses besoins de trésorerie courants. La CCB peut à l'occasion détenir des placements à court terme dont la cote est élevée pour faire en sorte qu'elle dispose de fonds suffisants pour respecter ses obligations d'emprunt. Elle dispose également de marges de crédit auprès d'institutions financières de façon à avoir accès à des fonds additionnels.

Rentrées de fonds – sources et utilisations

Comme nous distribuons tous les produits des comptes de mise en commun aux producteurs, les activités d'exploitation sont presque entièrement financées par emprunt. Durant l'exercice, nous pouvons aussi disposer de flux de trésorerie provenant de l'exploitation. Nos principales utilisations de fonds concernent la distribution des bénéfices en espèces aux producteurs, les frais d'exploitation et les dépenses en capital.

Les flux de trésorerie provenant de l'exploitation se sont élevés à 4,9 milliards de dollars, une hausse par rapport à l'année précédente. Les activités de financement ont permis d'obtenir 0,1 milliard de dollars et le produit des activités d'investissement a atteint 0,2 milliard de dollars.

Nous effectuons des paiements d'ajustement et des paiements intermédiaires durant l'année. Une fois toutes les opérations comptables terminées, nous remettons un paiement final aux producteurs qui ont participé aux comptes de mise en commun. Les distributions aux producteurs ont totalisé 5,2 milliards de dollars. Puisque la Commission se trouve habituellement dans une position emprunteuse nette, la position de trésorerie affiche un montant net nul à la fin de l'exercice.

Nous croyons que les fonds générés par les activités d'exploitation soutenues par les emprunts suffiront pour nos dépenses en capital et pour les autres besoins de trésorerie prévus pour 2008-2009. La CCB a été en mesure de conserver des liquidités durant la crise du crédit qui a débuté en août 2007 grâce à la diversification des sources de financement de l'organisation, à ses réserves en liquidités et à son excellente cote de crédit.

Bilan

Le bilan de la Commission a été révisé au 31 juillet 2008 pour illustrer plus fidèlement la nature des postes du bilan. La dette assumée par la Commission a été reclassée dans les emprunts (papiers commerciaux, déduction faite de l'encaisse) et dans la dette à long terme (billets à moyen terme négociables en dollars canadiens et en euros) et la portion exigible d'ici un an a été reclassée dans la tranche à court terme des passifs à long terme. Les placements ont aussi été reclassés entre les placements à court terme échéant à moins d'un an, et des placements à échéance plus éloignée. L'adoption de la norme relative aux instruments financiers le 1er août 2007 a donné lieu à deux nouveaux postes au bilan, soit les instruments financiers au titre de l'actif et du passif. Ces comptes reflètent la juste valeur des instruments dérivés.

Globalement, le bilan en date du 31 juillet 2008 a augmenté de 1,3 milliard de dollars pour atteindre 5,5 milliards de dollars. Les stocks de grain et les obligations envers les agents ont été les principaux facteurs contribuant à cette augmentation par suite de la hausse du prix du grain et des niveaux des stocks en date du 31 juillet 2008 comparativement à l'année précédente. Les nouveaux comptes du bilan au titre des instruments dérivés illustrent la juste valeur de l'augmentation des actifs et des passifs au titre des instruments financiers.

Au cours des cinq prochaines années, les remboursements de comptes débiteurs se traduiront par un recul important des sommes à recevoir et des niveaux d'emprunt correspondants. Ces remboursements auront aussi pour effet de réduire les intérêts créditeurs nets. La CCB estime que les intérêts créditeurs nets sur les ventes à crédit fléchiront progressivement pour se situer à 3 millions de dollars d'ici 2012-2013.

Le 1^{er} août 2007, la Commission a adopté les nouvelles normes comptables suivantes : chapitre 3855, Instruments financiers – comptabilisation et évaluation, chapitre 3861, Instruments financiers – informations à fournir et présentation; chapitre 3865, Couvertures, et chapitre 1530, Résultat étendu. L'adoption de ces nouvelles normes a entraîné des changements à l'égard de la comptabilisation des instruments financiers, des couvertures et de certains ajustements dans les soldes d'ouverture du bilan. Ces changements sont décrits plus en détail dans les notes complémentaires.

Instruments d'emprunt

Conformément à la *Loi sur la Commission canadienne du blé*, et sur approbation du ministre fédéral des Finances, la CCB peut emprunter de l'argent par n'importe quel moyen, notamment l'émission, la réémission, la vente et le nantissement d'obligations, de débentures, de billets et d'autres titres d'emprunt.

Tous les emprunts de la Commission sont garantis sans condition et de manière irrévocable par le ministre des Finances à partir de la date d'émission et jusqu'à l'échéance. Par conséquent, la cote de solvabilité de ces titres d'emprunt reflète l'excellente qualité du crédit du gouvernement du Canada. Voici les cotes de solvabilité à court et à long terme (dettes de premier rang non garanties et de billets de trésorerie) : cotes de dettes de premier rang non garanties de Moody's Investor Service (Aaa / P-1), cotes de solvabilité de Standard and Poor's (AAA / A-1+) et de Dominion Bond Rating Service (AAA R-1(élevée)).

Nous empruntons pour financer l'acquisition des stocks de grain, les comptes débiteurs relatifs aux ventes à crédit, les frais administratifs et les charges d'exploitation ainsi que pour administrer les programmes de paiement anticipé du gouvernement du Canada. Nous procédons à ces emprunts dans plusieurs devises, mais atténuons le risque de change en convertissant nos titres d'emprunt en dollars canadiens ou américains de façon à ce que la devise corresponde à celles des actifs financés.

Nous gérons plusieurs programmes d'emprunt afin de réduire au minimum les coûts d'emprunt et de gérer le risque d'illiquidité. L'encours total de la dette variait de 3,3 milliards à 5,1 milliards de dollars (équivalence en dollars canadiens) en 2007-2008. Nos programmes d'emprunt comprennent notamment les éléments suivants :

- un programme de billets de trésorerie intérieur (le programme de « billets de la Commission du blé »)
- un programme de billets de trésorerie en dollars américains
- un programme de billets à moyen terme en euros
- un programme de billets à moyen terme intérieur

Bien que les billets émis en vertu du programme de billets à moyen terme en euros aient une échéance à l'émission allant jusqu'à 15 ans et qu'ils soient donc considérés comme des dettes à long terme aux fins de la présentation de l'information, bon nombre de ces billets sont échangeables par la CCB avant leur échéance en raison des clauses de rachat intégrées.

Les emprunts nets ont augmenté légèrement pour passer de 3,1 milliards de dollars à la fin de l'exercice 2006-2007 à 3,3 milliards de dollars à la fin de 2007-2008.

Fonds de prévoyance

La *Loi* exige l'établissement d'un fonds de prévoyance qui servira à certaines fins précises. Actuellement, le seul usage auquel le fonds peut servir consiste à couvrir les pertes éventuelles résultant de l'exploitation aux termes de l'article 33.01 ou 39.1 de la *Loi*. L'article 33.01 permet à la Commission d'offrir aux producteurs la possibilité de recevoir un montant autre qu'un ajustement, un paiement intermédiaire ou un paiement final

(habituellement appelé une « option de paiement anticipé » ou OPA). Présentement, la CCB offre aux agriculteurs des programmes de paiement anticipé en vertu de l'article 33.01 (voir la page 38, sous la rubrique « Option de paiement anticipé »). L'article 39.1 permet à la CCB de conclure avec les producteurs ou d'autres personnes des contrats pour l'achat de blé, de blé dur ou d'orge à un prix global autre que la somme certifiée et aux conditions qu'elle juge appropriée (généralement appelé « achat au comptant »). Actuellement, la CCB offre aux agriculteurs des programmes de contrats à prix fixe, des contrats sur base et des contrats à prix quotidiens aux termes de l'article 39.1 (voir la page 38 sous la rubrique « Contrats à prix fixe, contrats sur base et contrats à prix quotidiens ») ainsi que des achats au comptant d'autres sources.

Conformément au *Règlement sur le fonds de réserve de la Commission canadienne du blé*, le fonds de prévoyance peut être alimenté par des retenues sur les sommes touchées par la Commission dans le cadre de son exploitation en vertu de la *Loi*. Les seules limites sont que la CCB ne peut effectuer de retenues et les verser au fonds de réserve si, en raison de ce versement, le compte de mise en commun présente un déficit, et que le solde du fonds ne peut excéder 60 millions de dollars. Conformément à la *Loi*, le solde du fonds peut être négatif, et aucune limite n'est précisée en ce cas.

Au cours de l'année, un déficit net de 86,4 millions de dollars a été viré au fonds de prévoyance dans le cadre des programmes d'OPP. De plus, des intérêts créditeurs liés à l'orge fourragère s'élevant à 2,1 millions de dollars ont été virés au fonds de prévoyance. Enfin, la Commission a aussi viré les excédents générés par les opérations au comptant, soit un total de 20 millions de dollars.

En date du 31 juillet 2008, en l'absence de toute action de la Commission, le solde du fonds de prévoyance aurait présenté un déficit de 54,4 millions de dollars. La recapitalisation du fonds de prévoyance est une mesure prudente de gestion des risques. Le conseil d'administration a décidé d'attribuer les produits du compte de mise en commun considérés accessoires aux activités de vente de grain (environ 18 millions de dollars) en plus de rapatrier des fonds attribués au fonds de prévoyance aux comptes de mise en commun en 2005 (7,5 millions de dollars). La recapitalisation totale est de 25,5 millions de dollars, ce qui ramène le solde du fonds de prévoyance à (28,9) millions de dollars au 31 juillet 2008. La direction s'attend que les offres révisées des programmes d'OPP et les ajustements apportés en raison des pertes subies dans les années antérieures généreront des résultats positifs pour le fonds de prévoyance à l'avenir.

En conformité avec le principe communiqué aux agriculteurs selon lequel les programmes d'OPP fonctionneront indépendamment du compte de mise en commun, le conseil d'administration a approuvé une politique prévoyant le remboursement des fonds entre le compte de mise en commun et les programmes d'OPP lorsque le solde du fonds de prévoyance est positif. Le remboursement aux comptes de mise en commun ne devrait pas créer un solde négatif dans le solde du fonds de prévoyance.

RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS FINANCIERS NON FONDÉS SUR LES PCGR

En 2007-2008, la Commission canadienne du blé a adopté la nouvelle norme comptable canadienne régissant les instruments financiers. La nouvelle norme exige que tous les instruments financiers soient comptabilisés au bilan, notamment les transactions sur les produits de base, les opérations sur devises et l'intérêt sur la dette ainsi que les instruments dérivés multidevises. La norme exige également que ces instruments financiers correspondent à leur juste valeur en fin d'année, ce qui se traduit par des gains et des pertes non réalisés inscrits dans les produits. Par conséquent, la juste valeur calculée pour l'année suivante influe sur l'état des résultats par compte de mise en commun.

Ainsi, après avoir examiné une autre façon de faire rapport sur ses résultats, la CCB présente maintenant ses états financiers selon une approche combinée, qui tient compte de tous les aspects de ses activités (comptes de mise en commun, OPP et opérations au comptant) et est conforme aux principes comptables généralement reconnus du Canada. De plus, le rapport présente un état distinct des distributions aux participants des comptes de mise en commun, de manière à présenter les distributions finales par compte de mise en commun. Ces états combinés, y compris l'état des distributions aux participants des comptes, ont été vérifiés par Deloitte & Touche, les vérificateurs de la Commission.

Les états de résultats combinés satisferont aux besoins de certains groupes et parties intéressées. Cependant, le groupe des producteurs a aussi besoin d'un état distinct pour chaque compte de mise en commun et d'un état des résultats excluant les montants qui ne touchent pas aux résultats de commercialisation de la période considérée. Pour répondre à ce besoin, et compte tenu de la disposition de la *Loi* exigeant l'établissement d'un compte de mise en commun distinct pour chaque céréale, nous avons fourni un état des résultats séparé des comptes de mise en commun dans le rapport de gestion. Ces états de résultats ne sont pas touchés par la norme sur les instruments financiers étant donné que les gains et pertes résultants calculés conformément à cette norme ne sont pas liés aux activités des comptes de mise en commun pour la période considérée. Grâce à ces états de résultats, les producteurs peuvent examiner les résultats de chaque compte de mise en commun et les distributions conséquentes, qui peuvent être rapprochés avec les états vérifiés de la distribution aux participants des comptes de mise en commun.

Rapprochement des états de résultats des comptes de mise en commun individuels avec les états financiers cumulés

(en milliers de dollars)	2008	2007
Résultats d'exploitation des comptes de mise en commun		
Blé	3 054 694 \$	2 378 595 \$
Blé dur	1 566 531	838 170
Orge de premier choix	587 510	278 653
Orge – compte A	7 892	2 424
Orge – compte B	51 342	1 858
Opérations au comptant	19 971	92
Programmes d'OPP		
Contrats à prix fixe /C. sur base/C. à prix quotidiens	(89 513)	(39 929)
Option de paiement anticipé	3 115	1 303
	5 201 542	3 461 166
Variation nette de la juste valeur des instruments financiers	527 818	–
Gains nets, pour les états cumulés des résultats	5 729 360 \$	3 461 166 \$



Gestion du risque financier

Nous nous efforçons de réduire au minimum les risques liés à nos opérations financières. Nous gérons de façon active notre vulnérabilité au risque financier et nous veillons au respect des politiques et directives que nous avons approuvées en matière de gestion des risques.

Cadre de gouvernance

Les responsabilités permanentes liées à la gestion du risque sont énoncées dans les politiques approuvées par le conseil d'administration, d'autres politiques connexes de l'organisme ainsi que dans les exigences du gouvernement et des organismes de réglementation. La supervision des membres du conseil d'administration et de l'équipe de gestion, l'obligation de rendre compte et une solide culture de contrôle permettent la gestion du risque financier.

Le conseil d'administration approuve la tolérance de la Commission à l'égard du risque et veille à ce qu'un cadre adéquat de gestion du risque soit en place pour déterminer, évaluer et gérer le risque financier avec efficacité.

Le Comité de gestion du risque financier surveille les activités dans ce domaine. Ce comité élabore et recommande au conseil d'administration des politiques et des mesures en matière de gestion du risque financier pour veiller à ce que les politiques correspondent aux buts et aux objectifs visés par la Commission et qu'elles respectent les exigences du gouvernement et des organismes de réglementation. Le président-directeur général est à la tête du Comité de gestion du risque financier. Ce comité compte parmi ses membres le chef des services financiers, le chef des opérations et d'autres représentants de la haute direction qui participent à la gestion des risques.

Les Services de vérification interne veillent à ce que les activités de gestion du risque financier fassent l'objet de vérifications périodiques.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que représentent pour la situation financière de la Commission les fluctuations défavorables ou la volatilité des prix sur les marchés. Les risques de marché auxquels s'expose la CCB sont le risque sur marchandises, le risque de change et le risque de taux d'intérêt.

Le risque sur marchandises correspond au risque que les produits d'exploitation de la CCB fléchissent à la suite d'une variation défavorable des prix des marchandises. Pour compenser les risques inhérents à l'activité principale du compte de blé, la CCB recourt à des contrats à terme standardisés et à des options négociés en Bourse.

Le programme de gestion du risque sur marchandises de la CCB utilise une approche intégrée qui combine les activités de vente avec l'usage d'instruments dérivés négociés en Bourse pour la gestion du risque de fluctuations défavorables dans le prix du grain entre le moment où le grain est produit et celui où la récolte est finalement vendue aux clients. Les instruments dérivés négociés en Bourse servent à compléter les activités commerciales de la CCB en vue de lui permettre de fournir aux clients d'autres options de tarification flexibles, comme les contrats sur base, et de participer à des activités de tarification discrétionnaire, au besoin. De plus, la CCB gère le risque sur marchandises associé aux différentes options de paiement offertes aux producteurs (OPP) des Prairies, qui leur fournissent le choix de l'établissement des prix et des solutions de rechange pour la trésorerie.

Le risque de change représente le risque que des fluctuations du cours des devises aient une incidence négative sur les rentrées en dollars canadiens. Les ventes s'effectuant directement ou indirectement en dollars américains, la Commission est exposée au risque de change.



Pour gérer le risque de change, nous procédons à des opérations de couverture sur les ventes en devises au moyen d'instruments dérivés de façon à protéger le produit en dollars canadiens que nous prévoyons réaliser sur les contrats de vente. Nous faisons appel à une approche intégrée que nous allions à nos activités de vente. En outre, nous gérons le risque de change associé aux différentes options de paiement.

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque d'une baisse des intérêts créditeurs nets à la suite de fluctuations désavantageuses des taux d'intérêt du marché. Le risque de taux d'intérêt provient du décalage entre la période durant laquelle les taux d'intérêt sur les actifs productifs d'intérêts sont en vigueur et les dates de révision des taux des emprunts portant intérêt. Ce risque est géré par la CCB. L'écart entre les intérêts gagnés sur les actifs productifs d'intérêts et les intérêts payés sur les emprunts correspond aux intérêts créditeurs nets.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de pertes potentielles au cas où une contrepartie manquerait à ses obligations contractuelles. La CCB est exposée à un risque de crédit de 1,2 million de dollars dans le cas des nouvelles ventes à crédit en vertu du Mécanisme de crédit agroalimentaire (MCA), des placements et des opérations sur instruments dérivés effectuées sur le marché hors cote pour gérer les risques de marché. Nous concluons des accords généraux avec chacune des contreparties dans le but de limiter le risque de crédit, le risque juridique et le risque de règlement. De plus, nous ne faisons affaire qu'avec des contreparties dont la cote de solvabilité est élevée et qui satisfont à nos politiques de gestion du risque financier. Ces politiques respectent ou surpassent les politiques de crédit du ministre des Finances.

Les contrats à terme standardisés sur marchandises et les options que nous concluons nous exposent à un risque de crédit minimal puisque ces contrats sont négociés en Bourse. Nous gérons notre risque de crédit à l'égard des contrats à terme standardisés et des options en effectuant ces opérations sur des Bourses où ces contrats font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché et d'un règlement quotidiens.

Débiteurs liés à des ventes à crédit

Nous vendons du grain dans le cadre de deux programmes de crédit à l'exportation garantis par le gouvernement, le Programme de ventes de céréales à crédit (PVCC) et le Mécanisme de crédit agroalimentaire (MCA). Dans le cadre du MCA, la CCB assume une portion du risque de crédit. Jusqu'ici, toutes les ventes aux termes du MCA ont été honorées et aucune de ces ventes ne comporte un solde en souffrance. Pour plus de renseignements sur les ventes à crédit, voir la note 4 des états financiers.

Placements

Nous recourons à des placements à court terme pour faire face à nos obligations de gestion de trésorerie et de gestion du risque d'illiquidité. Nous administrons également des portefeuilles d'investissement à court terme et à long terme établis à partir des produits du paiement anticipé de créances. Nous investissons dans ces portefeuilles afin de contrebalancer les dettes contractées initialement pour financer les sommes à recevoir, réduisant le risque lié aux taux d'intérêt et produisant des intérêts créditeurs nets. La CCB maintient ces portefeuilles d'investissement jusqu'à ce qu'une partie importante de la dette soit échue ou exigible immédiatement.

Tous les placements sont effectués conformément aux exigences de la *Loi sur la Commission canadienne du blé*, à l'autorisation d'emprunt annuelle à la CCB accordée par le ministre des Finances et aux directives gouvernementales applicables. Nous gérons le risque de pertes que représente un placement en concluant des opérations uniquement avec des contreparties disposant des meilleures cotes de solvabilité.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque que la CCB enregistre des pertes à la suite de défaillances dans les processus et contrôles administratifs ou dans les processus d'exploitation. Notre philosophie de gestion du risque opérationnel prône un environnement qui favorise une gestion efficace du risque opérationnel. Les activités de gestion du risque opérationnel comprennent la répartition des tâches, la formation réciproque et le perfectionnement professionnel, l'élaboration de plans de reprise après sinistre, l'utilisation d'un système financier intégré, des vérifications internes et externes, et un service indépendant de contrôle du risque et de reddition de comptes.

Perspectives

La saison de croissance 2008-2009 a débuté avec de grandes attentes, tant sur le plan de la production que des prix. La principale préoccupation en début d'année concernait les conditions de sécheresse sévissant dans les régions productrices du sud. Le froid et la pluie ont aidé à accroître l'humidité du sol, mais la croissance a été ralentie à la grandeur des Prairies. La tendance des températures à se situer sous la normale s'est poursuivie en juillet, retardant de deux semaines, par rapport à la normale, la pousse des céréales. Des températures plus chaudes en août et une période plus longue avant le gel en septembre ont permis à la plupart des cultures de mûrir sans que la qualité en soit affectée. Les rendements agricoles dans l'Ouest canadien ont été supérieurs à la moyenne dans la plupart des régions, d'où la récolte de blé la plus abondante depuis la campagne agricole 2000-2001. Les récoltes ont commencé à la fin d'août dans les régions du sud, mais pas avant la mi-septembre dans la plupart des régions du centre et du nord. La récolte 2008-2009 a été plus tardive que l'année précédente, mais la qualité du grain est demeurée légèrement supérieure à la moyenne.

Les conditions du marché pour la récolte 2008-2009 seront vraisemblablement difficiles étant donné les réserves plus abondantes et la dégradation de l'économie à l'échelle mondiale. La crise économique planétaire devrait ralentir la demande pour la plupart des produits de base agricoles, y compris les céréales. Le prix du grain diminue constamment depuis le début de la campagne agricole et ne devrait pas se rétablir de façon notable tant que l'économie mondiale ne se sera pas stabilisée. Toutefois, le fléchissement de la valeur du dollar canadien et la chute spectaculaire des tarifs de fret maritime permettront de contrebalancer en partie ce déclin du marché.

Le marché du blé s'est renforcé, atteignant en février 2008 des niveaux jamais égalés, pour ensuite décliner constamment. La production record de blé, soit 680 millions de tonnes, en 2008-2009 devrait faire baisser le prix du blé durant la campagne agricole. L'augmentation de la production en Russie, en Ukraine, aux États-Unis et dans les pays de l'Union européenne est le principal facteur ayant contribué à faire baisser les prix sur le marché mondial. Les réserves de blé mondiales de fin d'année devraient augmenter de 25 millions de tonnes durant la campagne agricole 2008-2009, soit la plus importante majoration des stocks de fin d'année pour le blé en plus de 20 ans.

Les indicateurs de base du marché du blé dur sont semblables à ceux du blé de moulture. Une production accrue dans les principaux pays exportateurs a causé la chute des prix au cours des trois premiers mois de la campagne agricole. La production de blé dur au Canada et dans les pays de l'Union européenne a été beaucoup plus importante que l'année précédente en raison d'excellentes conditions de croissance et de l'augmentation de la superficie cultivée. La demande de l'Afrique du Nord et du Moyen Orient devrait demeurer stable à cause de problèmes de production dans ces deux régions.

Le marché international de l'orge a chuté, après avoir atteint des sommets sans précédent au début de 2008. Une production accrue en Europe et dans la région de la mer Noire, combinée aux perspectives d'augmentation de la production de l'Australie, a causé le ralentissement du marché de l'orge fourragère ainsi que de l'orge brassicole. Un autre facteur ayant joué sur les marchés mondiaux de l'orge est la dégringolade du prix du maïs des États-Unis après qu'il ait atteint des sommets sur le marché à la fin de juin 2008. Cette chute spectaculaire du prix du maïs a fait baisser les prix sur le marché mondial pour toutes les autres céréales fourragères.

La crise du crédit qui est devenue évidente en août 2007 a refait surface au printemps 2008. Les banques ayant montré des signes de difficulté pendant tout l'été et à l'automne 2008, il est clairement apparu que les problèmes de crédit dans le secteur financier étaient beaucoup plus graves que ce qu'on croyait au départ. Une crise de confiance a suivi, tous les marchés financiers connaissant une volatilité sans précédent. Les principaux gouvernements et les banques centrales ont réagi en adoptant une série de mesures visant à restaurer les liquidités et la confiance dans les marchés financiers internationaux. Selon les perspectives à court terme, la croissance économique mondiale sera faible car le resserrement des conditions de crédit sera vraisemblablement maintenu jusqu'à ce que les impacts des mesures mises en œuvre par les gouvernements et les banques centrales se fassent sentir dans l'économie mondiale et favorisent une croissance économique. L'instabilité des marchés devrait se poursuivre, mais la CCB ne prévoit pas de problèmes de liquidités étant donné que sa dette est toujours garantie par le gouvernement du Canada.

Les conditions du marché pour la récolte 2008-2009 seront vraisemblablement difficiles étant donné les réserves plus abondantes et la dégradation de l'économie à l'échelle mondiale.



INFORMATION PROSPECTIVE

Certains énoncés contenus dans le présent rapport annuel sont de nature prospective et comportent une part de risque et d'incertitude parce qu'ils sont fondés sur des hypothèses et des estimations établies à partir de données actuelles. Un certain nombre de facteurs pourraient faire diverger les résultats réels des résultats prévus. Ces facteurs incluent, mais sans s'y limiter, les conditions météorologiques, les changements de politiques et de réglementation gouvernementales, la fluctuation des cours et des marchés des produits de base agricoles à l'échelle mondiale, la volatilité des taux de change et du crédit, la nature du transport, particulièrement le transport ferroviaire en Amérique du Nord et le transport maritime international, l'évolution des rapports de force en matière de concurrence et les conditions politiques et économiques internationales, par exemple, la poursuite des négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) en ce qui concerne la garantie du ministre des Finances à l'égard de la dette de la CCB et de l'engagement du gouvernement à garantir des acomptes aux producteurs.

En outre, bien que le gouvernement du Canada n'ait pas eu le succès escompté dans l'appel interjeté concernant la décision de la Cour fédérale du 31 juillet 2007 statuant que tout changement au mode de commercialisation de l'orge doit être apporté conformément au processus énoncé dans la *Loi sur la Commission canadienne du blé*, il continue à viser le retrait du mandat du guichet unique de la CCB pour la commercialisation du blé, du blé dur et de l'orge. Plus précisément, cet engagement à retirer au guichet unique le mandat sur l'orge a été intégré dans la plate-forme du Parti conservateur du Canada, publiée au cours de la campagne électorale fédérale 2008, et devrait demeurer une priorité du gouvernement du Canada dans les prochains mois. Le guichet unique a aussi fait l'objet de frictions au cours de l'élection des administrateurs de la CCB en 2008, où cinq des dix représentants des agriculteurs siégeant au conseil d'administration de la Commission ont été choisis par vote électronique. Le conseil d'administration reconnaît que la perte possible du guichet unique représente un risque principal pour les activités de l'organisme, et dans son processus de planification stratégique permanent, il continue d'évaluer et de préparer un éventail de contextes et de scénarios.

Résultats financiers

Responsabilité de la direction en regard des états financiers

La direction la Commission canadienne du blé assume la responsabilité des états financiers inclus dans le présent rapport annuel, qui ont été revus et approuvés par le conseil d'administration. La direction est également responsable de tous les autres renseignements contenus dans ce rapport annuel et de leur conformité, le cas échéant, aux renseignements présentés dans les états financiers.

Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada appropriés aux circonstances, et ils traduisent les résultats des comptes de mise en commun en 2007-2008, des options de paiement aux producteurs, des opérations au comptant, ainsi que de la situation financière de la Commission au 31 juillet 2008.

Pour s'acquitter de sa responsabilité relative à la présentation intégrale et fidèle des états financiers, la direction a mis en place des systèmes et des politiques de contrôle des finances et de la gestion en visant à fournir une assurance raisonnable que les transactions sont autorisées, que les actifs sont préservés et que les registres adéquats sont maintenus. Le système de contrôle interne a été renforcé par un service de vérification interne qui mène périodiquement des examens des différents aspects des opérations de la Commission.

Le conseil d'administration doit veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière et de contrôle interne. Cette responsabilité est assumée par l'entremise du Comité de vérification, de finances et de gestion du risque, relevant de la responsabilité du conseil d'administration et formé d'administrateurs qui ne sont pas des employés de la Commission. Les membres du Comité de vérification, de finances et de gestion du risque doivent rencontrer la direction et les vérificateurs internes et externes à intervalles réguliers, et les vérificateurs ont pleinement accès au Comité de vérification, de finances et de gestion du risque.

Les vérificateurs externes de la Commission, Deloitte & Touche s.r.l., sont responsables de la vérification des transactions et des états financiers de la Commission et doivent préparer un rapport sur cette fonction.



Ian White
Président-directeur général

Winnipeg (Manitoba)
Le 26 novembre 2008

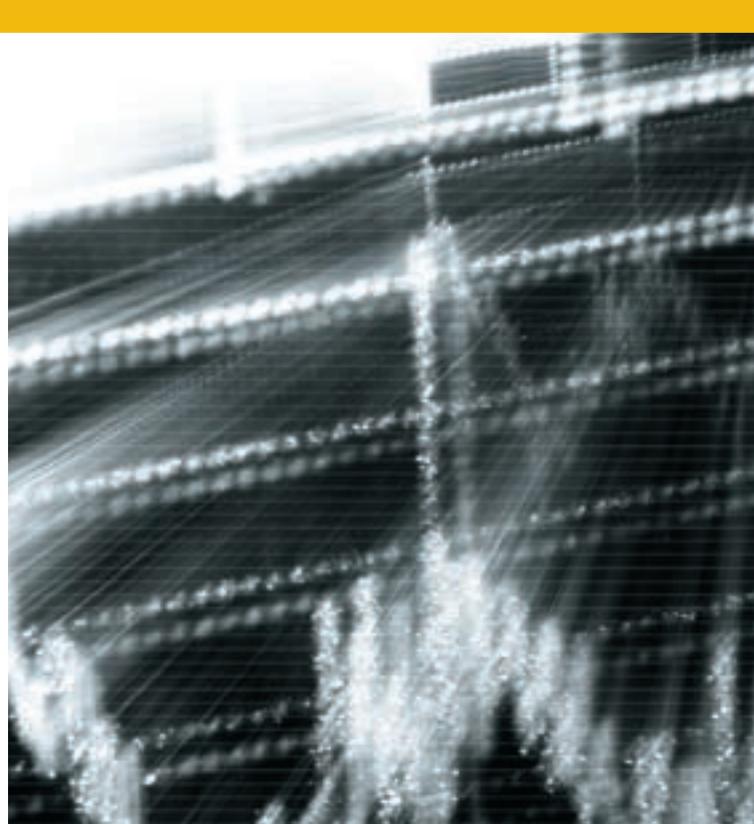


Brita Chell
Chef des services financiers



Comptables agréés

Winnipeg (Manitoba)
Le 26 novembre 2008



Rapport des vérificateurs

Au conseil d'administration de la Commission canadienne du blé

Nous avons vérifié les états financiers de la Commission canadienne du blé qui comprennent le bilan au 31 juillet 2008 et les états cumulé des résultats, des flux de trésorerie, de la distribution aux participants des comptes de mise en commun, des virements au fonds de prévoyance et des frais administratifs pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

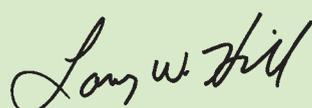
Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission canadienne du blé au 31 juillet 2008 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Bilan

Au 31 juillet (en milliers de dollars)	2008	2007
ACTIF		
Actif à court terme		
Placements temporaires (note 3)	1 130 994 \$	948 301 \$
Tranche des programmes de vente à crédit échéant à moins d'un an (note 4)	692 662	496 279
Programmes de paiement anticipé (note 5)	571 852	417 079
Paiement anticipé de programmation des stocks	294 619	67 507
Débiteurs – ventes autres qu'à crédit	182 157	55 325
Autres débiteurs	152 705	77 690
Instruments dérivés (note 6)	370 508	–
Stocks de grain (note 8)	1 620 070	843 346
Charges payées d'avance (note 9)	23 591	192 549
	5 039 158	3 098 076
Programmes de vente à crédit (note 4)	226 475	863 532
Placements (note 10)	149 162	146 692
Immobilisations (note 11)	105 207	82 064
	5 520 002 \$	4 190 364 \$
PASSIF		
Passif à court terme		
Emprunts (note 12)	2 265 198 \$	1 737 590 \$
Créditeurs et charges à payer (note 13)	226 086	253 700
Obligations envers les agents (note 14)	1 136 190	462 897
Instruments dérivés (note 6)	101 228	–
Obligations envers les producteurs – chèques en circulation	227 386	25 599
Obligations envers les producteurs – bénéfices d'exploitation (note 15)	381 614	324 032
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 16)	29 834	65 520
	4 367 536	2 869 338
Dette à long terme (note 16)	957 594	1 307 015
	5 325 130	4 176 353
BÉNÉFICES NON DISTRIBUABLES		
Provision pour frais de paiements aux producteurs (note 17)	1 404	1 608
Compte spécial (note 18)	3 376	3 177
Fonds de prévoyance (note 19)	(28 942)	9 226
Bénéfices pour affectation future (note 20)	219 034	–
	194 872	14 011
	5 520 002 \$	4 190 364 \$

Approuvé par le conseil d'administration,



Larry W. Hill
Président du conseil d'administration



Ian White
Président-directeur général

États cumulés des résultats

Pour la campagne agricole terminée le 31 juillet (en milliers de dollars)		2008	2007
Produits		8 418 595 \$	4 945 882 \$
Coûts directs			
Achats de grain (note 21)		2 287 630	1 105 693
Frais de transport		305 381	297 268
Manutention aux silos terminaux		138 884	151 467
Entreposage des stocks		69 119	71 401
Financement des stocks en silos de collecte		12 643	10 175
Ajustements des stocks (note 22)		11 750	(3 069)
Autres coûts directs (note 23)		38 911	28 748
Total des coûts directs		2 864 318	1 661 683
Produits d'exploitation nets		5 554 277	3 284 199
Autres produits (note 24)		241 841	223 573
Intérêts créditeurs nets		10 005	27 206
Frais administratifs (note 25)		(75 303)	(71 790)
Organismes de l'industrie du grain		(1 460)	(2 022)
Bénéfice net		5 729 360	3 461 166
Bénéfices pour répartition future, au début de l'exercice		–	–
Ajustement transitoire		(308 784)	–
Bénéfices distribués aux participants des comptes de mise en commun		(5 240 337)	(3 497 822)
Pertes virées au fonds de prévoyance		38 795	36 656
Bénéfices pour répartition future, à la fin de l'exercice		219 034 \$	– \$

État des flux de trésorerie

Pour la campagne agricole terminée le 31 juillet (en milliers de dollars)	2008	2007
<i>Augmentations (diminutions) de l'encaisse au cours de l'exercice</i>		
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Bénéfice net	5 729 360 \$	3 461 167 \$
Ajustements pour déterminer les rentrées (sorties) de fonds liées aux activités d'exploitation		
Intérêts gagnés sur le solde du fonds de prévoyance	627	1 571
Amortissement des wagons-trémies de la CCB	4 234	3 925
Amortissement d'autres immobilisations	9 852	8 593
Ajustement à la juste valeur des placements	(3 153)	–
Ajustement à la juste valeur de la dette à long terme	41 809	–
Éléments d'actif dérivés	(268 780)	–
Éléments de passif dérivés	(339 600)	–
Variations des éléments d'actif et de passif d'exploitation		
Débiteurs, sauf les ventes à crédit	(583 732)	(71 424)
Stocks de grain	(776 724)	(127 185)
Charges payées d'avance	236 514	(84 947)
Créditeurs et charges à payer	(53 411)	135 118
Obligations envers les agents	673 293	81 476
Obligations envers les producteurs – chèques en circulation	201 787	3 934
Obligations envers les producteurs pour paiements excédentaires liés à l'OPA intermédiaires et finaux	40 955	16 723
	4 913 031	3 428 951
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Augmentation (diminution) des emprunts	527 608	(903 307)
Diminution de la dette à long terme	(443 561)	(254 790)
	84 047	(1 158 097)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement et aux autres activités		
Débiteurs – programmes de vente à crédit	440 674	1 388 719
(Augmentation) diminution des placements temporaires	(182 694)	25 422
(Augmentation) diminution des placements	5 885	(146 692)
Acquisition d'immobilisations	(37 600)	(23 602)
Produit de la vente d'immobilisations	371	718
Provision pour frais de paiements aux producteurs	(204)	(658)
Compte spécial	199	389
	226 631	1 244 296
Distributions en espèces		
Bénéfices non distribués de la campagne précédente	(324 032)	(324 636)
Bénéfices de la campagne en cours distribués avant le 31 juillet	(4 899 677)	(3 190 514)
	(5 223 709)	(3 515 150)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	–	–
Situation de trésorerie, au début de l'exercice	–	–
Situation de trésorerie, à la fin de l'exercice	– \$	– \$

État de la distribution aux participants des comptes de mise en commun

	2008		2007	
	Total	Par tonne	Total	Par tonne
BLÉ				
Livraisons pour distributions aux comptes de mise en commun (en tonnes)	8 293 807		11 321 268	
Bénéfices distribués aux participants des comptes de mise en commun				
Acomptes à la livraison	2 193 016	\$ 264.43	1 905 925	\$ 168.35
Paiements d'ajustement	664 444	80.11	372 208	32.88
Paiements intermédiaires	–	–	–	–
Paiements finaux	175 881	21.20	100 462	8.87
Total de la distribution du blé	3 033 341	365.74	2 378 595	210.10
BLÉ DUR				
Livraisons pour distributions aux comptes de mise en commun (en tonnes)	3 060 515		3 782 684	
Bénéfices distribués aux participants des comptes de mise en commun				
Acomptes à la livraison	964 923	315.29	581 155	153.64
Paiements d'ajustement	503 313	164.45	188 558	49.84
Paiements intermédiaires	–	–	34 044	9.00
Paiements finaux	95 194	31.10	34 413	9.10
Total de la distribution du blé dur	1 563 430	510.84	838 170	221.58
ORGE DE PREMIER CHOIX				
Livraisons pour distributions aux comptes de mise en commun (en tonnes)	2 025 640		1 430 903	
Bénéfices distribués aux participants des comptes de mise en commun				
Acomptes à la livraison	468 948	231.51	213 855	149.45
Paiements d'ajustement	58 313	28.79	39 258	27.44
Paiements intermédiaires	–	–	11 447	8.00
Paiements finaux	59 569	29.41	14 093	9.85
Total de la distribution de l'orge de premier choix	586 830	289.71	278 653	194.74
ORGE FOURRAGÈRE (COMPTE A)				
Livraisons pour distributions aux comptes de mise en commun (en tonnes)	23 819		8 615	
Bénéfices distribués aux participants des comptes de mise en commun				
Acomptes à la livraison	5 247	220.28	522	60.62
Paiements d'ajustement	199	8.35	724	83.98
Paiements intermédiaires	–	–	–	–
Paiements finaux	1 210	50.78	296	34.40
Total de la distribution de l'orge fourragère (compte A)	6 656	279.41	1 542	179.00
ORGE FOURRAGÈRE (COMPTE B)				
Livraisons pour distributions aux comptes de mise en commun (en tonnes)	179 126		4 112	
Bénéfices distribués aux participants des comptes de mise en commun				
Acomptes à la livraison	39 434	220.15	490	119.23
Paiements d'ajustement	632	3.53	44	10.80
Paiements intermédiaires	–	–	218	53.00
Paiements finaux	10 014	55.91	110	26.64
Total de la distribution de l'orge fourragère (compte B)	50 080	279.59	862	209.67
Bénéfices distribués aux participants des comptes de mise en commun	5 240 337	\$	3 497 822	\$

État des virements au fonds de prévoyance

Pour la campagne agricole terminée le 31 juillet (en milliers de dollars)	2008	2007
PROGRAMMES D'OPTIONS DE PAIEMENT AUX PRODUCTEURS		
Programme CPF – pertes d'exploitation du programme	(89 513) \$	(39 929) \$
Programme OPA – bénéfices d'exploitation du programme	3 115	1 303
	(86 398)	(38 626)
RÉSULTATS DES OPÉRATIONS AU COMPTANT		
Bénéfices d'exploitation du programme	19 971	92
RÉSULTATS DES COMPTES DE MISE EN COMMUN		
Blé	21 353	–
Blé dur	3 101	–
Orge de premier choix	680	–
Orge fourragère (compte A)	1 236	882
Orge fourragère (compte B)	1 262	996
	27 632	1 878
Pertes virées au fonds de prévoyance (note 19)	(38 795) \$	(36 656) \$

État des frais administratifs

Pour la campagne agricole terminée le 31 juillet (en milliers de dollars)	2008	2007
Ressources humaines	42 185 \$	39 189 \$
Services de bureau	3 386	3 623
Honoraires	13 821	14 909
Services informatiques	1 359	1 537
Installations	1 919	1 780
Frais de déplacement	1 880	1 875
Publicité et promotion	1 860	1 417
Autres	1 657	1 023
Formation	389	453
Amortissement	9 852	8 593
Recouvrement de frais	(2 646)	(2 254)
Total frais administratifs (note 25)	75 662 \$	72 145 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

(montants en milliers de dollars)

1. LOI CONSTITUTIVE ET MANDAT

La Commission canadienne du blé (la Commission) a été créée en vertu de la *Loi sur la Commission canadienne du blé* (la Loi), une loi du Parlement du Canada.

Le 11 juin 1998, le projet de loi C-4 – *Loi modifiant la Loi sur la Commission canadienne du blé* – prorogeait la Commission à titre de société à gouvernance partagée, sans capital-actions, avec prise d'effet le 31 décembre 1998.

La Commission a été créée afin de faire la promotion, de façon ordonnée, du commerce interprovincial et du commerce d'exportation du grain cultivé dans l'Ouest canadien. La Commission est dirigée par un conseil d'administration composé de dix producteurs élus et de cinq membres nommés par le gouvernement. La Commission doit rendre compte de ses activités aux agriculteurs de l'Ouest canadien par l'entremise des membres élus de son conseil d'administration et au Parlement par l'entremise du ministre de la Commission canadienne du blé.

La Commission est exonérée de l'impôt sur les bénéfices en vertu de l'article 149(1)(d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Les états financiers cumulés comprennent les résultats des comptes de mise en commun, des programmes d'options de paiement aux producteurs et des opérations au comptant.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Ces états financiers ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada, qui exigent que la Commission fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs, des passifs, des produits, des charges ainsi que sur les informations fournies sur les éventualités. Ces estimations et hypothèses sont basées sur les meilleures connaissances de la direction au sujet des événements courants et des actions que pourrait entreprendre la Commission dans le futur. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Résultats d'exploitation

Les états financiers au 31 juillet comprennent les résultats d'exploitation cumulés finaux de tous les comptes de mise en commun et de tous les programmes pour la campagne agricole terminée le 31 juillet, les activités de commercialisation étant terminées par la suite. Les résultats financiers cumulés des comptes de mise en commun et des programmes au 31 juillet sont déterminés en fonction des éléments suivants :

Produits – Les produits tirés de la vente de grain sont constatés dans les comptes au moment de l'expédition, selon la valeur définie dans le contrat de vente.

Stocks – Les stocks de grain en main au 31 juillet sont évalués en fonction du montant qui devrait finalement être obtenu au titre du produit des ventes moins les coûts engagés pour réaliser ce produit des ventes. Les stocks de grain détenus à la fin de l'exercice sont évalués en fonction des contrats de ventes de grains. En moyenne, cela représenterait environ 96 pour cent des stocks de grain. Le reste des stocks serait évalué en fonction de la meilleure estimation de la direction en tenant compte du grade des grains à vendre et de leur destination la plus probable.

Provision pour pertes sur débiteurs

Débiteurs liés à des programmes de vente à crédit – Le gouvernement fédéral garantit le remboursement du capital et des intérêts de tous les débiteurs résultant de ventes effectuées en vertu du Programme de vente de céréales à crédit (PVCC) ainsi que d'un pourcentage décroissant, selon la durée de la période de remboursement du crédit, de tous les débiteurs découlant de ventes effectuées en vertu du Mécanisme de crédit agroalimentaire (MCA). La Commission assume les risques qui ne sont pas garantis par le gouvernement du Canada. Dans le cas des débiteurs qui résultent des ventes à crédit qui ne font pas partie du PVCC ni du MCA, la Commission conclut des ententes avec des banques commerciales qui assumeront les risques de crédit sans garantie.

Débiteurs liés à des ventes autres qu'à crédit – Les expéditions sont conditionnelles à la réception de lettres de crédit appropriées émises par des banques commerciales et garantissant le versement des fonds à la Commission, à défaut de quoi les connaissements indiquant la possession du grain sont retenus jusqu'au versement des fonds à la Commission.

Débiteurs liés à des programmes de paiement anticipé – Le gouvernement du Canada garantit le remboursement du capital exigible des producteurs relativement à des avances de fonds accordées en vertu de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole* (LPCA), du Programme d'avance de crédit printanière (PACP), du Programme optimisé d'avance de crédit printanière (POACP), du Programme de paiement anticipé du grain battu non récolté et du Programme de paiement anticipé (PPA).

Pour ce qui est des débiteurs liés à des programmes de crédit, de ventes autres qu'à crédit ou de programmes de paiement anticipé, compte tenu des garanties et des ententes, aucune provision n'est constituée pour parer à la possibilité que les débiteurs ne respectent pas leurs engagements. Les autres débiteurs font l'objet de contrôles et une provision pour pertes est constituée lorsque le recouvrement est jugé improbable.

Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Durée (en années)
Matériel informatique	2 à 6
Développement de systèmes informatiques	2 à 10
Automobiles	2 à 3
Améliorations au bâtiment et aux bureaux	10
Mobilier et matériel de bureau	10
Wagons-trémies (après août 2005)	15
Wagons-trémies (avant août 2005)	30
Bâtiment	40
Améliorations locatives	Durée du bail

Conversion des devises

Tous les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur à la date du bilan. Les gains ou pertes de change découlant de la conversion d'actifs ou de passifs libellés en devises sont comptabilisés dans les résultats au cours de la période où ils surviennent. Les emprunts qui ne sont pas libellés en dollars canadiens ni en dollars américains sont couverts au moyen de swaps de taux d'intérêt multidevises et de swaps de devises et sont convertis en dollars canadiens ou en dollars américains selon les taux prévus aux contrats de swaps. La Commission couvre ses actifs et ses passifs en dollars américains en tant que groupes, principalement en faisant correspondre les actifs en dollars américains à des passifs en dollars américains.

Les contrats de vente libellés en devises sont couverts au moyen de contrats de change à terme de gré à gré. Les contrats de change à terme de gré à gré sont convertis en dollars canadiens selon les taux qui y sont prévus. Ces montants sont comptabilisés dans les résultats à titre d'ajustement aux opérations de vente sous-jacentes.

Les autres produits et charges sont convertis selon les taux quotidiens en vigueur au cours de l'exercice.

Les pertes de change nettes comprises dans les résultats de l'exercice terminé le 31 juillet 2008 se chiffrent à 49 594 \$ (gain de 5 885 \$ en 2007).

Instruments financiers

En janvier 2005, l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA) a publié de nouvelles normes comptables : chapitre 3855, Instruments financiers – comptabilisation et évaluation, chapitre 3861, Instruments financiers – informations à fournir et présentation, chapitre 3865, Couvertures, et chapitre 1530, Résultat étendu. Les chapitres 3855, Instruments financiers – comptabilisation et évaluation, 3861, Instruments financiers – informations à fournir et présentation, et 1530, Résultat étendu, ont été adoptés le 1^{er} août 2007 et appliqués prospectivement. La Commission a choisi de cesser la comptabilité de couverture et n'a donc pas adopté le chapitre 3865, Couvertures.

Les nouvelles normes ont exigé que la Commission classe chacun de ses actifs financiers dans les catégories suivantes : détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, détenus à des fins de transaction ou disponibles à la vente. Les passifs financiers seront classés dans les catégories « autres passifs » ou « détenus à des fins de transaction ». Par la suite, leur valeur sera déterminée en fonction du classement de chaque actif et passif financier.

La catégorie d'actifs financiers « détenus jusqu'à leur échéance » sera réservée aux actifs financiers, assortis d'une échéance fixe, que la Commission se propose et est en mesure de conserver jusqu'à leur échéance. Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance ainsi que les prêts et créances seront évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les actifs financiers classés dans la catégorie des actifs détenus à des fins de transaction seront évalués à la juste valeur, avec comptabilisation des gains et pertes réalisés et non réalisés résultant des variations de la juste valeur dans les résultats. Les actifs financiers classés comme actifs disponibles à la vente seront évalués à la juste valeur et les gains et pertes non réalisés résultant des variations de la juste valeur seront portés à une nouvelle catégorie appelée « Bénéfices pour affectation future ».

Les passifs financiers classés dans la catégorie « autres passifs » seront constatés au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les passifs financiers classés comme passifs détenus à des fins de transaction seront évalués à la juste valeur, avec comptabilisation des gains et des pertes réalisés et non réalisés résultant des variations de la juste valeur dans les résultats.

Tous les instruments dérivés, y compris les instruments dérivés incorporés, et les contrats d'achat et de vente de grains sont classés dans la catégorie « détenus à des fins de transaction » et sont évalués à la juste valeur, avec comptabilisation des gains et des pertes réalisés et non réalisés résultant des variations de la juste valeur dans les résultats.

Les instruments dérivés incorporés sont des contrats qui comportent à la fois un instrument dérivé et un instrument non dérivé (contrat hybride). Les caractéristiques d'un instrument dérivé incorporé sont identiques à celles d'un instrument dérivé autonome. Selon les nouvelles normes, les instruments dérivés incorporés dans ces contrats doivent être comptabilisés séparément lorsque les conditions suivantes sont réunies : leurs risques et caractéristiques ne sont pas clairement et étroitement liés à ceux du contrat hôte, et le contrat hybride n'est pas comptabilisé à la juste valeur. Les instruments dérivés qui respectent ces conditions sont comptabilisés séparément du contrat hôte, à leur juste valeur.

Les contrats de vente et d'achat de grains de la Commission sont des instruments dérivés parce que leur prix est fondé sur un indice. La Commission a décidé de considérer tous les contrats de vente et d'achat de grains comme des instruments dérivés. Tous les contrats de vente et d'achat de grains seront évalués à leur juste valeur avec comptabilisation des gains et pertes réalisés et non réalisés résultant des variations de la juste valeur dans les résultats.

Nous n'appliquons pas la comptabilité de couverture à nos instruments dérivés. Tous les instruments dérivés, y compris les instruments dérivés incorporés, sont classés comme des titres détenus à des fins de transaction, sont portés au bilan à la date de règlement et sont sortis du bilan lorsqu'ils arrivent à échéance ou sont résiliés. Les instruments dérivés ayant une juste valeur positive sont inscrits au poste Instruments dérivés, à titre de composante de l'actif, tandis que les instruments dérivés ayant une juste valeur négative sont inscrits au poste Instruments dérivés, à titre de composante du passif. Tous les instruments dérivés, y compris les instruments dérivés incorporés, seront comptabilisés à leur juste valeur avec comptabilisation des gains et pertes réalisés et non réalisés résultant des variations de la juste valeur dans les résultats.

Le tableau suivant résume le classement, l'évaluation et la comptabilisation des gains et pertes des instruments financiers.

Type d'instrument financier	Classement	Évaluation	Gains/Pertes
Actifs financiers			
Débiteurs	Prêts et créances	Coût après amortissement	Comptabilisés en résultat net au cours de la période où l'actif est sorti du bilan ou baisse en valeur
Placements (long terme/à court terme)	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur	Comptabilisés en résultat net au cours de la période courante
Passifs financiers			
Créditeurs Charges à payer	Autres passifs	Coût après amortissement	Comptabilisés en résultat net au cours de la période où le passif est sorti du bilan ou baisse en valeur
Dette (long terme/court terme)	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur	Comptabilisés en résultat net au cours de la période courante
Instruments dérivés			
Swaps de taux d'intérêt dans une seule monnaie Swaps de taux d'intérêt multidevises Contrats à terme de gré à gré Swaps de devises Contrats à terme standardisés sur marchandises Options Contrats de vente Contrats d'achat Instruments dérivés incorporés	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur	Comptabilisés en résultat net au cours de la période courante

Bénéfices pour affectation future

Une nouvelle catégorie appelée « Bénéfices pour affectation future » a été ajoutée au bilan de la Commission. Les bénéfices pour affectation future comprendront la réévaluation de la dette à long terme de la Commission et des placements détenus à des fins de transaction ainsi que l'ajustement reflétant la juste valeur des contrats dérivés au moment de l'adoption des normes.

Ajustement de transition

Un ajustement de transition attribuable à ce qui suit a été comptabilisé dans le solde d'ouverture des bénéfices pour affectation future au 1^{er} août 2007 :

	Bénéfices pour affectation future
Réévaluation de la dette à long terme détenue à des fins de transaction	(49 976)
Réévaluation des placements à long terme détenus à des fins de transaction	671
Ajustement de la juste valeur des contrats dérivés avec l'adoption du chapitre 3855	358 089
Total	308 784

Intérêts créditeurs nets

Les intérêts créditeurs nets comprennent les intérêts créditeurs et débiteurs liés aux débiteurs et aux emprunts, les frais bancaires, les frais des opérations et des programmes se rapportant aux facilités d'emprunt et comprennent aussi les intérêts créditeurs sur chaque compte de mise en commun durant la période de mise en commun et jusqu'à la distribution finale des bénéfices aux producteurs, les programmes d'options de paiement aux producteurs, les opérations au comptant et la variation de la juste valeur des swaps, des placements et de la dette.

Avantages sociaux futurs

Les employés de la Commission ont droit à certains avantages au moment de leur retraite ou de leur cessation d'emploi.

Régime de retraite – Le 1^{er} juillet 2003, la Commission a commencé à gérer son propre régime de retraite pour les employés. Auparavant, les employés participaient au *Régime de pension de retraite de la fonction publique* (RPRFP), administré par le gouvernement du Canada. La Commission a achevé les négociations avec le gouvernement du Canada afin d'obtenir le transfert des actifs du RPRFP pour les employés qui décident de transférer leurs services passés au nouveau régime. Au 31 juillet 2008, la majorité des actifs du régime a été transférée au régime de retraite de la Commission.

La Commission offre trois régimes de retraite à prestations déterminées, un régime à cotisations déterminées ainsi que d'autres avantages postérieurs à l'emploi. Selon les régimes à prestations déterminées, les prestations sont calculées en fonction des années de service et du revenu moyen avant la retraite. Selon le régime à cotisations déterminées, les prestations sont calculées en fonction des cotisations versées et des produits de placement. Les cotisations patronales versées au régime de retraite de la CCB sont passées en charges pendant l'exercice au cours duquel les services sont rendus.

La Commission comptabilise ses obligations au titre des régimes d'avantages sociaux et les coûts connexes, déduction faite de l'actif des régimes, durant les périodes au cours desquelles les employés rendent des services en échange de ces avantages. La Commission a adopté les conventions suivantes :

Les obligations au titre des prestations constituées sont établies de façon actuarielle selon la méthode des prestations au prorata des services et se fonde sur les meilleures estimations de la direction quant à la progression des salaires, à l'âge de départ à la retraite des employés et d'autres facteurs actuariels.

Pour des fins de calcul du rendement attendu des actifs du régime, ces actifs sont présentés à leur juste valeur.

L'obligation transitoire et les gains actuariels (pertes actuarielles) sont amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité, qui est déterminée actuariellement à 11 ans (11 ans en 2007) pour les régimes de retraite à prestations déterminées et à 13 ans (13 ans en 2007) pour les autres avantages postérieurs à l'emploi.

L'amortissement des gains actuariels (pertes actuarielles) sera comptabilisé durant la période au cours de laquelle les gains actuariels nets (pertes actuarielles nettes) représentent en date du début de la période plus de 10 pour cent de l'obligation au titre des prestations constituées ou de la juste valeur de l'actif du régime, selon la plus élevée des deux.

Modifications futures – normes comptables et présentation de l'information financière

Normes générales de présentation des états financiers

En juin 2007, l'ICCA a publié des révisions aux normes générales de présentation des états financiers. Le chapitre 1400 du Manuel de l'ICCA donne des précisions quant aux états financiers présentés selon la convention de la continuité de l'exploitation. Ces recommandations visent les exercices commençant le 1^{er} janvier 2008 ou ultérieurement et donc, la Commission les mettra en application lors de son exercice se terminant le 31 juillet 2009.

Informations à fournir concernant le capital

En décembre 2006, l'ICCA a publié une nouvelle norme comptable qui a trait aux informations à fournir sur le capital. Le chapitre 1535 du Manuel de l'ICCA, Informations à fournir concernant le capital, établit les lignes directrices sur la présentation d'informations sur le capital d'une entité et la façon dont il est géré.

La nouvelle norme exige la présentation d'informations sur les objectifs, les politiques et les procédures de gestion du capital et des informations quantitatives sur ce que l'entité considère comme du capital. Comme ces recommandations entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2007, la Commission les mettra en application pour son exercice se terminant le 31 juillet 2009.

Stocks

En juin 2007, l'ICCA a publié une nouvelle norme comptable sur les stocks. Le chapitre 3031 du Manuel de l'ICCA donne davantage d'indications sur les exigences en matière d'évaluation et d'informations à fournir concernant les stocks. Plus précisément, la norme exige que les stocks soient évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, et donne aussi des commentaires sur la détermination du coût et sa comptabilisation ultérieure en charges, y compris toute dépréciation jusqu'à la valeur nette de réalisation. La norme donne aussi des commentaires sur les méthodes de détermination du coût qui sont utilisées pour imputer les coûts aux stocks. Ces recommandations entreront en vigueur pour les exercices commençant le 1^{er} janvier 2008 ou après et, en conséquence, la Commission les mettra en application à compter de son exercice se terminant le 31 juillet 2009.

Instruments financiers – informations à fournir et présentation

En décembre 2006, l'ICCA a publié deux nouvelles normes comptables qui ont trait à la présentation des instruments financiers et aux informations à fournir à leur sujet. Le chapitre 3862 du Manuel de l'ICCA, Instruments financiers – informations à fournir, et le chapitre 3863, Instruments financiers – présentation, modifient les normes actuelles sur la présentation des instruments financiers et les informations à fournir à leur sujet. Le chapitre 3862 met davantage l'accent sur la communication d'informations sur les risques associés aux instruments financiers comptabilisés et non comptabilisés et sur la façon dont ces risques sont gérés. Le chapitre 3863 établit les normes de présentation des instruments financiers et des instruments dérivés non financiers et fournit des indications supplémentaires sur le classement des instruments financiers entre les éléments de passif et d'actif, selon la perspective de l'émetteur. Comme ces recommandations entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2007, la Commission les mettra en application pour son exercice se terminant le 31 juillet 2009.

Normes internationales d'information financière (IFRS)

Le 13 février 2008, le Conseil de normes comptables a confirmé que l'utilisation des Normes internationales d'information financière (IFRS) sera obligatoire pour les entités ayant une obligation publique de rendre des comptes pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011 ou après. Par conséquent, la Commission mettra en application ces normes pour son exercice se terminant le 31 juillet 2012. L'évaluation de l'effet de tous les changements ci-dessus par la Commission est en cours.

3. PLACEMENTS À COURT TERME

La Commission a recours à des placements à court terme aux fins de la gestion de la trésorerie et du risque d'illiquidité et elle conserve un portefeuille de placements à court terme qui découlent des paiements anticipés des sommes à recevoir. Tous les placements sont effectués conformément aux exigences de la *Loi sur la Commission canadienne du blé*, à l'autorisation annuelle d'emprunt accordée par le ministre des Finances et aux directives gouvernementales applicables.

Les placements à court terme comprennent des dépôts à terme, des acceptations bancaires, des certificats de dépôt, des billets au porteur escomptés, le papier commercial et des bons du Trésor dont les termes à courir sont de moins d'un an. Les taux d'intérêt effectifs pour ces placements varient de 2,00 % à 3,07 % durant l'exercice (4,50 % à 5,34 % en 2007).

Du total des placements au 31 juillet 2008, une tranche de 667 132 \$ représente l'équivalent en dollars canadiens d'un montant de 651 496 \$ remboursable en dollars américains. Du total des placements au 31 juillet 2007, 748 617 \$ représentait l'équivalent en dollars canadiens d'un montant de 701 741 \$ remboursable en dollars américains.

Ces instruments financiers sont classés comme étant détenus à des fins de transaction. Puisqu'ils viendront à échéance à moins de un an, leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur.

4. PROGRAMMES DE VENTE À CRÉDIT

	Programme de de vente de céréales à crédit	Mécanisme de crédit agroalimentaire	2008 Total	2007 Total
Montants à recevoir de clients étrangers				
Courants	– \$	58 798 \$	58 798 \$	58 562 \$
Rééchelonnés	853 617	–	853 617	1 284 813
	853 617	58 798	912 416	1 343 375
Montants à recevoir du gouvernement du Canada				
	6 721	–	6 721	16 436
Total des débiteurs liés à des programmes de vente à crédit				
Tranche des programmes de vente à crédit échéant à moins de un an	860 338	58 798	919 137	1 359 811
	633 863	58 798	692 662	496 279
Programmes de vente à crédit				
	226 475 \$	– \$	226 475 \$	863 532 \$
Risque de crédit				
Garanti par le gouvernement du Canada	860 338 \$	57 622 \$	917 961 \$	1 358 640 \$
Assumé par la CCB	–	1 176	1 176	1 171
	860 338 \$	58 798 \$	919 137 \$	1 359 811 \$

Les soldes des débiteurs sont classés selon les programmes de vente à crédit applicables suivants :

Programme de vente de céréales à crédit

Les débiteurs en vertu de ce programme découlent de ventes aux pays suivants : Égypte, Haïti, Irak, Jamaïque, Pakistan, Pérou et Pologne. Du montant de 853 617 \$ en capital et intérêts courus exigibles de clients étrangers au 31 juillet 2008, une tranche de 508 190 \$ représente l'équivalent en dollars canadiens d'une somme de 496 280 \$ remboursable en dollars américains. Du montant de 1 284 813 \$ en capital et intérêts courus exigibles de clients étrangers au 31 juillet 2007, une tranche de 701 495 \$ représentait l'équivalent en dollars canadiens d'une somme de 657 569 \$ remboursable en dollars américains.

En tant que membres du Club de Paris, le gouvernement du Canada et d'autres créanciers se sont périodiquement entendus pour proroger les périodes de remboursement au-delà des dates prévues initialement ou pour réduire le capital dû par un pays débiteur pour des raisons variées, dont des questions d'ordre humanitaire. Tous les membres du Club de Paris sont tenus d'accorder le même traitement au pays débiteur. En vertu des conditions acceptées par le gouvernement du Canada à titre de membre du Club de Paris, la Commission a conclu des accords visant à rééchelonner au-delà de l'échéance initiale les débiteurs de certains pays, notamment l'Égypte, Haïti, l'Irak, la Jamaïque, le Pakistan, le Pérou et la Pologne. Les conditions de ces rééchelonnements varient, échelonnant les intérêts à payer et le capital à rembourser sur des périodes de 5 à 25 ans.

Outre le rééchelonnement de la dette au moyen de la prorogation des périodes de remboursement, le gouvernement du Canada a accepté de réduire la dette de la Pologne envers la Commission. En vertu de ces ententes de réduction de la dette, des montants qui autrement auraient dû être acquittés par le gouvernement débiteur sont versés à la Commission par le gouvernement du Canada. Au 31 juillet 2008, le gouvernement du Canada devait à la Commission une somme totalisant 6 721 \$ en vertu de ces ententes. De cette somme, une tranche de 2 081 \$ représente l'équivalent en dollars canadiens d'un montant de 2 032 \$ remboursable en dollars américains.

Aucune provision pour pertes sur créances n'a été constituée, puisque le gouvernement du Canada garantit le remboursement du capital et des intérêts de tous les débiteurs en vertu de ce programme.

Mécanisme de crédit agroalimentaire

Les débiteurs en vertu de cette facilité découlent de ventes à des clients au Brésil, au Guatemala, en Indonésie, au Mexique et au Pérou. Le solde de 58 798 \$ en capital et intérêts courus, en vertu du Mécanisme de crédit agroalimentaire (MCA) au 31 juillet 2008 représente l'équivalent en dollars canadiens d'un montant de 57 420 \$ remboursable en dollars américains. Le solde de 58 562 \$ en capital et intérêts courus au 31 juillet 2007 représentait l'équivalent en dollars canadiens d'un montant de 54 895 \$ remboursable en dollars américains.

Il n'y a eu aucun défaut de paiement jusqu'à ce jour en vertu du MCA et aucun solde non réglé en vertu du MCA est en souffrance. La direction estime que le solde peut être recouvré en totalité et, par conséquent, aucune provision pour pertes sur créances n'a été constituée.

Les programmes de vente de céréales à crédit sont des instruments financiers et ont été classés comme prêts et créances. Ces débiteurs comportent un calendrier contractuel de modification des taux d'intérêt inférieur à 365 jours et, par conséquent, leur juste valeur se rapproche de leur valeur comptable.

Échéances

Ces débiteurs viennent à échéance comme suit :

	2008	2007
Montants exigibles :		
à moins d'un an	692 662 \$	496 279 \$
entre un an et deux ans	6 895	630 397
entre deux ans et trois ans	12 367	7 331
entre trois ans et quatre ans	17 931	12 407
entre quatre ans et cinq ans	19 039	17 187
à plus de cinq ans	170 243	196 210
	919 137 \$	1 359 811 \$

5. PROGRAMMES DE PAIEMENT ANTICIPÉ

	<i>Loi sur les programmes de commercialisation agricole</i>	Programme d'avance de paiement après récolte	<i>Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies</i>	Programme d'avance de crédit printanière	Programme optimisé d'avance de crédit printanière	Programme d'avance de paiement pré-récolte	Programme d'avance pour le grain non récolté	2008 Total	2007 Total
Montants à recevoir des producteurs	8 792 \$	21 192 \$	– \$	(2) \$	4 306 \$	535 671 \$	– \$	569 959 \$	404 331 \$
Montants à recevoir du (à payer au) gouvernement du Canada	(1 839)	599	6	(151)	(596)	3 504	(7)	1 516	7 703
Montants à recevoir des (à payer aux) agents de la CCB	38	4 925	–	–	41	(4 627)	–	377	5 045
	6 991 \$	26 716 \$	6 \$	(153) \$	3 751 \$	534 548 \$	(7) \$	571 852 \$	417 079 \$

La Commission gère les programmes d'avances de fonds destinés aux producteurs de blé, de blé dur et d'orge de l'Ouest canadien au nom du gouvernement du Canada. Le gouvernement garantit environ 99 pour cent du remboursement des avances accordées aux agriculteurs; ainsi, la Commission s'expose à un risque de crédit minimal. Les charges engagées par la Commission relativement à la gestion des programmes lui sont remboursées par le gouvernement du Canada et par les producteurs participant aux programmes.

Le gouvernement du Canada a modifié le format des programmes de paiement anticipé le 1^{er} avril 2007. Le nouvel accord en vertu de la *Loi sur les programmes de commercialisation agricole* (LPCA) est désigné sous le nom de Programme de paiement anticipé (PPA) et comporte des versements pré-récolte et après récolte. Le programme permet aux producteurs de recevoir jusqu'à 400 \$, les intérêts étant payés par le gouvernement du Canada sur la première tranche de 100 \$. Les avances faites à partir de 2007 ont été effectuées en vertu de ce programme.

Le gouvernement du Canada a introduit le Programme optimisé d'avance de crédit printanière (POACP) en juin 2006 afin d'augmenter l'aide aux producteurs pour supporter les coûts liés aux semis printaniers. Ce programme permet aux producteurs de recevoir jusqu'à 100 \$, les intérêts étant payés par le gouvernement du Canada. Tout solde impayé en vertu du programme sera déduit du montant maximal sans intérêt auquel est admissible le producteur à l'automne en vertu de la *LPCA*. Le POACP a remplacé le Programme d'avance de crédit printanière (PACP) antérieur et toutes les avances faites en 2006-2007 en vertu du PACP ont été incluses dans le POACP.

Le gouvernement du Canada a introduit le Programme de paiement anticipé du grain battu non récolté durant la campagne agricole 2002-2003. Ce programme fournit des liquidités aux agriculteurs qui étaient incapables d'effectuer leur récolte de grain en raison d'une tombée de neige précoce. Le programme permet aux producteurs d'obtenir jusqu'à 25 \$, les intérêts étant payés par le gouvernement du Canada. Tout solde impayé en vertu du programme sera déduit du montant maximal sans intérêt auquel est admissible le producteur à l'automne en vertu de la *LPCA*.

Le gouvernement du Canada a lancé le PACP au printemps 2000 afin d'aider les producteurs à acquitter les coûts liés aux semis printaniers. Ce programme permet aux producteurs de recevoir jusqu'à 50 \$, les intérêts étant payés par le gouvernement du Canada. Tout solde impayé en vertu du programme sera déduit du montant maximal sans intérêt auquel est admissible le producteur à l'automne en vertu de la *LPCA*.

Le gouvernement du Canada a déposé la *LPCA* en 1997 afin de fournir des liquidités aux agriculteurs sous forme d'avances de fonds accordées en fonction du grain entreposé par les agriculteurs. Ce programme a remplacé un programme précédent du gouvernement du Canada en vertu de la *Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies* (LPAGP). Le gouvernement du Canada paie les intérêts sur les avances jusqu'à concurrence de 100 \$, et le producteur paie les intérêts sur tout montant excédant 100 \$.

Les avances de fonds accordées par la Commission au cours de l'exercice en vertu de ces programmes ont totalisé 778 870 \$, soit 267 057 \$ en vertu du Programme d'avance de paiement après récolte et 511 813 \$ en vertu du Programme d'avance de paiement pré-récolte.

Les recouvrements de montants des producteurs et des sociétés céréalières pour des comptes qui avaient été déterminés irrécouvrables et qui avaient déjà été remboursés par le gouvernement du Canada en plus de l'intérêt, sont remis au gouvernement du Canada à mesure que les montants sont reçus.

En raison du calendrier des livraisons des producteurs et des remises subséquentes par l'agent à la Commission, une composante des avances à recevoir provient des agents.

6. INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Afin de gérer les risques de change, les risques de taux d'intérêt et les risques sur marchandises auxquels elle est exposée, la Commission a recours à différents types d'instruments financiers dérivés, dont des swaps, des contrats à terme de gré à gré, des contrats à terme standardisés et des options. Ces contrats dérivés sont entrepris conformément aux lignes directrices des politiques de gestion des risques de la Commission. Ces politiques, approuvées par le conseil d'administration de la Commission, permettent les opérations discrétionnaires conformément aux limites sur les échanges prévues par les politiques. Nous n'utilisons pas les instruments dérivés à des fins spéculatives.

Les instruments dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est dérivée de changements sous-jacents dans les taux d'intérêt, taux de change ou autres prix ou indices du marché des capitaux ou des marchandises. Les instruments dérivés sont des contrats qui se négocient sur les marchés boursiers réglementés ou sur le marché hors cote.

Voici des descriptions détaillées des instruments dérivés utilisés par la Commission pour atténuer les risques.

Les contrats de taux d'intérêt, notamment les swaps de taux d'intérêt dans une seule monnaie et les swaps de taux d'intérêt multidevises servent à gérer le risque lié aux taux d'intérêt et aux devises découlant du financement de la Commission et de ses stratégies de gestion de l'actif et du passif.

Swap de taux d'intérêt dans une seule monnaie – entente contractuelle aux termes de laquelle les parties s'entendent pour échanger des paiements à taux d'intérêt fixe contre des paiements à taux d'intérêt variable sur la base d'un montant nominal libellé dans une seule et même monnaie. Le montant nominal de référence sur la base duquel sont établis les paiements ne fait pas l'objet d'un échange.

Swap de taux d'intérêt multidevises – entente contractuelle aux termes de laquelle les parties s'entendent pour échanger des paiements du principal ainsi que des paiements à taux d'intérêt fixe ou variable, libellés dans des monnaies différentes. Le montant nominal de référence sur la base duquel sont établis les paiements ne fait pas l'objet d'un échange.

Ces contrats de taux d'intérêt sont classés comme étant détenus à des fins de transaction et sont mesurés à leur juste valeur à la date du bilan, et la variation de la juste valeur est reflétée dans l'état cumulé des résultats en tant qu'élément des intérêts créditeurs nets. Les gains ou pertes réalisés découlant de ces contrats sont constatés dans les intérêts créditeurs nets au cours de la période où ils surviennent.

Les contrats de change, notamment les contrats de change à terme hors cote, les échanges de devises et les options, sont utilisés pour couvrir le risque de change découlant des ventes de grain, des options de paiement aux producteurs (OPP), des opérations au comptant et des activités de financement.

Contrat de change à terme – transaction au cours de laquelle une devise est achetée sur le marché au comptant et vendue simultanément sur le marché à terme, ou vice-versa.

Échange de devises – opération de swap entre parties aux termes de laquelle sont échangés des flux de trésorerie dans une monnaie contre un montant fixe dans une autre.

Option – contrat conférant le droit, et non l'obligation, d'acheter ou de vendre une marchandise ou un instrument financier à un prix déterminé d'avance à une date déterminée durant un laps de temps déterminé. Les contrats assortis de taux plafonds, de fourchettes et de taux planchers sont des types particuliers d'options position vendeur et position acheteur.

Ces contrats de change sont classés comme étant détenus à des fins de transaction et sont mesurés à leur juste valeur à la date du bilan, et la variation de la juste valeur est reflétée dans l'état cumulé des résultats en tant qu'élément des produits (couverture du risque de change découlant des ventes de grain, des OPP ou des opérations au comptant) ou des intérêts créditeurs nets (couverture du risque de change découlant des activités de financement). Les gains ou pertes réalisés en vertu des contrats de change servant à couvrir le risque de change découlant des ventes de grain, des OPP ou des opérations au comptant sont constatés dans les produits au cours de la période où ils surviennent. Les gains ou pertes réalisés en vertu des contrats de change servant à couvrir le risque de change découlant des activités de financement sont constatés dans les intérêts créditeurs nets au cours de la période où ils surviennent.

Les contrats sur marchandises négociés en bourse, y compris les contrats à terme standardisés et les options, servent à prémunir la Commission contre le risque de prix provenant des ventes de grain, des OPP et des opérations au comptant.

Contrat à terme standardisé – engagement à acheter ou à livrer une marchandise ou un instrument financier donné à une date ultérieure donnée et à un prix donné. Tout contrat à terme standardisé représente une obligation liant la Commission et le marché organisé où le contrat est conclu.

Option – contrat conférant le droit, et non l'obligation, d'acheter ou de vendre une marchandise ou un instrument financier à un prix déterminé d'avance à une date déterminée durant un laps de temps déterminé. Les contrats assortis de taux plafonds, de fourchettes et de taux planchers sont des types particuliers d'options position vendeur et position acheteur.

Ces contrats sur marchandises ont été classés comme des titres détenus à des fins de transaction et mesurés à leur juste valeur à la date du bilan, et la variation de la juste valeur est reflétée dans l'état cumulé des résultats en tant qu'élément des produits. Les gains ou pertes réalisés sont comptabilisés dans les produits au moment où ils surviennent.

Autres instruments dérivés

Après l'examen de tous les contrats, la Commission a déterminé que les suppléments de carburant des contrats de transport sont des instruments dérivés incorporés.

Les instruments dérivés incorporés sont des contrats qui comportent à la fois un instrument dérivé et un instrument non dérivé (contrat hybride). Les caractéristiques d'un instrument dérivé incorporé sont identiques à celles d'un instrument dérivé autonome.

Ces instruments dérivés incorporés (surcharges de carburant) ont été classés comme des titres détenus à des fins de transaction et mesurés à leur juste valeur à la date du bilan, et la variation de la juste valeur est reflétée dans l'état cumulé des résultats en tant qu'élément des frais de transport.

Les contrats d'achat et de vente de grains de la Commission sont des instruments dérivés parce que leur prix est fondé sur un indice. Les contrats d'achat et de vente de grains ont été classés comme des titres détenus à des fins de transaction et mesurés à leur juste valeur à la date du bilan, et la variation de la juste valeur est reflétée dans l'état cumulé des résultats en tant qu'élément des produits.

Les montants nominaux de référence ne figurent pas dans notre bilan ni à titre d'actif ni à titre de passif, car ils ne représentent que la valeur nominale du contrat à laquelle on applique un taux ou un prix pour déterminer le montant des flux de trésorerie qui seront échangés.

Au 31 juillet 2008, la juste valeur des contrats dérivés en cours s'établit comme suit :

	Actif		Passif	
	2008	2007	2008	2007
Instrument dérivé				
Contrats sur marchandises	66 197 \$	- \$	- \$	- \$
Contrats de change	-	-	31 827	-
Swaps – Placement	-	-	8 725	-
Swaps – Dette	66 589	-	-	-
Contrats d'achat – OPP	-	-	60 652	-
Contrats de vente	237 722	-	-	-
Instruments dérivés incorporés	-	-	24	-
Total	370 508 \$	- \$	101 228 \$	- \$

La variation de la juste valeur des contrats dérivés en cours représente un gain total de 569 724 \$. De ce gain total, on note un gain de 629 114 \$ dans les produits, une perte de 64 751 \$ dans les achats de grain, un gain de 60 \$ dans les frais de transport et un gain de 5 301 \$ dans les intérêts créditeurs nets. Du gain total de 569 724 \$, une somme de 527 818 \$ n'est pas liée aux activités du compte de mise en commun de l'exercice en cours et elle est donc incluse dans les bénéfices pour affectation future.

Risque de crédit de contrepartie

La Commission est exposée au risque de crédit sur les placements et les opérations d'instruments dérivés lorsque la valeur au marché est positive. Le risque de crédit représente le risque de pertes financières au cas où une contrepartie manquerait à ses obligations contractuelles envers la Commission. La Commission gère ce risque de crédit en ne traitant qu'avec des institutions financières dont la cote de solvabilité est conforme à ses politiques en matière de gestion du risque financier. Pour réduire le risque de crédit associé au manquement éventuel d'une contrepartie, la Commission conclut des accords généraux de compensation et dans certains cas, des conventions de garantie.

Les conventions de garantie prévoient le dépôt d'un nantissement par la contrepartie quand les engagements que nous prenons envers cette entité dépassent un certain seuil. Une tierce partie détient les nantissements et, au 31 juillet 2008, les engagements se situaient sous le seuil et aucun nantissement n'était détenu. Lorsqu'une convention de garantie est conclue, la contrepartie doit avoir une cote de crédit de A- au minimum d'une agence de notation externe. Sans convention de garantie, la cote de crédit externe de la contrepartie doit être de A au minimum pour les opérations de moins de trois ans, et de AA- au minimum pour les opérations supérieures à trois ans. Nos politiques et procédures internes permettent d'établir les approbations de crédit, leur suivi et leur contrôle. La Commission ne prévoit pas de manquement majeur de la part des contreparties. Au 31 juillet 2008, le montant nominal cumulatif le plus élevé lié à des contrats avec un même établissement était de 1 049 147 \$ (908 535 \$ en 2007) et le risque de crédit le plus important auprès d'un même établissement, toujours au 31 juillet 2008, se chiffrait à 45 403 \$ (16 415 \$ en 2007).

Au 31 juillet 2008, le risque de crédit des contrats dérivés en cours, avant compensation et après la prise en considération du nantissement, s'établit comme suit :

	2008			2007		
	Montant nominal	Juste valeur nette	Risque de crédit	Montant nominal	Juste valeur nette	Risque de crédit
Contrats de taux d'intérêt						
Swaps de taux d'intérêt dans une seule monnaie	164 154 \$	15 914 \$	15 914 \$	452 349 \$	843 \$	8 219 \$
Swaps de taux d'intérêt multidevises	833 946	41 950	74 340	992 202	(58 900)	42 430
	998 100	57 864	90 254	1 444 551	(58 057)	50 649
Contrats de change						
Contrats à terme de gré à gré	2 351 067	(26 642)	25 831	1 497 441	31 087	48 893
Swaps	28 672	889	889	25 137	(80)	-
Options	1 562 419	(6 074)	-	-	-	-
	3 942 158	(31 827)	26 720	1 522 578	31 007	48 893
	4 940 258 \$	26 037 \$	116 974 \$	2 967 129 \$	(27 050) \$	99 542 \$

7. JUSTE VALEUR

La juste valeur d'un instrument financier correspond à la contrepartie contre laquelle ce dernier serait échangé dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance conclue entre des parties compétentes agissant en toute liberté. Les montants de juste valeur figurant aux présents états financiers représentent des estimations ponctuelles qui sont susceptibles de changer au cours des périodes ultérieures, en raison des conditions du marché ou d'autres facteurs. Lorsque l'instrument est à court terme ou à taux variable, sa valeur comptable est considérée comme étant sa juste valeur. La juste valeur des instruments dérivés négociés en bourse est établie selon la valeur à la cote sur les marchés d'instruments dérivés. La juste valeur des instruments dérivés négociés sur le marché hors cote est établie selon les modèles d'évaluation et diverses méthodes, notamment l'analyse de la valeur actualisée nette. Les volatilités implicites des options, qui sont utilisées dans le modèle d'évaluation, sont obtenues directement de données du marché ou calculées d'après les cours du marché. Les estimations de la juste valeur peuvent varier selon les hypothèses utilisées et, par conséquent, elles ne doivent pas être considérées comme des valeurs de réalisation en cas de règlement immédiat de ces instruments.

La Commission a établi la juste valeur des instruments financiers comme suit :

- Les valeurs comptables reflètent la juste valeur des instruments financiers détenus à des fins de transaction puisque ces instruments financiers sont évalués à leur juste valeur.
- Nous supposons que la juste valeur est égale à la valeur comptable pour les comptes débiteurs, les paiements anticipés, les comptes créditeurs, les obligations envers les agents, les obligations envers les producteurs, les placements à court terme et les emprunts à court terme en raison du temps relativement bref à courir jusqu'à l'échéance de ces instruments.
- Nous supposons que la juste valeur des programmes de crédit est égale à la valeur comptable en raison des taux variables associés aux programmes.
- La juste valeur des instruments dérivés sur marchandises est fondée sur le cours de clôture sur les marchés des instruments dérivés.
- La juste valeur des contrats de change à terme et des swaps de devises est calculée en tenant compte des données observables du marché. Les montants nominaux sont actualisés au moyen de la courbe de rendement de la devise concernée et en convertissant les valeurs au taux de change au comptant du dollar canadien.
- La juste valeur des options sur devises est établie à partir des modèles et techniques standard d'évaluation de la valeur de marché. Les données pour les modèles sont observables sur le marché. La valeur des options est déterminée à l'aide des mesures du marché s'appliquant aux taux d'intérêt, aux taux de change et aux niveaux de volatilité.
- La juste valeur de la dette à long terme est établie à l'aide des modèles et techniques standard d'évaluation de la valeur de marché étant donné que les cours des marchés indépendants pour la dette à long terme ne sont pas observables. La majorité de notre dette à long terme est assortie d'options de remboursement anticipé ou de prolongation. Les données utilisées dans ces modèles sont observables sur le marché et incluent les volatilités et les corrélations des options en plus des courbes de rendement des taux d'intérêt et les taux de change. On estime le risque de crédit en comparant la courbe de titres cotés AAA par une agence à une courbe des taux de swap.
- La juste valeur des swaps de taux d'intérêt en une seule monnaie et multidevises est établie à l'aide des modèles et techniques standard d'évaluation de la valeur de marché étant donné que les cours des marchés indépendants pour les swaps ne sont pas observables. La majorité de nos swaps de taux d'intérêt en une seule monnaie et multidevises est assortie d'options de remboursement anticipé ou de prolongation. Les données utilisées dans ces modèles sont observables sur le marché et incluent les volatilités et les corrélations des options en plus des courbes de rendement des taux d'intérêt et les taux de change.
- La juste valeur des placements à long terme à taux fixe est établie à l'aide des modèles et techniques standard d'évaluation de la valeur de marché étant donné que les cours des marchés indépendants pour les placements à long terme ne sont pas observables. Les données utilisées dans les modèles sont observables sur le marché et incluent les courbes de rendement des taux d'intérêt et les taux de change. On estime le risque de crédit en comparant la courbe des titres cotés AAA par une agence à une courbe des taux de swap. Nous supposons que la juste valeur pour les placements à long terme à taux variable est égale à la valeur comptable.

8. STOCKS DE GRAIN

Les stocks de grain au 31 juillet sont mesurés en fonction du montant qui devrait finalement être obtenu moins les coûts engagés pour réaliser ces ventes.

	2008		2007	
	Tonnes	Montant	Tonnes	Montant
Blé	2 828 248	1 111 156 \$	2 803 462	703 136 \$
Blé dur	724 849	451 850	547 487	135 921
Orge de premier choix	120 084	44 461	13 893	2 590
Orge fourragère	45 713	12 603	7 255	1 699
	3 718 894	1 620 070 \$	3 372 097	843 346 \$

9. CHARGES PAYÉES D'AVANCE

	2008	2007
Résultats nets des activités de couverture de marchandises applicables aux comptes de mise en commun ultérieurs	(19 228) \$	18 207 \$
Charge payée d'avance pour déplacement de stocks en position d'exportation Est	16 494	14 213
Dépôts aux comptes sur marge de marchandises	15 100	146 732
Actif reporté au titre du régime de retraite	9 082	10 847
Autres	2 143	2 550
	23 591 \$	192 549 \$

10. PLACEMENTS

La Commission conserve un portefeuille de placements à long terme qui découle des paiements anticipés des sommes à recevoir. Les placements du portefeuille servent à contrebalancer une part de la dette émise initialement pour financer les sommes à recevoir. Le portefeuille de placements sera conservé jusqu'à ce qu'une part importante de la dette soit exigible ou vienne à échéance. Tous les placements sont effectués conformément aux exigences de la Loi, à l'autorisation annuelle d'emprunt accordée par le ministre des Finances et aux directives gouvernementales applicables.

Les placements à long terme comprennent des billets émis sur le marché des billets à moyen terme dont l'échéance à l'émission varie de un an à 15 ans. Ces placements viennent à échéance en décembre 2014.

La Commission utilise des contrats de swaps pour gérer le risque de taux d'intérêt et pour convertir la position de change en dollars canadiens ou américains. Au bout du compte, ces contrats se traduisent en placements à taux variable qui s'apparentent au contexte des emprunts de la Commission. Les taux d'intérêt effectifs pour ces placements varient de 3,08 % à 4,50 % durant l'exercice (5,33 % à 5,54 % en 2007).

Une tranche de 71 680 \$ du total des placements au 31 juillet 2008 représente l'équivalent en dollars canadiens d'un montant de 70 000 \$ à recevoir en dollars américains. Une tranche de 74 676 \$ du total des placements au 31 juillet 2007 représente l'équivalent en dollars canadiens d'un montant de 70 000 \$ remboursable en dollars américains.

Ces instruments financiers ont été classés comme étant détenus à des fins de transaction. L'effet canadien à recevoir de 75 000 \$ est présenté à une juste valeur de 77 482 \$. L'effet américain à recevoir de 70 000 \$ est un placement à taux d'intérêt variable et est comptabilisé au prix coûtant qui est à peu près équivalent à sa juste valeur.

11. IMMOBILISATIONS

	2008			2007		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Valeur comptable cumulée	Risque de nette
Développement de systèmes informatiques	88 784 \$	26 801 \$	61 983 \$	91 546 \$	52 856 \$	38 690 \$
Wagons-trémies	105 271	79 835	25 436	105 515	75 643	29 872
Matériel informatique	9 820	5 903	3 917	15 413	11 046	4 367
Mobilier et matériel de bureau	5 558	3 393	2 165	4 834	3 232	1 602
Terrain, bâtiment et améliorations	19 188	8 088	11 100	14 921	7 935	6 986
Automobiles	897	291	606	854	307	547
Améliorations locatives	109	109	-	109	109	-
	229 627 \$	124 420 \$	105 207 \$	233 192 \$	151 128 \$	82 064 \$

En 1979-1980, 2 000 wagons-trémies ont été achetés par la Commission à un prix initial de 90 556 \$. De ce nombre, 242 ont été démolis et démontés et 1 758 sont encore en service. La Commission a acheté 1 663 wagons additionnels en 2005-2006 antérieurement sous bail pour un prix coûtant de 25 828 \$. De ce nombre, dix wagons ont été démolis et démontés et donc 1 653 sont encore en service. La Commission reçoit un remboursement pour les wagons démolis en vertu d'un contrat d'exploitation conclu avec la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et la Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique.

12. EMPRUNTS

La Commission émet des titres de créance sur les marchés financiers mondiaux. Les emprunts de la Commission doivent être autorisés par le ministre des Finances. Les emprunts sont garantis de façon inconditionnelle et irrévocable par le ministre des Finances au nom de Sa Majesté du chef du Canada grâce à une garantie formelle prévue dans la *Loi*.

Les emprunts à court terme consistent en du papier commercial émis par la Commission sur les marchés canadien et américain ainsi qu'en emprunts bancaires dont l'échéance restante est inférieure à un an. Les taux d'intérêt effectifs pour ces emprunts varient de 1,75 % à 3,00 % durant l'exercice (3,50 % à 5,50 % en 2007).

Du montant total des emprunts au 31 juillet 2008, une tranche de 501 260 \$ représente l'équivalent en dollars canadiens d'un montant de 489 512 \$ remboursable en dollars américains. Du montant total des emprunts au 31 juillet 2007, une tranche de 729 876 \$ représentait l'équivalent en dollars canadiens d'un montant de 684 173 \$ remboursable en dollars américains.

Ces instruments financiers ont été classés comme étant détenus à des fins de transaction. Puisque les emprunts sont remboursables dans un an ou moins, leurs valeurs comptables sont à peu près équivalentes à leurs justes valeurs.

13. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2008	2007
Couverture et change net applicable à l'exercice considéré	79 771 \$	116 281 \$
Autres créditeurs et charges à payer	115 561	124 830
Produits des ventes reportés	30 754	12 589
	226 086 \$	253 700 \$

14. OBLIGATIONS ENVERS LES AGENTS

	2008	2007
Grain acheté des producteurs	881 683 \$	401 853 \$
Bons au comptant reportés	254 507	61 044
	1 136 190 \$	462 897 \$

Grain acheté des producteurs

Les sociétés céréalières, à titre d'agents de la Commission, acceptent les livraisons des producteurs aux silos de collecte et leur versent un montant au nom de la Commission selon les taux d'acompte en vigueur à la date de livraison. La Commission ne règle ces achats que lorsque le grain lui est livré, soit à un terminal, soit à une minoterie. L'obligation envers les agents au titre du grain acheté des producteurs représente le montant dû par la Commission à ses agents pour le grain dans les silos de collecte ou en transit au 31 juillet, et dont la livraison à la Commission et le paiement par cette dernière seront effectués après la fin de l'exercice.

Bons au comptant reportés

Les sociétés céréalières, à titre d'agents de la Commission, déposent en fiducie auprès de cette dernière un montant équivalant à la valeur des bons au comptant reportés émis aux producteurs en échange du grain de la Commission. La Commission remet ces fonds aux sociétés céréalières pour qu'elles remboursent les bons au comptant reportés détenus par les producteurs et qui viennent à échéance principalement dans les premiers jours de l'année civile suivante.

15. OBLIGATIONS ENVERS LES PRODUCTEURS – BÉNÉFICES D'EXPLOITATION

Les obligations envers les producteurs – bénéfices d'exploitation représentent les bénéfices découlant des comptes de mise en commun courants au 31 juillet qui n'ont pas encore été distribués aux producteurs. Pour l'exercice courant, un montant de 381 614 \$ (324 032 \$ en 2007) n'était pas distribué au 31 juillet 2008. Aucun paiement intermédiaire n'a été versé au cours de l'exercice (45 676 \$ en 2007). Tous les paiements d'ajustement ont été distribués durant l'exercice courant. Pour l'exercice précédent, un montant de 112 522 \$ a été distribué aux producteurs à titre de paiement d'ajustement le 8 août 2007. Un paiement de 40 955 \$ (19 361 \$ en 2007) aux participants d'OPA est inclus dans le poste obligations envers les producteurs – bénéfices d'exploitation pour les situations où les prix des comptes de mise en commun excèdent les prix prévus aux contrats. Le solde de 340 659 \$ (146 473 \$ en 2007) sera distribué aux producteurs à titre de paiements finaux.

16. DETTE À LONG TERME

La Commission émet des titres de créance sur les marchés financiers mondiaux. Les emprunts de la Commission doivent être autorisés par le ministre des Finances. Les emprunts sont garantis de façon inconditionnelle et irrévocable par le ministre des Finances au nom de Sa Majesté du chef du Canada grâce à une garantie formelle prévue dans la *Loi*.

Les emprunts à long terme consistent en billets émis sur le marché intérieur et l'euromarché des billets à moyen terme, dont les échéances initiales varient de un an à 15 ans. La plupart des billets à long terme de la Commission sont des titres structurés dont les intérêts sont calculés en fonction de certains indices, formules et autres points de référence du marché, et ils peuvent être rachetés par la Commission avant échéance en raison des clauses de rachat intégrées. La Commission fait usage de contrats de swaps pour réduire le risque de change et gérer le risque de taux d'intérêt liés aux emprunts à long terme. Ces contrats créent, en définitive, une obligation à taux variable semblable aux emprunts à court terme de la Commission et lui permettent de s'assurer qu'elle recevra le produit des swaps de manière à compenser les fluctuations de change et de taux d'intérêt sur les paiements de capital et d'intérêts relatifs aux billets. Les taux d'intérêt effectifs pour ces emprunts ont varié de 2,13 % à 2,88 % durant l'exercice (4,09 % à 5,21 % en 2007).

Solde par devises (convertis en dollars canadiens)

	Devises de la dette		Équivalent en dollars canadiens	
	2008	2007	2008	2007
Billets canadiens	381 124 \$	105 639 \$	381 124 \$	105 639 \$
Billets américains	103 913 \$	596 762 \$	106 408	636 625
Billets yens	52 665 048 ¥	65 900 000 ¥	499 897	630 271
			987 428	1 372 535
Tranche de la dette à long terme échéant à moins de un an			29 834	65 520
Dettes à long terme			957 594 \$	1 307 015 \$

Ces emprunts arrivent à échéance comme suit :

	2008	2007
Montants exigibles :		
à moins de un an	29 834 \$	65 520 \$
entre un an et deux ans	55 107	44 881
entre deux ans et trois ans	106 408	95 341
entre trois ans et quatre ans	45 641	117 348
entre quatre ans et cinq ans	31 044	62 516
à plus de cinq ans	719 394	986 929
	987 428 \$	1 372 535 \$

Ces instruments financiers ont été classés comme étant détenus à des fins de transaction et ont été comptabilisés à leur juste valeur. Au 31 juillet 2007, les soldes étaient comptabilisés au coût.

17. PROVISION POUR FRAIS DE PAIEMENTS AUX PRODUCTEURS

Le montant de 1 404 \$ (1 608 \$ en 2007) représente le solde de la provision pour frais de paiements aux producteurs sur les comptes de mise en commun qui ont été fermés. Six ans après la fermeture de certains comptes de mise en commun, les soldes des provisions qui y sont liées peuvent être virés au compte spécial sur approbation du Gouverneur en conseil.

18. COMPTE SPÉCIAL – SOLDE NET DES COMPTES DE PAIEMENTS NON DISTRIBUÉS

Conformément à l'article 39 de la *Loi*, le Gouverneur en conseil peut autoriser la Commission à virer dans un compte spécial les soldes non réclamés des comptes de paiements qui étaient payables à des producteurs depuis six ans ou plus. En plus de prévoir le règlement de réclamations justifiées des producteurs à l'égard de ces anciens comptes, l'article stipule également que ces fonds doivent être utilisés à des fins que le Gouverneur en conseil, selon les recommandations de la Commission, estime avantageuses pour les producteurs.

Les opérations effectuées dans le compte spécial s'établissent comme suit :

	2008	2007
Solde au début de l'exercice	3 177 \$	2 788 \$
Virements de comptes de paiements	991	1 340
Dépenses	(780)	(939)
Paiements aux producteurs relatifs à d'anciens comptes de paiements	(12)	(12)
Solde à la fin de l'exercice	3 376 \$	3 177 \$
Composition du solde à la fin de l'exercice :		
Dépenses autorisées non effectuées	170 \$	137 \$
Montants non affectés	3 206	3 040
	3 376 \$	3 177 \$

Au cours de l'exercice terminé le 31 juillet 2008, les soldes des comptes de paiements du blé 2000, du blé dur 2000, et de l'orge de premier choix 2000 ont été virés au compte spécial en vertu du décret en conseil P.C. 2008-847.

Les activités des divers programmes au cours de la campagne agricole 2007-2008 se détaillent comme suit :

	Montant disponible au début	Autorisé	Utilisé	Périmé	Montant disponible à la fin
Institut international du Canada pour le grain – Acquisitions d'immobilisations	– \$	150 \$	(143) \$	– \$	7 \$
Institut international du Canada pour le grain – Matériel de recherche et technique	–	320	(300)	(20)	–
Programme de bourses d'études	37	363	(237)	0	163
Recherches sur la brûlure de l'épi causée par le fusarium	100	–	(100)	–	–
	137 \$	833 \$	(780) \$	(20) \$	170 \$

19. FONDS DE PRÉVOYANCE

La *Loi* prévoit l'établissement d'un fonds de prévoyance. Ce fonds peut être alimenté de diverses manières telles que les résultats d'exploitation des programmes d'options de paiement aux producteurs ou autres sources de produits reçus au cours de l'exploitation. En vertu du *Règlement sur le fonds de réserve*, le solde du fonds peut être négatif; aucune limite n'est établie, mais ne peut excéder 60 millions de dollars. Les éléments de ce fonds sont décrits ci-dessous :

Programmes d'options de paiement aux producteurs

La Commission a mis sur pied diverses possibilités de paiements à l'intention des producteurs. Les contrats à prix fixe (CPF) et les contrats sur base (CB) offrent aux producteurs la possibilité de bloquer un prix fixe ou une cote pour la totalité ou une partie de leur grain au plus tard le 31 octobre, soit trois mois après le début de la campagne. Les CPF et les CB offrent, au moment de la livraison, le paiement initial pour le grade de grain livré. Un paiement additionnel qui représente la différence entre le prix fixe et le paiement initial pour le grade de référence est versé dans un délai de 10 jours ouvrables. (Aucun paiement additionnel lié aux CB n'est versé jusqu'à la tarification du plein contrat.) Les producteurs ne sont pas admissibles à d'autres paiements provenant du compte de mise en commun. Un contrat à prix quotidien (CPQ) est disponible pour le blé. Ce contrat fonctionne de façon similaire au CPF, sauf que la période d'enregistrement a lieu avant le début de la période de tarification. La période d'enregistrement pour les CPQ de 2007-2008 a commencé le 18 juin 2007 et s'est terminée le 20 juillet 2007 et le prix bloqué pour le blé reflète les cours au comptant du marché américain la journée même où on choisit de vendre le blé.

Grâce à l'option de paiement anticipé (OPA), les producteurs peuvent toucher dès la livraison du grain un plus gros pourcentage du prix final prévu, tout en restant admissibles à la participation aux gains si les produits du compte de mise en commun dépassent les prix de l'OPA.

L'excédent ou l'insuffisance découlant de l'exploitation de ces programmes est viré dans le fonds de prévoyance.

Opérations au comptant

En 2007-2008, la Commission a conclu des opérations au comptant relatives à l'orge, à l'orge de premier choix et au blé biologique en conformité avec l'article 39.1 de la Loi. Un total de 1 206 934 tonnes (5 905 tonnes en 2007) a été négocié et a permis de réaliser un profit de 19 980 \$ (78 \$ en 2007).

Le programme de versement complémentaire avant livraison (PVCL) permet aux producteurs qui ont reçu une avance de fonds à l'automne de demander un paiement supplémentaire par tonne avant la livraison du grain. Le remboursement se fait avec les paiements subséquents versés par l'agriculteur, selon les livraisons. Les producteurs qui participent au PVCL doivent payer des frais d'administration et les excédents sont crédités au fonds de prévoyance. Des paiements PVCL de 730 \$ ont été versés à 58 producteurs (en comparaison à des paiements de 6 764 \$ à 387 producteurs en 2006-2007). Il y eu une petite insuffisance nette de 9 \$ (un excédent net de 14 \$ en 2006-2007) dans le programme.

Exploitation des comptes de mise en commun

Aux termes de la Loi, les excédents d'intérêts créditeurs provenant du compte de mise en commun de l'orge fourragère ont été versés au fonds de prévoyance. Le montant viré est calculé selon une formule précise approuvée par le conseil d'administration. Cette formule permet d'attribuer un montant équitable des intérêts créditeurs, par tonne, au compte de mise en commun de l'orge fourragère et de réduire l'effet de distorsion de certains coûts de campagnes au cours desquelles le tonnage global au compte est anormalement bas. En 2007-2008 une somme de 2 132 \$ (1 878 \$ en 2007) a été virée au fonds de prévoyance.

Au 31 juillet 2008, le conseil d'administration a approuvé une attribution de 25 500 \$ des bénéfices des comptes de mise en commun jugés accessoires aux activités de vente de grain et a rapatrié des fonds attribués aux comptes de mise en commun en 2005 à partir du fonds de prévoyance. Cette mesure a été prise en raison du fait que la restructuration du capital du fonds de prévoyance est une mesure de gestion prudente du risque pour les programmes soutenus. Cependant, pour respecter le principe qui a été communiqué aux agriculteurs selon lequel les programmes d'OPP fonctionneront indépendamment des comptes de mise en commun, le conseil d'administration a aussi approuvé une politique qui prévoit le rapatriement de fonds entre les comptes de mise en commun et les programmes d'OPP. La politique stipule que les fonds seront rapatriés aussi rapidement que possible à condition que le solde du fonds de prévoyance ne devienne pas négatif.

Conformément aux traitements appliqués aux comptes de mise en commun et aux programmes d'OPP, l'excédent/l'insuffisance du fonds de prévoyance n'est pas affecté à un usage précis et génère des intérêts au coût d'emprunt moyen pondéré de la Commission.

Le solde du fonds de prévoyance au 31 juillet 2008 se détaille comme suit :

	Programme CPF	Programme OPA	Opérations au comptant	Comptes de mise en commun	2008 Total	2007 Total
Solde au début	(15 687) \$	5 701 \$	133 \$	19 079 \$	9 226 \$	44 312 \$
Virement des comptes de mise en commun	—	—	—	27 632	27 632	1 878
Excédent (insuffisance) de l'exercice courant	(89 513)	3 115	19 971	—	(66 427)	(38 535)
Intérêts créditeurs (débiteurs)	(263)	185	5	700	627	1 571
Solde à la fin	(105 463) \$	9 001 \$	20 109 \$	47 411 \$	(28 942) \$	9 226 \$

20. BÉNÉFICES POUR AFFECTATION FUTURE

En 2007-2008, la Commission a adopté les nouvelles normes comptables canadiennes pour les instruments financiers. La nouvelle norme exige que tous les instruments financiers soient inscrits au bilan, y compris les instruments dérivés sur les marchandises, sur les devises et sur les taux d'intérêt liés à la dette ainsi que les instruments dérivés multidevises. La norme exige aussi que ces instruments financiers soient évalués à leur juste valeur à la fin de l'exercice pour que les gains et pertes non réalisés soient inscrits dans les résultats de l'exercice en cours. Ces gains et pertes non réalisés ne sont pas reliés aux activités du compte de mise en commun de l'exercice courant et ne sont pas compris dans les distributions aux producteurs.

Conformément aux PCGR, ces gains et pertes non réalisés ont été inscrits dans l'état cumulé des résultats. Cependant, comme ils se rapportent à une période future, ils ont été virés au bilan pour être affectés au compte de mise en commun ou au programme futur auxquels ils sont liés.

21. ACHATS DE GRAIN

Les achats de grain se composent surtout d'achats effectués dans le cadre de contrats d'OPP d'une valeur de 1 921 083 \$ (1 060 335 \$ en 2007), d'achats effectués auprès de fournisseurs de grains tiers dans le cadre d'opérations au comptant d'une valeur de 271 516 \$ (1 026 \$ en 2007), de livraisons reçues après la date, de stocks excédentaires et de pénuries de stocks d'une valeur de 30 280 \$ (44 332 \$ en 2007) et de la juste valeur des contrats d'OPP de 64 751 \$ (0 \$ en 2007). Les achats effectués dans le cadre de contrats d'OPP représentent la valeur contractuelle des grains livrés par l'entremise des programmes d'OPP. Les achats des tiers représentent le coût d'acquisition des grains dans le cadre d'opérations au comptant reflétant le nombre de tonnes vendues au cours de l'exercice.

Les livraisons reçues après la date de fin de la campagne s'expliquent par le fait que des producteurs ont livré leurs grains après la clôture de la période précédente de mise en commun. Les excédents et les pénuries surviennent quand les registres de stocks des agents de la Commission diffèrent de ceux de la Commission. Les excédents acquis et les livraisons reçues après la date de fin de la campagne sont comptabilisés comme une charge au compte de mise en commun, ce qui constitue un bénéfice pour ce compte dans la mesure où le produit final des ventes de ce grain dépasse son coût. Les pénuries doivent être réglées par les agents de la Commission au prix des exportations afin que le compte de mise en commun ne subisse pas l'effet négatif de la disparition des stocks inscrits.

22. AJUSTEMENTS DES STOCKS

Le poste ajustements des stocks présente l'incidence en dollars, au prix initial courant, des écarts en grade et en teneur en protéines du grain livré par les producteurs par rapport au grain qui est finalement mis en vente.

Toute augmentation générale du grade de grain dans le système de manutention est présentée comme une charge dans le compte de mise en commun parce que la Commission indemnise les sociétés céréalières pour la hausse du prix initial courant provenant des activités positives de mélange de grains. Il en ressort habituellement un bénéfice global pour le compte de mise en commun dans la mesure où l'augmentation de la valeur des ventes de grain de meilleure qualité produite dans le compte excède la hausse de la valeur initiale.

Dans le cas d'une diminution du grade de grain, le contraire se produit. La valeur des ventes globales des comptes de mise en commun sera plus basse parce que la qualité du grain à vendre est inférieure à celle qui avait été indiquée et pour laquelle la Commission devra quand même faire des paiements d'ajustement intermédiaires et finaux. Cette perte est réduite par le fait que les sociétés céréalières ne se font rembourser que la valeur du grain de qualité inférieure alors qu'elles ont versé au producteur le prix initial plus élevé pour le grain de qualité supérieure initialement indiqué à la livraison.

23. AUTRES COÛTS DIRECTS

Le poste autres coûts directs contient principalement les charges liées aux programmes, les commissions versées aux agents, les frais d'inspection et d'essai des grains, les wagons-trémies détenus par la Commission et les surestaries.

24. AUTRES PRODUITS

L'élément le plus important du poste autres produits est le recouvrement des frais de transport qui sont déduits des producteurs par les agents de la Commission au moment de l'achat du grain en fonction du point de livraison. Si les agents n'ont par la suite pas engagé ces frais, les recouvrements des frais de transport sont remis à la Commission pour distribution à tous les participants des comptes de mise en commun.

Le poste autres produits contient aussi les recouvrements du facteur d'ajustement du fret (FAF). Le FAF est déduit des producteurs par les agents de la Commission et ensuite remis à la Commission. Les producteurs paient le moindre du service marchandises ferroviaire à Vancouver ou du service marchandises ferroviaire à Thunder Bay plus le FAF. Les déductions du FAF couvrent une partie des frais du mouvement du grain à la côte est qui sont en sus des coûts de service marchandises ferroviaire à Thunder Bay.

25. FRAIS ADMINISTRATIFS

	2008	2007
La répartition des frais s'établit comme suit :		
Blé	46 132 \$	48 758 \$
Blé dur	12 358	12 515
Orge de premier choix	8 437	5 818
Orge fourragère – Compte A	129	426
Orge fourragère – Compte B	1 443	62
Opérations au comptant	4 328	19
Programmes d'OPP	2 476	4 192
Total	75 303	71 790
Comptes de paiement aux producteurs	359	355
Frais administratifs	75 662 \$	72 145 \$

Les frais administratifs, moins les frais imputables à la distribution de paiements finaux, les coûts différentiels liés aux programmes d'options de paiement et au programme pour le blé biologique sont répartis entre les différents comptes de mise en commun, l'orge de premier choix et les opérations au comptant d'orge de premier choix, en fonction du tonnage.

26. ENGAGEMENTS

Contrats de location-exploitation

La Commission a conclu des contrats de location-exploitation pour des locaux et du matériel de bureau. Les contrats sont d'une durée de un an à cinq ans. La Commission peut renouveler la plupart de ces contrats pour des périodes supplémentaires de un an à trois ans. Pour l'exercice terminé le 31 juillet 2008, le total des paiements de location relatifs aux locaux et au matériel de bureau s'est chiffré à 654 \$ (687 \$ en 2007).

Les coûts de location des locaux et du matériel de bureau sont constatés dans les frais administratifs. Les engagements en vertu de contrats de location-exploitation s'établissent comme suit :

	Locaux et matériel de bureau
2008-2009	600 \$
2009-2010	373
2010-2011	319
2011-2012	178
après 2012	40

Contrats de location-acquisition

La Commission a conclu des contrats de location-acquisition pour ses véhicules. Ces contrats de location-acquisition sont comptabilisés en tant qu'une acquisition d'éléments d'actif et une prise en charge d'une obligation. Les véhicules sous contrats de location-acquisition seront amortis sur la durée des contrats de location selon la méthode de l'amortissement linéaire. Les engagements en vertu des contrats de location-acquisition vont comme suit :

	Véhicules
2008-2009	220
2009-2010	123
2010-2011	15

Autres

La Commission a accepté de financer les activités de l'Institut international du Canada pour le grain (IICG) avec un montant de base de 1 967 \$ par année jusqu'en 2009.

27. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Description des régimes d'avantages sociaux

La Commission offre au personnel un régime enregistré de retraite à prestations déterminées, un régime supplémentaire de retraite à prestations déterminées, un régime de retraite à cotisations déterminées et un régime d'avantages déterminés, qui offrent d'autres avantages postérieurs à l'emploi à ses employés admissibles. Selon les régimes à prestations déterminées, les prestations sont calculées en fonction des années de service et du revenu moyen avant la retraite. Le régime supplémentaire de retraite à prestations déterminées est offert aux employés dont le revenu d'emploi est supérieur aux gains ouvrants droits à pension. Selon le régime à cotisations déterminées, les prestations sont calculées en fonction des cotisations versées et des produits de placement. Les autres avantages postérieurs à l'emploi incluent les soins de santé, l'assurance-vie, la provision au titre des longs états de service et les congés de maladie inutilisés accumulés avant 1988.

Total des versements en espèces

Le total des versements en espèces au titre des avantages sociaux futurs, qui est constitué des cotisations de la Commission à ses régimes de retraite à prestations déterminées et à cotisations déterminées, en plus des sommes versées directement aux employés, aux bénéficiaires et aux tiers fournisseurs de services des régimes de retraite, s'est chiffré à 4 637 \$ (14 807 \$ en 2007).

Charges

La charge pour les régimes de retraite à prestations déterminées et autres avantages postérieurs à l'emploi de la Commission pour l'exercice terminé le 31 juillet 2008 s'est chiffrée à 7 413 \$ (6 975 \$ en 2007).

Situation financière des régimes d'avantages sociaux

La Commission évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs des régimes aux fins comptables au 31 juillet de chaque année. La plus récente évaluation actuarielle des régimes de retraite aux fins de financement a été effectuée en date du 31 juillet 2007. La prochaine évaluation, qui est en cours, sera effectuée en date du 31 juillet 2008. Les résultats préliminaires indiquent un déficit de solvabilité d'approximativement 16 000 \$, qui n'est pas présenté dans le tableau ci-dessous. La plus récente évaluation actuarielle des autres avantages postérieurs à l'emploi a été effectuée en date du 31 juillet 2006 et la prochaine évaluation est requise en date du 31 juillet 2009.

Le tableau suivant donne des renseignements sur les régimes de retraite et les autres avantages postérieurs à l'emploi offerts par la Commission, notamment les montants consignés au bilan et à l'état des frais administratifs de l'exercice.

	2008	2007	2008	2007
	Prestations	Prestations	Autres	Autres
	de retraite	de retraite	prestations	prestations
Variation de la juste valeur des actifs des régimes				
Solde au début de l'exercice	62 588 \$	14 667 \$	– \$	– \$
Transfert du RPRFP et autres ajustements	–	33 420	–	–
Cotisations patronales	2 544	14 156	1 291	1 096
Cotisations salariales	1 039	1 182	–	–
Rendement attendu des actifs	4 352	3 758	–	–
Rendement réel des actifs	(5 419)	(3 228)	–	–
Prestations versées	(1 408)	(1 367)	(1 291)	(1 096)
Juste valeur à la fin de l'exercice	63 696 \$	62 588 \$	– \$	– \$
Variation de l'obligation au titre des prestations constituées				
Solde au début de l'exercice	55 110 \$	– \$	28 796 \$	24 930 \$
Obligation déterminée par calcul actuariel	–	49 290	–	–
Coût des services rendus au cours de l'exercice	4 560	4 220	689	653
Frais d'intérêt sur l'obligation au titre des prestations	3 300	2 970	1 586	1 530
Cotisations salariales	1 039	1 182	–	–
Prestations versées	(1 408)	(1 367)	(1 291)	(1 095)
Modification au régime	–	–	–	2 778
Gain actuariel sur l'obligation au titre des prestations constituées	(5 798)	(1 185)	(1 232)	–
Obligation au titre des prestations de retraite à la fin de l'exercice	56 803 \$	55 110 \$	28 548 \$	28 796 \$
Situation de capitalisation				
Surplus (déficit) des régimes	6 893 \$	7 479 \$	(28 548) \$	(28 796) \$
Pertes actuarielles nettes non amorties	8 383	9 094	5 167	6 693
Obligation (actif) transitoire non amortie	(4 332)	(4 897)	4 588	5 122
Amortissement de l'actif reporté au titre du régime	(1 035)	(829)	–	–
Actif (obligation) au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	9 909 ^(a) \$	10 847 \$	(18 793) ^(b) \$	(16 981) \$

(a) Constaté au poste de charges reportées et charges payées d'avance

(b) Constaté au poste de créditeurs et charges à payer

Coûts des prestations déterminées

	2008	2007	2008	2007
	Prestations	Prestations	Autres	Autres
	de retraite	de retraite	prestations	prestations
Coûts des prestations déterminées :				
Coût des services rendus au cours de l'exercice	4 560 \$	4 220 \$	689 \$	653 \$
Frais d'intérêt sur l'obligation au titre des prestations de retraite	3 300	2 970	1 586	1 530
Rendement réel des actifs des régimes	(5 419)	(3 228)	–	–
Gain actuariel sur l'obligation au titre des prestations constituées	(5 798)	(1 185)	(1 232)	–
Coûts associés à la période	(3 357)	2 777	1 043	2 183
Ajustements pour tenir compte de l'écart entre les coûts associés à la période et les coûts constatés dans la période au titre des éléments suivants :				
Rendement des actifs des régimes	1 067	(530)	–	–
Gains (pertes) actuariel(le)s	6 130	1 420	1 526	327
Actif (obligation) transitoire	(564)	(564)	533	533
Amortissement de l'actif reporté au titre du régime	1 035	829	–	–
Charge totale incluse dans les frais administratifs	4 311 \$	3 932 \$	3 102 \$	3 043 \$

Hypothèses importantes :

Les hypothèses moyennes pondérées à la date de mesure utilisées pour calculer l'obligation au titre des prestations de retraite de la Commission figurent dans le tableau suivant :

	2008	2007
Taux d'actualisation	6,25 %	5,50 %
Taux d'augmentation de la rémunération	3,00 %	3,00 %
Taux tendanciel des coûts des soins médicaux	10,00 %	10,00 %
Niveau vers lequel baisse le taux tendanciel des soins médicaux	5,00 %	5,00 %
Durée de la baisse du taux tendanciel des coûts des soins médicaux	10 ans	5 ans
Taux tendanciel des coûts des soins dentaires	3,00 %	3,00 %

Analyse de sensibilité :

Les taux tendanciel des coûts des soins médicaux/dentaires assumés ont une incidence importante sur les montants présentés. Une variation d'un point de pourcentage dans les taux assumés aurait les effets suivants en 2008 :

	Augmentation	Diminution
Obligation au titre des prestations constituées	3 027 \$	(2 444) \$
Coûts des services rendus de l'exercice et des intérêts débiteurs	277 \$	(220) \$

Actifs des régimes

Pourcentage des actifs des régimes selon les valeurs du marché en date de la plus récente évaluation actuarielle :

(milliers de dollars)	2008	2007
Titres de participation	60 %	58 %
Titres de créance	32 %	36 %
Autres	8 %	6 %
	100 %	100 %

Régime à cotisations déterminées

La Commission a passé en charges 71 \$ (60 \$ en 2007) au titre de la composante des cotisations déterminées de son régime de retraite. Les salariés ont versé des cotisations de 318 \$ (293 \$ en 2007) au titre de la composante des cotisations déterminées du régime de retraite de la Commission en date du 31 juillet 2008. Les prestations versées au titre de la composante des cotisations déterminées se chiffraient à 238 \$ (267 \$ en 2007).

28. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été retraités afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice courant. L'état cumulé des résultats au 31 juillet 2007 comprend des bénéfices cumulés au compte de mise en commun de 4 527 378 \$ et 92 \$ provenant d'opérations au comptant, moins une somme de 1 066 304 \$ pour les paiements aux producteurs et autres charges dans le cadre des programmes d'OPP précédemment inscrits seulement dans l'état des résultats des programmes d'OPP, figurant désormais également dans les achats de grain, ce qui donne un bénéfice net de 3 461 166 \$. Au cours du dernier exercice, l'état des résultats pour chaque compte de mise en commun et chaque programme a été présenté séparément. Les états des comptes de mise en commun étaient les seuls qui avaient aussi un état cumulé. Pour le présent exercice, tous les états des résultats de tous les comptes de mise en commun et de tous les programmes sont cumulés, ce qui donne lieu aux reclassements susmentionnés.

Glossaire des termes financiers

Contrat à terme – engagement à acheter ou à livrer une marchandise ou un instrument financier donné à une date ultérieure donnée et à un prix donné. Tout contrat à terme représente une obligation liant la société et le marché organisé où le contrat est conclu.

Contrat de change à terme – transaction au cours de laquelle une devise est achetée sur le marché au comptant et vendue simultanément sur le marché à terme, ou vice-versa.

Couverture – technique de gestion du risque utilisée pour réduire les risques de dépréciation des cours, de fluctuation des taux d'intérêt ou du cours des devises par l'établissement de positions de compensation ou de réduction des risques afin de réduire l'exposition au risque à laquelle est soumise la Commission.

Échange de devises – opération de swap entre parties aux termes de laquelle sont échangés des flux de trésorerie dans une monnaie contre un montant fixe dans une autre.

Évalué au marché – une procédure par laquelle les instruments financiers sont évalués ou constatés à leur juste valeur au cours du marché, ce qui peut être plus élevé ou moins élevé que le coût d'achat ou la valeur comptable.

Gestion du risque – ensemble des mesures d'analyse financière et des recours à divers instruments financiers destinés à contrôler et, si possible, à réduire certains types de risques.

Instrument financier dérivé – contrat ou titre qui tire principalement sa valeur de la fluctuation du cours d'un titre, d'un contrat à terme, d'un autre instrument financier ou d'un indice sous-jacent.

Juste valeur – montant estimatif de la contrepartie convenue entre deux parties sans lien de dépendance leur permettant de se porter acquéreur ou vendeur d'un instrument financier à tel ou tel moment dans le temps.

Liquidité – disposer de ressources financières suffisantes pour faire face à ses obligations en temps voulu.

Montant nominal – montant de référence par rapport auquel les paiements d'un produit dérivé sont calculés.

Option – contrat conférant le droit, et non l'obligation, d'acheter ou de vendre une marchandise ou un instrument financier à un prix déterminé d'avance à une telle date ou durant un tel laps de temps.

Swap – entente contractuelle aux termes de laquelle deux parties conviennent d'échanger un certain nombre de paiements périodiques.

Swap de taux d'intérêt dans une seule monnaie – entente contractuelle aux termes de laquelle les parties s'entendent pour échanger des paiements à taux d'intérêt fixe contre des paiements à taux d'intérêt flottant sur la base d'un montant nominal libellé dans une seule et même monnaie. Le montant nominal de référence sur la base duquel sont établis les paiements ne fait pas l'objet d'un échange.

Swap de taux d'intérêt multidevises – entente contractuelle entre parties portant sur l'échange de paiements du principal ainsi que des intérêts fixes ou flottants, libellés dans des monnaies différentes. Le montant nominal sur la base duquel sont établis les paiements ne fait pas l'objet d'un échange.



Siège Social

423, rue Main
C.P. 816, Stn. Main
Winnipeg (Manitoba)
Canada R3C 2P5
Tél. (204) 983-0239
Télééc. (204) 983-3841
Site web : www.cwb.ca

Saskatoon (Saskatchewan)

303-111 promenade Research
Saskatoon (Saskatchewan)
Canada S7N 3R2
Tél. (306) 975-6999
Télééc. (306) 975-6966

Airdrie (Alberta)

309-800, boul. Veterans NW
Airdrie (Alberta)
Canada T4B 2B6
Tél. (403) 912-4180
Télééc. (403) 912-4181

Vancouver (Colombie-Britannique)

650, édifice Marine
355, rue Burrard
Vancouver (Colombie-Britannique)
Canada V6C 2G8
Tél. (604) 666-2992
Télééc. (604) 666-0293

Beijing, Chine

Bureau 708, Tour B
Beijing COFCO Plaza
8, rue Jianguomen Nei
Beijing, Chine 100005
Tél. 011-86-10-6526-3908
Télééc. 011-86-10-6526-3907

Tokyo, Japon

Tormoecho Annexe 2, 4F
3-8-27 Toranomom
Minato-ku
Tokyo 105-0001
Tél. 011-81-3-3519-2288
Télééc. 011-81-3-3519-2287